



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

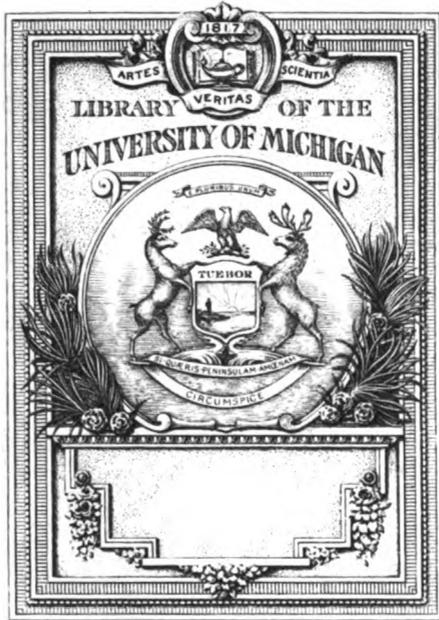
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 441774



DH
652
E26
F16

MAY 10 1921

MÉMOIRE EXPLICATIF

DH

652

E26

F16

DU

GÉNÉRAL BARON DE FAILLY

MINISTRE DE LA GUERRE

ET

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE BELGE

EN 1831



BRUXELLES

LIBRAIRIE C. MUQUARDT

LIBRAIRE DU ROI

45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

MÊME MAISON A LEIPZIG

—
1875

MÉMOIRE EXPLICATIF

MÉMOIRE EXPLICATIF

DU

GÉNÉRAL BARON DE FAILLY,

MINISTRE DE LA GUERRE

ET

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE BELGE

EN 1881



BRUXELLES

LIBRAIRIE C. MUQUARDT

LIBRAIRE DU ROI

45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

MÊME MAISON A LEIPZIG

—
1875

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, rue de Louvain, 40.

AVANT-PROPOS

Tout le monde comprendra le sentiment qui me détermine à publier les Mémoires de mon père sur une courte période de temps, cruelle pour lui et douloureuse pour sa famille.

Il ne les a pas publiés lui-même pour ne pas provoquer des luttes antipatriotiques et stériles ; il espérait, en outre, que le temps suffirait pour dissiper des préventions injustes et calomnieuses.

Après lui, j'ai suivi jusqu'aujourd'hui son exemple ; je croyais que les faits mieux compris,

un examen impartial, un retour loyal des accusateurs sur eux-mêmes, avaient calmé et fait regretter la malveillance.

Mais des publications récentes m'ont détrompé ; elles sont venues interrompre le silence qui s'était fait.

Je dois et je veux défendre la mémoire de mon père indignement outragée.

Nous croyons que la cause des événements de 1831 doit être cherchée dans les combinaisons de la politique, nullement dans l'incapacité coupable et moins encore dans la trahison de qui que ce soit.

Mon père fait le récit des événements, il prouve ce qu'il avance, il n'accuse personne.

Les mémoires du général de Faily sont écrits depuis longtemps. Je n'y ai rien changé. Ils s'appuient sur des pièces dont quelques-unes sont entre mes mains et dont les autres, beaucoup plus nombreuses, reposent dans les archives du département de la guerre.

Souvent on a fait l'apologie des officiers qui avaient quitté le service des Pays-Bas sans prendre leur démission, et l'on semblait faire un grief à mon père d'être du petit nombre de ceux qui l'ont sollicitée. C'est ici une question essentiellement personnelle à laquelle nul n'a

le droit de toucher : chacun est seul juge des points qui tiennent à sa dignité et à son honneur. Le général de Failly a pensé qu'après avoir servi honorablement le roi des Pays-Bas, comme il avait servi la France (car en 1814 il était déjà chef de bataillon), il devait quitter l'armée honorablement. Il a donc demandé, avant de rentrer en Belgique, d'être délié du serment qu'il avait prêté. La démission a, d'ailleurs, été offerte à tous les officiers belges.

On a accusé les trois ministres de la guerre qui se sont succédé jusqu'au mois d'août 1831 d'avoir laissé l'armée dans un déplorable état de désorganisation ; on a ajouté qu'ils avaient eu le temps d'établir et de faire régner l'ordre partout.

Je n'ai pas à juger la conduite des prédécesseurs de mon père ; quant à ce dernier, le reproche ne serait fondé que s'il avait conservé le portefeuille de la guerre assez longtemps et si les ressources financières nécessaires, indispensables, avaient été à sa disposition. Mais le général n'a été que quelques semaines à la tête du département de la guerre, dans les circonstances les plus difficiles, et le Congrès lui a refusé les fonds qu'il réclamait comme indispensables.

Est-il loyal, raisonnable d'exiger de lui l'impossible ?

Nonobstant ces conditions défavorables, il a fait plus qu'on n'était en droit d'attendre de lui : en si peu de temps, entouré de difficultés de tous genres, avec des ressources insuffisantes, il organisa convenablement l'armée.

Dans les différentes publications qui ont été faites pour attaquer son administration, on cherche à faire croire que les états des forces militaires sont faux, que le service des vivres avait toujours été négligé, et, d'un autre côté, on convient que les magasins de l'État regorgeaient de tout le matériel nécessaire au soldat en campagne, mais que la distribution n'en avait pas été faite à l'armée.

Est-il donc si difficile de discerner la vérité dans toutes ces accusations contradictoires ? Les détracteurs, dans les mémoires qu'ils ont laissés, confirment eux-mêmes involontairement l'exactitude des forces militaires organisées sous le ministère du général de Failly (*).

Le Roi, d'ailleurs, n'a-t-il pas déclaré avec satisfaction au général Belliard, dans sa lettre

(*) Voir les Mémoires des généraux Daine et Niellon.

datée du 19 août 1831 ⁽¹⁾, qu'il se trouvait entouré d'un bon et gros bataillon de dix-sept mille hommes, avec vingt pièces de canons.

Bruxelles, 20 mai 1875.

LE BARON DE FAILLY.

(¹) *Voir* ci-après, p. 94.



MÉMOIRE EXPLICATIF

DU

GÉNÉRAL BARON DE FAILLY



I

Une défaite pèse aussi douloureusement sur le cœur du général que sur celui du dernier soldat. On n'ose se l'avouer sans lui chercher une cause extraordinaire, une excuse. Les causes ordinaires, les causes naturelles, sont les dernières qu'on accepte, et le premier cri qui se fait entendre est celui de *trahison* ! C'est là l'histoire de tous les temps.

L'opinion publique, a-t-on dit souvent, est

aveugle ; il ne faut pas lui en faire un crime, c'est sa condition. L'opinion publique se forme d'après les faits, d'après les résultats palpables, d'après les résultats actuels. Les faits antérieurs, elle les oublie ; les causes primordiales, elle les ignore. Dans un fait elle ne voit qu'un fait, et le juge indépendamment de toutes les circonstances qu'elle n'a pas été mise à même d'apprécier.

L'opinion publique, ce n'est pas seulement l'opinion des masses ignorantes et nécessairement passionnées ; l'erreur admise ne s'arrête pas là ; elle gagne de proche en proche et ne tarde pas à devenir générale parce qu'elle s'est fortifiée du silence de ceux qui avaient intérêt à ce que la vérité ne fût pas connue.

Si à la suite d'un désastre chacun acceptait franchement sa part de responsabilité, les faits seraient bientôt éclaircis. Mais il n'en est pas ainsi, il ne faut pas demander aux hommes une pareille abnégation ; c'est à qui, au contraire, se dégagera de sa part de responsabilité pour en charger un autre.

L'opinion publique abandonnée à elle-même, manquant d'ailleurs du sang-froid et des connaissances nécessaires pour faire la part de chacun, se choisit une victime ; elle n'examine

pas, elle prononce : le rôle de l'opinion publique n'est pas de juger, mais de condamner. C'est encore là l'histoire de tous les temps.

La victime choisie, tout le monde l'abandonne, pas une voix amie ne s'élève pour sa défense, ceux qui connaissent la vérité et pourraient la dire se taisent. C'est que, pour beaucoup, dire la vérité, ce serait prendre une part de la responsabilité. C'est que le débat ouvert rendrait à chacun ce qui lui appartient et que, dans l'intérêt de tous, il vaut mieux qu'un seul reste chargé de *toutes les iniquités d'Israël*.

Quant à la victime, elle doit se résigner et courber la tête : on ne se défend pas devant l'opinion publique ; le temps seul et l'histoire, lorsqu'elle est devenue possible, font justice de ses arrêts.

Le temps de parler est-il arrivé ? L'histoire impartiale des événements survenus en Belgique pendant l'année 1831 est-elle désormais possible ? Nous le pensons. Bien des années nous séparent des événements du mois d'août 1831, et ces années n'ont pas été stériles pour la manifestation de la vérité. Pendant ces années, on a beaucoup écrit, beaucoup dit ; les passions se sont calmées, les haines se sont refroidies,

chacun aujourd'hui peut faire sa part, accepter ses œuvres, on peut même avouer ses erreurs. En révolution qui n'en commet pas ?

« On a demandé quelles étaient les causes « des désastres du mois d'août, » a dit M. Nothomb dans son *Essai historique et politique sur la révolution belge* (3^e édition page 189); « sans porter une accusation individuelle, on a « proposé de faire une enquête générale. Ces « causes n'étaient cependant un secret pour « aucun homme réfléchi, et ne seront pas un « secret pour l'histoire. J'en ai déjà signalé une, « la surprise.

« Il faut chercher les autres dans l'état même « du pays; les incertitudes politiques, le relâ- « chement de tous les liens sociaux, la con- « fiance excessive inspirée par nos succès de « septembre, le mépris de toute science straté- « gique, le défaut de traditions, l'absence de « hautes capacités militaires, les provocations « d'une presse absurde ou malveillante, voilà « les circonstances qui ont assuré, en août, aux « Hollandais unis et disciplinés, une supériorité « momentanée sur les *Belges surpris, désunis « et indisciplinés*; le courage individuel est « resté sans reproche. A qui faut-il faire un « crime de cette situation intérieure qui se

« retrouve partout au sortir d'une révolution ?

« A personne ou à tout le monde »

Aux causes indiquées par M. Nothomb nous aurons occasion d'en ajouter une non moins puissante; mais dans ces trois mots : *surpris, désunis, indisciplinés*, M. Nothomb a touché la plaie à l'une de ses parties les plus vives. Dans ces trois mots, dans le dernier surtout est le nœud historique des événements de 1831. Par *indisciplinés* il ne faut pas entendre seulement le soldat refusant l'obéissance à son caporal, mais aussi l'officier refusant l'obéissance à son général, le général refusant l'obéissance au gouvernement.

Absorbé par la question exclusivement politique, M. Nothomb n'a pas développé l'idée déposée dans les quelques phrases que nous venons de rapporter. S'il l'eût fait, nous pourrions peut-être nous taire; de vagues, misérables accusations seraient certainement tombées devant l'autorité de sa parole. Il ne l'a pas fait, nous le faisons. Nous le ferons sans haine, sans rancune, sans colère, car sur nous aussi bien des années ont passé.

Nous avons à examiner d'abord la situation intérieure de la Belgique dans les deux mois qui ont précédé l'agression des Hollandais en 1831. Ici encore une phrase empruntée au livre de M. Nothomb, un mot qui résume cette situation : « L'anarchie était partout, dans les lois et les intelligences, dans l'administration et dans l'armée. » (Page 132, 3^e édition.)

Le public vit au jour le jour, rien d'important ne lui reste inconnu, mais l'enchaînement des faits lui échappe. Et cependant tout se tient dans les choses humaines, tout est alternativement cause et effet. Il serait difficile de se faire une idée du caractère spécial des événements de 1831, si l'on ne se rendait pas compte de la situation faite au pays par la révolution de 1830.

L'histoire en quelque sorte morale de la révolution belge, c'est l'histoire de toutes les révolutions. L'opposition, qui l'a préparée, commencée et accomplie, n'était pas un parti compacte, obéissant à des principes communs. De 1814 à 1830, le gouvernement hollandais s'était attaqué à toutes les opinions en Belgique; toutes les opinions se levèrent en 1830, se coalisèrent momentanément pour le renverser. Tous les partis s'étaient réunis pour vaincre ;

après la victoire, ils se séparèrent et chacun d'eux reprit son drapeau particulier.

Dans un pareil état de choses qui se prolongea jusqu'à l'avènement de Léopold I^{er}, le gouvernement — et le gouvernement c'est le pouvoir reconnu, le pouvoir obéi — était-il possible ?

Un congrès national avait été rassemblé. Le Congrès était la représentation fidèle des opinions diverses qui partageaient le pays; aussi s'y trouvait-il pêle-mêle des partisans de l'indépendance absolue, de la réunion à la France, d'une simple séparation administrative, de la république et de la monarchie, chaque parti cherchant à faire prévaloir ses doctrines et ses affections, et mettant tout en œuvre pour échapper à la domination d'un parti rival. Que d'un pareil amalgame il soit enfin sorti un gouvernement, c'est presque un miracle. Mais en attendant cet heureux effet du progrès de la raison publique, la Belgique a-t-elle été gouvernée ? Le gouvernement provisoire était-il un gouvernement, alors que chacun pouvait lui dicter des lois ? Le gouvernement du régent était-il un gouvernement, alors que l'obéissance était facultative et en quelque sorte conditionnelle ?

L'anarchie était partout, a dit M. Nothomb, dans les lois et les intelligences, dans l'administration et dans l'armée. Il aurait pu dire plus : l'anarchie était dans le Congrès, elle était dans le gouvernement lui-même ; comment n'aurait-elle pas été dans l'administration, dans l'armée et dans la nation ?

« Il serait difficile d'offrir le tableau de l'état
 « intérieur de la Belgique à cette époque » (1831),
 a dit M. Charles White ; « la confusion, le
 « désordre et la défiance étaient répandus dans
 « tout le pays ; le nom sacré de la liberté était
 « avili par des excès commis en son nom.
 « A Bruxelles, les habitants étaient dans un état
 « d'alarmes continuelles, par la crainte des
 « émeutes et les violations incessantes de la loi.
 « Bientôt, sous prétexte de jeter la terreur dans
 « le cœur des orangistes, et tantôt excités par
 « les anarchistes du pays, ou par des envoyés
 « étrangers de la propagande qui affluaient
 « dans la capitale, les agitateurs s'emparèrent
 « de la presse, et s'introduisirent dans les
 « tribunes de la Chambre, dans l'intention
 « d'empêcher les travaux législatifs par leurs
 « vociférations. La salle du Congrès était sou-
 « vent transformée en une arène de discussions
 « les plus extravagantes et les plus violentes,

« rendues encore plus désordonnées par de
« fréquents appels aux passions du public de la
« part des principaux membres du parti du
« mouvement. Toute proposition, toute parole
« modérée ou tendante à amener des discus-
« sions, étaient accueillies par des clameurs de
« désapprobation. Le démon du désordre et de
« la guerre paraissait posséder une partie des
« députés ou de l'auditoire. Adopter la maxime
« *aide-toi, le ciel t'aidera !* s'écrier : *dans*
« *quinze jours un roi ou la guerre avec la Hol-*
« *lande et plus de négociations !* menacer la
« vieille Néerlande de l'anéantir, n'étaient rien
« encore. Confiants dans l'idée qu'ils pourraient
« entraîner la France dans leurs destinées, ils
« proposaient de sommer la conférence de
« fixer un terme pour un arrangement défini-
« tif, et s'il ne pouvait avoir lieu, de défier
« l'Europe. »

Ce tableau n'est pas exagéré, il est vrai de tous points ; les conséquences d'une pareille anarchie au sein du pouvoir dirigeant sont faciles à saisir :

Absence d'autorité ; manque de soumission envers ceux que les circonstances et leur dévouement élevaient au-dessus des masses ; relâchement dans les liens de la subordination ; esprit

de critique qui soumettait les actes des supérieurs au contrôle des subalternes; et, pour dernière conséquence, incertitude et variation dans la marche du gouvernement.

L'anarchie étant partout, comment ne se serait-elle pas trouvée aussi, avec ses déplora- bles résultats, dans les rangs de l'armée où, avec l'absence de discipline, se rencontraient toutes les divisions qui partageaient le Congrès, le gouvernement et la nation ?

Aussi longtemps que les grandes questions de la forme du gouvernement et du choix d'un chef de l'État ne furent pas résolues, d'abord par le décret du 22 novembre 1830 qui décidait que la forme du gouvernement serait monarchique, plus tard par l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, le 4 juin 1831, et l'acceptation de la couronne par ce prince le 27 du même mois, aussi longtemps que les partis n'eurent pas perdu tout espoir de faire prédominer leurs systèmes, le gouvernement n'avait pu songer à une organisation intelligente et forte de l'armée.

La création d'une armée régulière et propre à résister à une agression avait rencontré de nombreux obstacles, autant dans le manque absolu de matériel que dans l'absence d'hommes

capables de seconder les efforts des chefs supérieurs, mais surtout dans l'esprit d'insubordination qu'entretenaient avec soin les agitateurs. Les soldats arrivaient sous les drapeaux après avoir été acteurs ou témoins dans les faits de la révolution ; cesser, pour ainsi dire, d'être citoyen, pour n'être plus que soldat, était pour eux une transition trop brusque. On leur avait dit, on leur disait encore, que le soldat ne doit obéissance à son chef qu'au feu, et ils ne comprenaient pas cette obéissance absolue de tous les jours, de tous les instants, dont l'habitude constitue la discipline.

Pour que le soldat obéisse sans peine il faut qu'il ait confiance en ses chefs. Cette confiance manquait ; nous dirons tout à l'heure pourquoi.

L'instruction et la discipline de l'armée auraient beaucoup gagné à ce que les troupes fussent réunies et concentrées, et il ne pouvait en être ainsi par suite de la nécessité dans laquelle s'était trouvé le gouvernement d'employer constamment l'armée à maintenir l'ordre dans l'intérieur, et de la tenir disséminée dans toutes les villes pour réprimer les tentatives incessantes des artisans du désordre. Il suffira de rappeler à ce sujet les mouvements qui, à des époques très-rapprochées, ont agité le pays,

soit à l'occasion du refus par Louis-Philippe d'accepter la couronne pour son fils, le duc de Nemours (février et mars), soit à l'occasion du vote sur l'élection du roi Léopold et le traité dit des dix-huit articles (mai et juin).

Pour compléter le tableau de la situation de la Belgique pendant les six mois qui se sont écoulés entre l'armistice du 21 novembre et le vote du 4 juin, il nous faut parler des différents complots qui éclatèrent à cette époque et qui contribuèrent si puissamment à entretenir dans l'armée l'incertitude et la défiance.

L'ancien gouvernement avait laissé derrière lui, en Belgique, de nombreux partisans. Les grandes fortunes en général appartenaient à l'opinion orangiste ; si l'on excepte quelques noms, toute la noblesse et le commerce affichaient hautement leurs vœux en faveur d'une restauration. Pour trouver l'origine des complots des mois de février et mars 1831, il faut remonter plus haut même que l'élection du duc de Nemours, c'est-à-dire plus haut que le 3 février.

Ces complots avaient été conçus à une époque où le pouvoir naissant n'offrait aucune chance de stabilité, où les membres du gouvernement divisés entre eux offraient au contraire toutes chances à un soulèvement, quelle que fût

sa couleur. A l'issue de la séance du 3 février, le Congrès apprit que la veille le colonel Ernest Grégoire avait tenté de faire reconnaître à Gand le prince d'Orange; l'énergie d'un seul chef avait fait échouer cette *candidature* improvisée, au moment même où la diplomatie condamnait celles du duc de Nemours et du duc de Leuchtenberg.

L'élection du duc de Nemours, disait-elle, c'était la réunion à la France déguisée; le choix de ce prince était exclusivement français et anti-européen; celui du duc de Leuchtenberg était antifrçais sans être européen.

Toutefois l'élection du second fils de Louis-Philippe avait suspendu l'exécution de tous les complots ourdis depuis longtemps. Mais lorsque, le 17 février, le roi Louis-Philippe eut refusé la couronne offerte à son fils, la Belgique fut replongée dans toutes les incertitudes. Les partisans de l'ancien gouvernement, appréciant les avantages qui résultaient pour eux de cet état de choses, redoublèrent d'efforts et leurs tentatives, appuyées à propos et ouvertement par l'envoyé du gouvernement anglais, obtinrent encore le concours de plusieurs sommités militaires et administratives.

Le 24 février, M. Surlet de Chokier, président

du Congrès, avait été nommé régent de la Belgique. — Aux termes de l'arrêté du 26 février, le premier ministère du régent se trouvait composé ainsi qu'il suit :

<i>Affaires Étrangères,</i>	M. SYLVAIN VANDE WEYER
<i>Justice,</i>	M. A. GENDEBIEN.
<i>Intérieur,</i>	M. TIELEMANS.
<i>Finances,</i>	M. CH. DE BROUCKERE.
<i>Guerre,</i>	M. GOBLET.

De tous les complots tramés pendant la révolution, le plus sérieux sans contredit fut celui qui prit le nom de complot de mars, et dont le général Vandersmissen, gouverneur militaire de la province d'Anvers, était l'un des chefs avoués.

La participation de la diplomatie anglaise à ce complot n'a jamais été niée formellement. Elle ne l'a pas été par l'auteur anglais de la *Révolution belge* de 1830, — M. Charles White, agent semi-officiel de la légation de lord Ponsonby. Dans l'anarchie qui désolait la Belgique l'Angleterre voyait un acheminement à ce qu'elle voulait éviter à tout prix, la réunion à la France. Et lorsque lord Ponsonby abandonna les conspirateurs à eux-mêmes, c'est parce qu'il comprit que leurs moyens d'action étaient insuffi-

sants et que la guerre civile qu'ils réussiraient tout au plus à allumer aurait en définitive pour résultat de rendre encore plus facile la réunion qu'il redoutait. Le nom du prince de Saxe-Cobourg avait été d'ailleurs prononcé dans le Congrès et le représentant de l'Angleterre appuyait maintenant de tous ses vœux et de toute son influence l'élection de ce prince.

« L'attention des partisans du prince d'Orange, » a dit M. Ch. White (tome III, page 55), « était principalement dirigée vers la conquête de la capitale. Ils disaient que Bruxelles ayant donné le premier signal de la révolte, et étant le foyer central de la révolution, les provinces suivraient encore son exemple dans l'événement d'un changement politique. Calcul erroné ! car en admettant que Bruxelles, Gand et Anvers eussent ouvert leurs portes au prince, il est incontestable que Liège, Verviers, Mons et Bruges, avec la plus grande partie des Flandres, tout le Hainaut et le pays wallon, eussent arboré le drapeau français plutôt que de se soumettre à la domination d'un membre de la famille expulsée. »

Nous trouvons encore dans le même livre les indications suivantes :

« Les conspirateurs étaient encouragés dans

« ces idées par les assurances directes du
« baron de Krudener et par les avis indirects
« de la mission britannique qui leur faisaient
« entendre que ces vues coïncidaient avec celles
« des quatre grandes puissances, lesquelles,
« quoique ayant péremptoirement refusé toute
« coopération active, profiteraient avec plaisir
« du succès d'une première démonstration,
« pour reconnaître un choix qui détruirait la
« plus grande partie des obstacles à une
« solution et faciliterait les arrangements du
« Luxembourg. »

L'arrivée du duc de Saxe-Weimar à Luxembourg et la proclamation adressée par le régent aux Luxembourgeois le 10 mars, en conséquence de la protestation antérieure du Congrès, avaient établi une complication nouvelle dans les négociations de la conférence.

M. White dit enfin, toujours à propos de la conspiration Vandersmissen et consorts :
« Connaître le véritable état des choses par les
« rapports d'hommes aussi aveuglés que les
« orangistes était difficile ; pendant longtemps
« leurs représentations et leurs assurances
« réussirent à tromper ceux (les agents britan-
« niques) qui étaient d'autant plus crédules
« que les assurances données par les orangistes

« étaient d'accord avec les intérêts et les désirs
« du gouvernement britannique. A la fin cepen-
« dant la faiblesse et l'inefficacité de leurs res-
« sources furent connues ; l'état réel des senti-
« ments publics devint plus apparent et l'abîme
« vers lequel les conspirateurs marchaient ,
« en y entraînant eux et les autres, apparut
« dans toute son horreur. Aussitôt que la vérité
« fut connue, le premier devoir de lord Pon-
« somby envers son gouvernement et envers
« l'Europe (devoir qui était un acte d'humanité
« envers les conspirateurs eux-mêmes) fut de
« retirer toute assistance à un complot qui
« menaçait d'entraîner les conséquences les
« plus déastreuses, sans offrir le moindre espoir
« de succès. »

Ainsi la participation de l'envoyé anglais n'est pas niée; quant au motif de sa retraite, nous pensons que M. White n'a pas pu ou n'a pas voulu le dire.

Lord Ponsonby était beaucoup trop habile pour s'être laissé tromper sur l'importance d'un complot. Mais lord Ponsonby voulait l'élection du prince de Saxe-Cobourg ; c'est dans l'intérêt de cette élection, c'est pour déterminer le Congrès et le gouvernement belge à sortir, par cette élection, d'un provisoire inquiétant, qu'il

avait accueilli, ou du moins paru accueillir les ouvertures des chefs du complot. Et si plus tard il retire son appui, c'est que l'élection du prince, qui ne fut officiellement proposée au Congrès que le 25 mars, avait été mise en discussion longtemps auparavant dans le sein du gouvernement et avait déjà donné lieu à des négociations. Lord Ponsomby avait atteint son but, il pouvait sans inconvénient abandonner les conspirateurs à eux-mêmes.

Le complot qui devait éclater à Anvers le 24 mars n'était pas sans une certaine hardiesse de conception. Les généraux Vandersmissen et Nypels devaient soulever la garnison, proclamer le prince d'Orange et se mettre en communication avec la citadelle et la flotte. Le prince d'Orange, qui s'était rendu de Londres à Rotterdam, serait immédiatement arrivé. Les lanciers et l'artillerie de Malines se seraient mis en marche pour être à Bruxelles avant le jour et opérer leur jonction avec le régiment de chasseurs à pied commandé par le colonel Borremans. On aurait annoncé que les troupes sous les ordres du général Daine étaient gagnées et que ce général marchait sur la capitale à la tête de douze mille hommes. Les ministres du régent et les principaux auteurs de la révolution

devaient être enlevés et conduits en lieu de sûreté. Des détachements auraient été envoyés sur Louvain et Liège, tandis que la garnison de Gand serait venue se joindre au mouvement général.

Dans cette affaire, comme dans la plupart des conspirations, on avait compté sur une foule d'hommes de l'assentiment desquels on n'était rien moins qu'assuré, et auxquels on se réservait de faire des ouvertures au dernier moment.

Sur ces entrefaites, des dissensions intérieures amenèrent la dissolution du ministère. Il fut remplacé le 26 mars, après un interrègne de six jours, par un nouveau cabinet ainsi composé :

<i>Affaires étrangères,</i>	M. LEBEAU.
<i>Intérieur,</i>	M. DE SAUVAGE.
<i>Justice,</i>	M. BARTHÉLEMY.
<i>Finances,</i>	M. CH. DE BROUCKERE.
<i>Guerre,</i>	M. D'HANE DE STEENHUYSE.

M. Devaux, membre du Congrès, avait été adjoint au cabinet en qualité de ministre d'État.

Au moment de la dissolution du second cabinet du régent s'organisait, en état d'hostilité contre le gouvernement, l'association dite *patriotique*. Elle nomma pour président M. Tielmans qui venait de sortir du ministère, et

pour vice-présidents M. A. Gendebien, dernier ministre de la justice, et M. Van Meenen, membre du Congrès. A peine formée, l'association patriotique, à laquelle s'affilièrent un grand nombre de fonctionnaires publics et tous les hommes du mouvement, constitua un État dans l'État. Elle rédigea un manifeste dans les termes les plus violents, s'arrogea une puissance qui entravait celle du gouvernement, en un mot rappela par ses actes les clubs qui, lors de la révolution française, dictèrent des lois à la Convention nationale.

Pendant le complot qui avait eu un commencement d'exécution vint se briser contre la fidélité des officiers dont on avait trop légèrement espéré la coopération. Le général Clump, alors colonel du 4^e régiment, refusa avec énergie de quitter Anvers pour marcher sur Bruxelles, en dépit de l'appel naïf fait à l'intérêt des chefs par l'un des généraux : « *Si nous ne nous dépêchons pas, leur disait-il, nous arriverons à Bruxelles les derniers et toutes les places seront prises.* »

Le régent, averti par M. le capitaine d'artillerie Rychols qui s'était rendu en toute hâte à Bruxelles, prit immédiatement les mesures que réclamaient les circonstances. Les deux géné-

raux qui commandaient à Anvers la province et les troupes furent traduits devant la haute cour militaire et remplacés par les généraux Le Hardy de Beaulieu et de Failly.

La découverte du complot d'Anvers fut le signal des désordres qui éclatèrent à Bruxelles et dans d'autres villes, pendant les journées des 27, 28 et 29. Des excès du même genre furent commis aussi à Anvers et dans d'autres villes. A Gand, une populace égarée dévastait les fabriques; à Malines, à Ypres, à Mons, des actes de violence s'exercèrent en plein jour et impunément. A Namur, un bataillon de tirailleurs tentait un mouvement républicain; mais vigoureusement attaqué par les lanciers du 2^e régiment et la garde civique, ce corps était vaincu, désarmé et licencié.

Si nous nous sommes étendu un peu longuement sur les complots et les désordres de cette époque, c'est pour établir quelle était au juste la situation morale de l'armée. La discipline pouvait-elle exister lorsque les officiers et les soldats incessamment tirillés dans tous les sens, en butte à des séductions de tout genre, provoqués à la révolte, ne savaient pas quelle cause ils seraient appelés à servir le lendemain? Pouvait-il y avoir obéissance lorsque

tout dans la conduite de certains chefs inspirait la défiance et lorsque des preuves réitérées de trahison permettaient de douter de tout le monde?

Ainsi donc anarchie dans l'armée, comme dans le Congrès, comme dans le gouvernement.

Avant d'arriver à l'époque précise dont nous avons entrepris de décrire et d'expliquer les faits, il est bon de jeter un instant les yeux sur la situation de la Belgique relativement aux puissances étrangères.

Si la Belgique est sortie saine et sauve de sa révolution, elle le doit à son énergie d'abord, mais aussi à des circonstances fortuites qui l'ont puissamment servie.

« Les sérieuses discordes chez un peuple, » a dit Chateaubriand, « prennent leur source « dans une vérité quelconque qui survit à ces « discordes. Souvent cette vérité est enveloppée « à son apparition dans des paroles sauvages « et des actions atroces : mais le fait politique « ou moral qui reste d'une révolution est toute « cette révolution. »

En Belgique quelle était *la vérité* dans laquelle la révolution prenait sa source? C'était le besoin d'une indépendance politique. Quel

est le fait sorti de la révolution et qui, comme dit Chateaubriand, est toute la révolution? C'est l'indépendance belge, à des conditions avouées par l'Europe.

Mais cette vérité qui devait survivre aux discordes, ce fait qui devait sortir des événements de 1830, c'était la négation des droits établis par les traités de 1814 et de 1815.

Violamment expulsé de la Belgique, à la suite des événements de septembre, le roi des Pays-Bas avait réclamé, dès les premiers jours du mois d'octobre, l'appui des cinq cours de France, d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, en leur qualité de puissances signataires des traités de Paris et de Vienne qui avaient constitué le royaume des Pays-Bas. Le roi Guillaume I^{er} demandait à l'Angleterre en particulier l'envoi d'une armée dans les provinces méridionales du royaume.

L'Angleterre refusa les troupes demandées et son ministre, en annonçant la réunion prochaine à Londres des plénipotentiaires des cinq cours, déclarait que le but principal du gouvernement britannique serait d'empêcher les troubles survenus dans les Pays-Bas de conduire à une interruption de la paix générale.

Avant la révolution de juillet 1830, la réponse

du ministre anglais eût été certainement tout autre. La première circonstance fortuite qui venait en aide à la révolution belge, c'était donc un fait antérieur à cette révolution même, c'était la révolution de France.

Ces circonstances fortuites, nous les retrouverons encore alors que la Belgique se sera mise en quelque sorte en hostilité avec la conférence et par l'élection du duc de Nemours précédée de la décision prise par le Congrès le 19 janvier 1831, résolution portant que la conférence ne serait pas consultée sur le choix du chef de l'État, et aussi par la protestation du Congrès contre les protocoles des 20 et 27 janvier, en ce qui concernait le Luxembourg, par la proclamation du régent du 10 mars et enfin par le vote du Congrès accordant un crédit de six millions de florins pour enrôler des bataillons de tirailleurs, pour enrégimenter les gardes forestiers et enfin pour appeler cinquante mille hommes du premier ban de la garde civique au service actif, à l'effet de défendre le Luxembourg.

Les circonstances fortuites qui sauvèrent alors la Belgique d'une restauration, d'une guerre ou d'un partage, se trouvent toutes dans la situation de l'Europe. L'Angleterre, incertaine

de l'issue de la grande question de la réforme, désirait se soustraire aux embarras des affaires continentales par une union plus intime avec la France. La France, dans l'intention d'assurer la stabilité de sa nouvelle dynastie, paraissait hésiter, plutôt qu'elle n'hésitait en effet, entre le maintien des relations amicales avec les États étrangers et le désir de se concilier le parti du mouvement à l'intérieur. La Prusse, peu rassurée du côté de ses provinces rhénanes et pressée de garantir le grand-duché de Posen du contact contagieux de la révolution polonaise, reculait devant une guerre de principe qui ne pouvait lui procurer aucun agrandissement et l'aurait exposée à des pertes. L'attention de l'Autriche était concentrée vers l'insurrection imminente de ses provinces lombardo-vénitiennes. Les États secondaires de la Confédération germanique étaient en proie à des désordres intérieurs qui rendaient difficile et dangereux le départ de leurs contingents. La Russie enfin se voyait paralysée dans sa puissance par la révolution polonaise.

La Belgique pouvait donc braver sans danger la conférence. Mais l'aspect des affaires devint si sérieux dans le Luxembourg, les menaces des Belges si peu équivoques, les appels du

roi des Pays-Bas si réitérés, que l'ordre avait été donné de rassembler une armée fédérale de vingt-quatre-mille hommes, formée du 10^e corps et de la 2^e division du 9^e.

Telle était la situation de la Belgique sous l'empire de l'armistice du 21 novembre et, en ce qui concernait Anvers en particulier, sous l'empire de la convention conclue par les délégués du gouvernement provisoire avec le général Chassé, commandant la citadelle.

Certes, si l'on excepte la France, la Belgique et sa révolution n'avaient pas les sympathies de l'Europe; ces sympathies étaient pour la Hollande; toutes les puissances craignaient la guerre, mais désiraient une restauration.

La situation politique extérieure resta à peu près la même jusqu'au moment où le Congrès consentit à l'élection du prince de Saxe-Cobourg, et où il adopta les préliminaires de paix des dix-huit articles dans lesquels était exposée la pensée du protocole du 21 mai qui admettait la possibilité de la cession à la Belgique, moyennant échange, du grand-duché de Luxembourg.

Le 21 juillet, le roi de Hollande avait protesté contre les dix-huit articles et en même temps contre le protocole du 21 mai, et il avait déclaré que si le prince Léopold prenait possession du

trône, aux termes de la décision du Congrès basée sur le protocole du 21 mai et sur les dix-huit articles, il ne pouvait le considérer que comme placé dans une attitude hostile et comme son ennemi.

En réponse à cette note la conférence, rappelant les engagements résultant de la suspension d'armes, engagements qui subsistaient dans toute leur force, invita le roi de Hollande à ouvrir une négociation pour arriver à un traité définitif. Le 1^{er} août, le roi de Hollande répondit qu'il consentait à l'ouverture d'une négociation, mais qu'il s'était déterminé à appuyer cette négociation par des moyens militaires.

Ces mots *moyens militaires*, qui auraient pu tout au plus s'appliquer à la prise de possession des points restés en dehors de la neutralité, ne peuvent bien certainement pas équivaloir à une dénonciation de rupture de l'armistice. L'interprétation au surplus n'était pas laissée à la conférence, puisque la note du 1^{er} août, remise le 3, ne précéda que de quelques heures la nouvelle de la reprise des hostilités.

Revenons à l'intérieur et occupons-nous avant tout de ce qui s'est passé à Anvers.

Peu de temps après les tentatives de contre-révolution du mois de mars, le gouvernement du régent avait jugé à propos d'opérer des

mutations dans certains commandements militaires. Par un arrêté du 21 avril, M. le général de division Daine avait été nommé au commandement des forces actives dans le deuxième commandement militaire (quartier général Anvers), avec M. le général de brigade Le Hardy de Beaulieu pour chef d'état-major. M. le général de division de Tieken de Terhove avait été, par le même arrêté, investi du commandement des forces actives dans le troisième commandement militaire (quartier général Tongres), et le général de brigade de Faily, qui venait de contribuer puissamment à la répression des désordres causés à Anvers par la tentative contre-révolutionnaire de mars, était donné comme chef d'état-major au général de Tieken de Terhove.

Le général Daine avait été soupçonné d'avoir voulu prendre part au mouvement de mars. La nouvelle de sa nomination souleva dans la garnison d'Anvers une réprobation générale. Les troupes, officiers et soldats, manifestèrent l'intention formelle de ne pas servir sous ses ordres. Elles allèrent même jusqu'à faire entendre que s'il se présentait il serait reçu à coups de fusil.

Le général Le Hardy de Beaulieu, de son côté,

mécontent de la situation qui lui était faite, mécontent de ce que l'on ne voulait pas le nommer immédiatement général de division, refusa le titre de chef d'état-major et demanda à être mis en disponibilité. La demande fut accueillie par arrêté du 2 mai.

Le général de Failly avait quitté Anvers pour se rendre à son nouveau poste. Passant à Bruxelles, il fut prié par le régent de retourner à Anvers pour y user de son influence sur les troupes, calmer les esprits, et disposer la garnison à recevoir le général Daine. Le général de Failly, obéissant au régent, était arrivé à Anvers dans la journée du 29 avril, avait consacré quelques jours à rétablir le calme et à rappeler les troupes au sentiment du devoir, et se préparait, ses efforts étant couronnés de succès, à son départ pour Tongres, lorsqu'un incident grave vint tout à coup fixer l'attention publique, et l'obliger à rester à Anvers où il se trouvait seul officier général. Cet incident, c'était l'occupation de la lunette Saint-Laurent par les troupes formant la garnison de la citadelle.

Pour bien se rendre compte de cet événement, il est nécessaire d'avoir sous les yeux la convention conclue le 5 novembre 1830.

Cette convention est ainsi conçue :

Le gouvernement provisoire autorise M. Félix Chazal à traiter avec le général commandant la citadelle d'Anvers sur les bases préalablement posées, après avoir reçu et donné les explications suivantes :

1° En consentant à suspendre les travaux d'attaque, à la condition bien expresse que la citadelle s'abstiendra de son côté des travaux de même genre et que les choses demeureront dans le *statu quo* ;

2° Déterminer ce qu'on entend par les environs de la citadelle, et fixer la distance ;

3° L'escadre hollandaise, telle qu'elle est en ce moment devant Anvers, sera respectée ;

4° Quant à la restitution des vivres pillés, le pillage ayant eu lieu à l'insu du gouvernement, et non par les troupes, et lui ayant été plus préjudiciable qu'utile, il ne peut en prendre la responsabilité.

5° Le général fixera le délai dans lequel il fera connaître les ordres de son souverain.

Ce délai ne pourra excéder cinq

Réponse du général baron Chassé :

Accordé.

De la porte de Malines, passant la rue de la *Pie*, rue du *Gladiateur*, rue du *Pied-nu*, rue *Saint-Roch*, rue de la *Cuillère* et tout l'arsenal : à l'intérieur de la ville une distance de trois cents mètres à partir du pied des glacis, y compris ceux des *deux lunettes*.

Le lieutenant-général, ne pouvant répondre que S. M. le roi des Pays-Bas n'envoie quelques autres bâtiments de guerre, demande qu'ils soient compris dans l'escadre.

Le pillage ayant eu lieu par les troupes pendant l'armistice, la justice exige que les articles pillés soient rendus.

Le général ne pouvant répondre du jour où la réponse de Sa Majesté arrivera ne saurait répondre à cet article.

jours à partir de la date de la présente, de manière qu'il finira le 2 novembre à heures.

6° La reprise des hostilités devra être annoncée, de part et d'autre, douze heures à l'avance. Accordé.

Cette capitulation fut complétée par la convention suivante conclue le 5 novembre 1830 dans l'après-midi :

« Les affaires continueront à rester dans le
« *statu quo*. La reprise des hostilités sera
« annoncée, de part et d'autre, trois jours
« d'avance.

« *Le parlementaire fondé de pouvoirs,*
« *ordonnateur en chef de l'armée belge,*
« (Signé) F. CHAZAL.

« *Le lieutenant-général,*
« (Signé) BARON CHASSÉ.

« Approuvé :

« *Le commissaire délégué, membre*
« *du gouvernement provisoire,*
« (Signé) CHARLES ROGIER. »

Le général Chassé n'ayant pu accepter la proposition n° 3, relative à l'escadre qu'il réservait à son gouvernement le droit d'augmenter, la Belgique, par une juste réciprocité, était restée

en possession du droit d'armer le bas Escaut pour mettre la ville à l'abri d'une surprise de ce côté. L'armement du fort du Nord et de la construction des batteries du bas Escaut, étant d'ailleurs des travaux tout à fait en dehors du rayon stratégique de la citadelle, ne pouvait en aucune manière servir contre elle et lui nuire. Ces travaux ne constituaient, de la part de la Belgique, aucune infraction pas plus à l'esprit qu'à la lettre de la convention du 5 novembre, dont l'objet spécial, le but unique, avait été de mettre la ville à l'abri d'une attaque de la part de la citadelle et la citadelle également à l'abri de toute attaque.

En ce qui concernait la citadelle, la convention du 5 novembre fut toujours religieusement observée par les autorités belges. Il n'en était pas de même du côté de la citadelle, où, nonobstant la stipulation formelle de l'article 1^{er} et ces mots : *à la condition bien expresse que la citadelle s'abstiendra de son côté des travaux du même genre* (travaux d'attaque), on ne cessa pas un instant les travaux de défense qui, dans la situation, étaient de véritables travaux d'attaque contre la ville, contraires par conséquent au membre de phrase final de l'article 1^{er} : *et que les choses demeureront dans le statu quo*,

statu quo bien entendu de la citadelle à la ville et de la ville à la citadelle.

Non content des travaux intérieurs dont nous avons parlé, le général Chassé fit ce qui constituait une violation autrement flagrante de la convention ; il arma le fort de Burght et la Tête-de-Flandre, fit faire des coupures à la digue de Burght et pratiquer des inondations sur toute la rive gauche de l'Escaut.

Ces infractions, qui avaient été tolérées par les autorités militaires d'Anvers, devinrent après les événements de mars, dans lesquels l'intervention du gouvernement hollandais était évidente, l'objet de vives réclamations qui demeurèrent sans résultat. Le général Chassé continua d'étendre ses moyens de défense ; il en vint enfin à s'emparer de la lunette Saint-Laurent qui, séparée de la citadelle et n'ayant pas été indiquée dans la convention, était jusque-là restée inoccupée.

La lunette Saint-Laurent est séparée de la citadelle d'Anvers par une chaussée qui, partant de la porte des Béguines, conduit à Boom. Le libre accès et le passage sur cette chaussée avaient toujours été laissés au public. Tout à coup le général Chassé se plaint de ce que ses factionnaires sont journellement insultés et il

demande que le passage public sur la chaussée de la porte des Béguines à Boom soit supprimé. Les insultes dont se plaignait le commandant de la citadelle étaient évidemment un prétexte; elles n'auraient pu provenir que d'enfants qui allaient jouer sur les glacis extérieurs de la citadelle, entre les factionnaires hollandais et les factionnaires belges. Si le gouvernement belge avait voulu récriminer, il eût pu opposer aux insignifiants griefs des Hollandais des faits autrement graves; il aurait pu dire, par exemple, que le commandant du 3^e régiment d'infanterie, se rendant par la chaussée à Saint-Bernard, pour affaire de service, avait eu sa voiture trouée d'une balle partie des remparts de la citadelle.

Quoi qu'il en fût et pour éviter toute occasion de conflit, le général de Failly, commandant d'Anvers, adhéra à la demande du général Chassé et fit fermer la porte des Béguines. Le général Chassé se hâta de mettre cette concession à profit et dans la nuit qui la suivit il fit commencer les travaux nécessaires pour mettre la lunette Saint-Laurent en communication avec la citadelle. Cette communication fut achevée dans la nuit du 14 au 15 mai, et le 15 à la pointe du jour les soldats hollandais se montrèrent sur

le parapet de la lunette, et, suivant les rapports transmis à l'autorité militaire belge, signalèrent leur présence par des coups de fusil tirés sur des enfants et des promeneurs.

Le général commandant à Anvers s'empressa d'adresser au général Chassé d'énergiques représentations sur cette nouvelle violation du *statu quo*. Le général Chassé répondit qu'il évacuerait la lunette Saint-Laurent, lorsque l'autorité militaire belge aurait fait détruire les batteries élevées sur le bas Escaut. Ces batteries, on l'a démontré plus haut, n'avaient rien de contraire à la convention du 5 novembre ; aussi, par une nouvelle lettre, le général de Failly annonça-t-il au commandant de la citadelle que si la lunette n'était pas évacuée à l'instant il allait prendre les mesures nécessaires pour s'en emparer. Cette lettre étant restée sans réponse, le général de Failly ordonna les dispositions d'attaque qui furent conduites par le colonel du génie Du Tilleul avec assez d'activité pour que quarante-huit heures après sept batteries fussent établies et le chemin couvert presque entièrement terminé.

Le général Chassé, s'apercevant de la rapidité avec laquelle les travaux étaient conduits, écrivit pour annoncer que s'ils ne cessaient pas immé-

diatement; il allait bombarder la ville. Cette menace n'avait rien de sérieux, car en même temps que le général Chassé adressait sa lettre au général belge, il en envoyait copie au sieur Ellermann, consul hanovrien à Anvers. Ce personnage, qui entretenait des relations politiques avec le commandant de la citadelle, courut montrer la lettre du général Chassé à la régence et celle-ci effrayée envoya une députation au régent pour lui exprimer ses craintes. C'est là précisément ce qu'avait voulu le général Chassé.

Répondant à la dernière dépêche du commandant de la citadelle, le général de Failly lui fit savoir qu'il était trop tard pour qu'il obtempérât à ses injonctions, mais que, ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité des événements, il allait en référer à son gouvernement et attendre des ordres. Il déclarait au surplus que le premier coup de canon tiré sur la ville serait le signal de l'attaque de la citadelle.

Le général de Failly avait rendu compte de ce qui se passait au gouvernement. Le général Belliard, ministre de France, et le général Goblet se rendirent aussitôt à Anvers; ils y arrivèrent le 16 mai dans la soirée. Le 17, le général Goblet visita les travaux, approuva ce qui avait été fait

et prescrivit de continuer. Mais le général Belliard avait une mission toute pacifique ; il ouvrit avec le général Chassé une négociation dont le résultat fut que les Hollandais cesseraient les travaux de restauration et d'armement de la lunette Saint-Laurent et laisseraient les choses dans ce nouveau *statu quo* avec une simple garde de police sur la lunette.

Le plénipotentiaire français avait écrit également au général commandant à Anvers pour lui exprimer son vif désir qu'aucun incident pouvant amener une collision ne s'élevât. Mais le général avait également reçu du département de la guerre une lettre en date du 19 mai, qui, tout en appelant son attention sur la gravité des conséquences, lui laissait la liberté d'agir comme il le jugerait convenable sous sa responsabilité personnelle.

Enfin arrive l'ordre du jour de M. le régent qui annonçait l'arrangement conclu par l'entremise du général Belliard avec le général Chassé. Dès lors les travaux cessèrent. Le général Chassé, s'inquiétant aussi peu des clauses de cet arrangement que de celles de la convention du 5 novembre, au lieu de ne conserver qu'une simple garde de police, fit armer la lunette et la mit en état de soutenir un siège régulier.

Plus tard on a pu voir, par les difficultés qu'a rencontrées l'armée française pour arriver à l'occupation de cette fortification avancée, par le temps qu'elle y a perdu, que cette infraction au *statu quo* réglé par la convention du 5 novembre méritait bien toute l'attention de l'autorité militaire d'Anvers et qu'elle avait convenablement apprécié l'importance d'une pareille extension donnée aux moyens de défense de la citadelle.

Dans son *Histoire de la révolution belge*, M. White, avec la partialité qui a toujours caractérisé dans cette affaire les agents anglais, se prononce pour le général Chassé et attribue tous les torts à l'autorité militaire belge. Mais il suffit d'un mot pour détruire toute l'argumentation de M. White qui probablement n'a jamais bien lu la convention du 5 novembre.

Quelle était la pensée de cette convention ? Le maintien du *statu quo*. Quand la convention a été conclue, a-t-il été question de la lunette Saint-Laurent ? Non. Cette position était-elle, lors de la signature de la convention, occupée par les Hollandais ? Non encore. Donc le maintien du *statu quo*, c'était la non-occupation de la lunette Saint-Laurent et la libre circulation sur la chaussée de la porte des Béguines à Boom.

Le général Chassé comprenait si bien que l'occupation de la lunette Saint-Laurent était une violation de la convention du 5 novembre, qu'il offrait de l'évacuer si l'autorité belge consentait à détruire les batteries élevées sur le bas Escaut, batteries qui pourtant ne menaçaient en aucune façon la citadelle et qui par conséquent n'étaient pas comprises dans l'ordre des travaux d'attaque que la convention était destinée à faire arrêter.

Tout ce qu'on vient de lire est un préliminaire nécessaire pour l'intelligence des faits que nous avons plus particulièrement entrepris d'expliquer. Nous arrivons aux événements qui se sont passés depuis la retraite du ministre de la guerre, M. d'Hane de Steenhuyse (18 mai), jusqu'à l'entrée des troupes françaises en Belgique et la convention en vertu de laquelle l'armée hollandaise commença son mouvement rétrograde (14 août).



II

Le 24 février M. Surllet de Chokier avait été nommé régent de la Belgique. Le 21 juillet, il déposait ses pouvoirs entre les mains de Son Altesse Royale le prince Léopold de Saxe-Cobourg inauguré roi des Belges. La régence avait donc duré cinq mois moins trois jours. Pendant cette période deux ministères s'étaient succédé. Le premier de ces ministères n'avait eu qu'un mois de durée. Nommé le 26 février, il avait quitté les affaires le 20 mars. M. de Gerlache, qui en avait été nommé président le 27 février, avait résigné ces fonctions peu de jours après. Deux événements principaux se rattachent à cette époque : 1^o la réception de

M. Lehon par le roi des Français comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du régent de la Belgique, réception qui équivalait à la reconnaissance de la Belgique indépendante par la France, et cela à l'instant où l'Angleterre refusait de recevoir officiellement et en la même qualité M. le comte d'Arschot; 2^o la proclamation du régent en date du 10 mars, relative au Luxembourg.

Deux grands faits ont marqué la courte et orageuse existence du second ministère du régent, dont nous avons fait connaître la composition primitive : 1^o l'avènement du Roi; 2^o la transaction du 26 juin avec la conférence. Ces deux faits sont inséparables.

Le second ministère du régent a eu deux modifications. Le 30 mai, M. Ch. de Brouckere, ministre des finances, a fait place à M. Duvivier. Le 29 mai, M. le général de Failly a remplacé au ministère de la guerre M. C. d'Hane de Steenhuyse (1).

(1) Le général baron de Failly fut nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. C. d'Hane, le 17 mai 1834. Il n'entra en fonction que le 26 mai; en attendant M. Ch. de Brouckere, ministre des finances, eut la signature du département de la guerre. (HUYTENS, *Discussions du Congrès national*, t. IV, p. 35, note 6.)

Le Roi, enfin inauguré le 21 juillet, avait par arrêté du 24 nommé son premier ministre, ainsi composé :

<i>Affaires étrangères,</i>	M. DE MUELENAERE.
<i>Justice,</i>	M. RAIKEM.
<i>Finances,</i>	M. COGHEN.
<i>Intérieur,</i>	M. DE SAUVAGE (jusqu'au 3 août).
<i>Guerre,</i>	Le général DE FAILLY (jusqu'au 4 août).

Jamais situation ne fut plus délicate et plus difficile que celle du second ministère du régent. C'est à l'époque précise de son passage aux affaires que s'applique la phrase de M. Nothomb que nous ne saurions trop citer parce qu'elle peint la situation avec toute l'énergie de la vérité : « *l'anarchie était partout, dans les lois* » et les intelligences, dans l'administration et dans l'armée, » et c'est devant un pareil état de choses, c'est en présence de toutes les passions soulevées, que ce ministère devait marcher à travers mille écueils au but qui lui était indiqué par la raison et l'intérêt du pays : le choix d'un chef de l'État autour duquel tous les partis devaient venir se grouper. Il ne s'agissait de rien moins que d'ôter toute espérance à ceux

qui désiraient soit la réunion à la France, soit la république, soit le retour à l'ancienne dynastie.

Lors de l'avènement du second ministère du régent, un grand danger existait pour la Belgique. Le mot de partage avait été prononcé dans le sein de la conférence et le souvenir de l'odieux partage de la Pologne n'y avait fait frémir personne.

« La France, dit M. Nothomb, avait compris
« qu'elle ne pourrait accepter la Belgique que
« du consentement de l'Europe, et qu'elle n'ob-
« tiendrait jamais ce consentement.

« L'Angleterre et les trois puissances du Nord
« avaient désiré la restauration, soit par un
« retour complet à la Hollande, soit au moyen
« de la séparation administrative; mais cette
« restauration, dans les circonstances où se
« trouvait l'Europe, ne pouvait être l'effet que
« d'un mouvement intérieur et les événements
« du mois dernier venaient de démontrer com-
« bien le peuple belge était peu disposé à s'y
« prêter.

« La France avait donc cessé de compter
« sur la réunion, les autres puissances sur la
« restauration.

« La Belgique, de son côté, venait de rejeter

« les conditions d'une indépendance future, en
« protestant contre les protocoles du 20 et
« du 27 janvier, et de renier en apparence le
« principe même de l'indépendance, en offrant
« le trône à un prince français.

« Ne pouvant donc ni exister par elle-même,
« ni se réunir à la France, ni retourner à la
« Hollande, la Belgique venait se heurter contre
« une triple impossibilité, et le partage se pré-
« sentait comme un dernier expédient. »

Le seul moyen qu'eût la Belgique de parer à ce danger c'était de remettre le soin de ses destinées à un chef qui pût être accepté sans défiance par toutes les puissances.

Dès le mois de novembre il avait été question du prince Léopold. Le nom de ce prince avait été mis en avant par M. Vande Weyer et d'autres personnes comme n'offrant aucun des dangers que présentaient le choix du duc de Nemours et celui du duc de Leuchtenberg; mais cette première ouverture n'avait pas été accueillie. Après la non-acceptation du roi Louis-Philippe pour le duc de Nemours, le nom du prince Léopold fut de nouveau prononcé et enfin, peu après l'avènement du second ministère du régent, des instructions furent données aux agents de la Belgique à l'effet de sonder les

cabinets étrangers sur la possibilité de cette élection.

La Belgique n'avait pas de représentant à Londres. Le ministère résolut de s'adresser directement au prince Léopold et fit choix à cet effet de quatre commissaires, MM. le comte F. de Mérode, H. Vilain XIII, l'abbé de Foere et Henri de Brouckere. M. Devaux, ministre d'État, se rendit également à Londres avec une mission spéciale, le 10 mai.

La première conférence des commissaires avec le prince eut lieu le 22 avril. Le 20 mai ils rendaient compte au Congrès du résultat de leur mission, et le 25 la proposition formelle de l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg en qualité de roi des Belges avait été déposée sur le bureau, signée de quatre-vingt-seize députés.

Le prince Léopold n'avait pourtant pas accepté purement et simplement l'offre de la couronne; il avait soumis son acceptation à la condition d'un arrangement avec la conférence consenti par le Congrès qui, sans violer les articles 1 et 8 de la constitution belge, sans renfermer une adhésion de la part de la Belgique à l'abandon absolu du Luxembourg, cesserait pourtant d'être un acte d'hostilité et ne placerait

pas le souverain *ab initio* au milieu des chances d'une guerre que le choix d'un roi avait surtout pour objet de prévenir.

L'arrangement qu'il fallait faire accepter par le Congrès, c'étaient les préliminaires du traité connu sous le nom des *dix-huit articles*.

Le samedi 4 juin, après un long débat de plusieurs jours, le scrutin fut ouvert et le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut élu roi des Belges par cent cinquante-deux membres contre quarante-trois.

C'était un premier pas fait, mais rien n'était terminé, et déjà des troubles éclataient de toutes parts, et ces troubles nécessitaient la dissémination de l'armée dans les villes. L'*association patriotique* organisée sur de larges bases ne resta pas en arrière. Par son énergie elle avait contribué à sauver le pays d'une restauration; mais, comme adversaire aussi de la diplomatie, elle était ennemie du ministère. Ce qu'elle demandait, c'était la guerre, la guerre dans laquelle elle comptait bien que la France serait entraînée, sans songer que la guerre était l'anéantissement de la Belgique, de quelque côté que la victoire se fût fixée. A la suite de l'élection du prince Léopold, l'*association patriotique* eut de nombreuses réunions et fit à la politique

du gouvernement une opposition formidable qui paralysait l'action du pouvoir jusque dans les plus simples mesures d'administration.

Pour se faire une idée de la préoccupation dans laquelle l'élection du prince Léopold mit les esprits jusqu'à la fameuse discussion sur les dix-huit articles ouverte le 1^{er} juillet, il faut lire les journaux du temps, et notamment *l'Émancipation* des 6, 16, 21 et 27 juin, et en particulier, dans le numéro du 27, la lettre de M. Lesbroussart, vice-président de l'association belge.

Les dix-huit articles avaient reçu leur rédaction définitive à *Marlborough house* le 25 juin ; le 26, l'acte, devenu le protocole n^o 26, avait été signé au *Foreign Office* ; il avait été notifié à la Belgique et porté à La Haye par le baron de Wessenberg.

L'adhésion de la Belgique à ces dix-huit articles, c'était la condition *sine qua non* de l'acceptation de la couronne par le prince de Saxe-Cobourg. Le 27, il avait dit aux commissaires belges : « J'accepte l'offre que vous me faites ;
« bien entendu que ce sera au Congrès des
« représentants de la nation à adopter les
« mesures qui seules peuvent constituer le
« nouvel État et par là lui assurer la reconnais-
« sance des États européens. »

Le prince s'était exprimé d'une manière plus formelle encore dans une lettre à M. le régent qui fut rendue publique; il y donnait le véritable sens de son acceptation.

« Aussitôt que le Congrès aura adopté les
« articles que la conférence de Londres lui
« propose, je considérerai les difficultés comme
« levées pour moi et je pourrai me rendre
« immédiatement en Belgique. »

La discussion des dix-huit articles, communiqués au Congrès le 28 juin, fut fixée au 1^{er} juillet. Voici le tableau que fait de la situation du pays à ce moment un écrivain que nous avons déjà cité, l'auteur de *l'Histoire de la révolution belge de 1830*, M. Charles White :

« A cette époque, on redoublait d'efforts à
« l'intérieur et à l'extérieur, pour jeter de la
« défiance dans le ministère, et exciter les pré-
« jugés populaires contre les préliminaires. On
« déclarait qu'ils n'étaient que le résumé des
« protocoles détestés, déguisés avec art; la
« presse fulminait les plus violents articles con-
« tre eux. L'opposition et l'association patrio-
« tique ne mettaient pas de bornes à l'expres-
« sion de leur mécontentement. Trente-neuf
« députés, faisant partie de l'opposition extrême

« et la plus active, rédigèrent une protestation
« violente au Congrès, dont les tribunes étaient
« constamment remplies d'individus renouve-
« lant par leurs vociférations et leurs clameurs
« le tableau des scènes les plus effrayantes de la
« Convention. Des placards étaient distribués,
« des menaces anonymes étaient adressées à
« ceux qui soutenaient les propositions ; les
« murs étaient couverts d'appels incendiaires,
« les ministres étaient assaillis de grossières
« diatribes, et plus d'une fois ils furent l'objet
« d'insultes personnelles de la part des émis-
« saires de la propagande ou autres, dont la
« mission était d'exciter l'anarchie. L'irrésolu-
« tion et le désordre régnaient dans la Chambre,
« la défiance et l'émeute au dehors. Des com-
« plots et des conspirations s'organisaient acti-
« vement. Les orangistes et les républicains
« livraient un dernier combat à mort.

« Que les vœux secrets de la majorité aient
« été pour l'acceptation des préliminaires, cela
« n'était pas douteux. Mais telle était la crainte
« des haines populaires, telle était leur timidité,
« que quand l'heure de la discussion arriva la
« plupart étaient disposés à abandonner leur
« tâche, et pendant quelque temps aucun n'eut
« le courage suffisant pour proposer ces pré-

« liminaires odieux. A la fin, M. Van Snick, « de Mons, se leva et s'écria hardiment : *On « a demandé quel serait parmi les députés « celui qui oserait assumer la responsabilité « morale de proposer l'adoption des dix-huit « articles ; Messieurs, je serai ce député et je « le suis, parce que je crois faire une bonne « action. »*

Enfin, après une discussion qui fut un véritable assaut de tribune pendant neuf jours, après un admirable discours de M. Lebeau, les dix-huit articles furent adoptés par cent vingt-six voix contre soixante-dix.

Pendant cette discussion l'orage intérieur avait pris un tel degré de violence, que le 5 juillet le régent fut obligé de publier une proclamation pour rappeler tout le monde au devoir et faire un appel à la fidélité de la garde civique, de l'armée, de tous les bons citoyens, dans l'intérêt du maintien de l'ordre et de l'inviolabilité des personnes et des propriétés.

Sept jours après la décision du Congrès, si péniblement obtenue, le prince Léopold, fidèle à sa parole, quittait Londres et venait s'associer sans réserve, sans arrière-pensée, aux destinées de la Belgique. Le 21 juillet il faisait son entrée à Bruxelles, au milieu des acclamations

populaires et il était solennellement inauguré au sein du Congrès.

Un instant il fut permis au gouvernement de respirer ; les partis étaient vaincus, les fêtes avaient succédé aux désordres, il semblait que tout le monde comprit que la Belgique, par un effort de raison, avait acquis enfin une position indépendante dans la grande famille des nations européennes.

Le 26, le Roi quitta Bruxelles pour aller visiter Anvers, Liège et les autres parties de son royaume. Ce fut une époque d'illusion et de bonheur. Mais les jours d'épreuve approchent et la Belgique va sentir que si elle ne succombe pas, c'est qu'elle a eu la sagesse de se placer sous une égide royale.

Pendant les discussions si orageuses, si violentes, des deux derniers mois, qu'ont pu faire, pour l'administration intérieure du pays, ces ministres, objets de tant d'attaques, incessamment harcelés, injuriés, accusés ? Qu'ont-ils pu faire surtout pour l'armée ? Cette armée, nous l'avons montrée dans son véritable état, reflétant toutes les passions qui s'agitaient ailleurs. Nous l'avons montrée peu instruite, parce qu'elle était appelée à chaque instant au secours de l'ordre troublé ; mal disciplinée, parce que plusieurs de

ses chefs incessamment mêlés aux complots lui inspiraient peu de confiance.

Cette fâcheuse situation morale de l'armée, est-elle la faute du second ministère du régent?

Après les événements du mois d'août, le second ministère du régent a été accusé de négligence; mais pourquoi ce ministère plutôt que celui qui l'avait précédé? Pourquoi ne remontait-on pas jusqu'au gouvernement provisoire? Le second ministère du régent n'a eu qu'une existence de quatre mois; cette existence a été plus occupée, plus tourmentée qu'aucune autre, et ce qu'on lui a demandé après les événements du mois d'août on ne le demande pas à ses prédécesseurs. On a fait plus que de l'accuser de négligence, on a supposé une combinaison infernale qui eût consisté à s'abstenir d'organiser l'armée, pour mettre la Belgique dans l'impossibilité de faire la guerre et pour la plier forcément aux exigences de la diplomatie. Mais les premiers les ministres ont dit : les armements et les négociations doivent marcher du même pas : c'était à eux de le dire; était-ce à eux d'ordonner les armements, de voter les fonds nécessaires?

Parmi les ministres du second cabinet du régent, il en est un qui s'est vu principalement

l'objet des attaques, c'est le ministre de la guerre, et il avait été ministre seulement *pendant deux mois*, lorsque l'agression du 2 août a eu lieu. C'est le ministre de la guerre qui a été choisi pour victime, on l'a accusé de tout, mais de tout sans préciser un fait. On s'est tenu à son égard dans des généralités. Tout ce que l'on a dit sur son compte pouvait se réduire à ce peu de mots : Nous avons été battus et nous ne devons pas l'être, donc c'est votre faute. Mais pourquoi ne deviez-vous pas l'être? Qui donc vous mettait à l'abri d'une surprise résultant d'un manque de foi, d'une violation des lois de la guerre? Qui donc vous mettait à l'abri d'une faute commise par un général?

On concevrait les accusations dont le ministre de la guerre du 29 mai a été l'objet, s'il était possible de lui dire :

Le Congrès avait ordonné des armements, et vous n'avez pas obéi au Congrès.

Le Congrès avait voté toutes les sommes nécessaires pour que l'armée fût portée à un pied de guerre respectable, et ces sommes vous ne les avez pas employées ou vous les avez mal employées.

Le matériel de l'armée était insuffisant, et dans

les deux mois de votre administration vous ne l'avez pas complété.

Vous aviez les fonds nécessaires pour organiser le service des ambulances et celui des vivres, et vous n'avez rien organisé.

L'armée manquait d'instruction, et vous n'avez rien fait, toujours dans vos deux mois d'administration, de ce qui était nécessaire pour lui donner l'instruction dont elle avait besoin.

Dans vos deux mois d'administration, vous n'êtes pas parvenu à faire ce que d'autres que vous n'avaient pas pu faire en huit mois.

L'armée péchait par le manque de discipline et vous n'avez pas su, en deux mois, la plier à la discipline.

Les généraux étaient sans plan de campagne, et c'est votre faute.

Les officiers d'état-major étaient en nombre insuffisant, c'est votre faute, vous aviez eu deux mois pour les improviser.

Lorsqu'il a été attaqué, le général commandant l'armée de la Meuse avait ses troupes disséminées dans leurs cantonnements, c'est votre faute à vous, ministre de la guerre; vous auriez dû prévoir l'attaque et ordonner au général de rassembler ses forces.

De ces accusations, toutes ne seraient pas

raisonnables sans doute, mais du moins ce seraient des accusations formelles auxquelles il eût été possible de répondre. Au lieu de cela qu'a-t-on dit? Nous avons vaincu en septembre 1830, donc nous devons vaincre au mois d'août 1831. Nous avons été vaincus, donc c'est la faute de quelqu'un. Il eût été plus vrai de dire c'est la faute de tout le monde; mais on ne s'avoue pas ses fautes à soi-même, on trouve plus commode de choisir une victime et de lui faire tout supporter.

C'est ce qui est arrivé en 1831.

Au surplus, nous venons de résumer à peu près toutes les accusations qui auraient pu être dirigées contre un ministre de la guerre. Examinons-les comme si elles eussent été formulées. Faisons ce que l'on aurait dû faire.

Nous ne reviendrons pas sur le moral de l'armée, nous en avons assez dit. Occupons-nous de l'organisation matérielle.

A la fin du ministère du général Goblet, c'est-à-dire au 20 mars 1831, l'effectif de l'armée se trouvait être de quarante mille hommes.

Sous le ministère de M. d'Hane de Steenhuyse, c'est-à-dire du 26 mars au 1^{er} juin, cet effectif a été porté à environ cinquante-six mille hommes.

Au 1^{er} juin, date de l'entrée du général de Failly au ministère, l'armée comptait :

- 12 régiments d'infanterie de ligne.
- 3 régiments de chasseurs à pied.
- 2 régiments de chasseurs à cheval.
- 14 bataillons de tirailleurs.
- 2 régiments de lanciers.
- 1 régiment de cuirassiers.
- 1 compagnie de guides à cheval.
- 10 batteries d'artillerie de campagne.
- 15 compagnies d'artillerie de siège.
- 1 bataillon du train d'artillerie.
- 1 corps du génie.
- 1 corps d'ambulance.
- 1 corps de gendarmerie.
- 1 dépôt de déserteurs étrangers.
- 3 compagnies sédentaires.

Tous ces corps réunis formaient au 1^{er} juin l'effectif d'environ cinquante-six mille hommes répartis comme suit :

Dix mille hommes dans la province d'Anvers.

Huit mille six cents hommes dans le Limbourg, ainsi que le prouvent les états de situation du général Daine.

Le reste était disséminé dans les Flandres, le duché de Luxembourg et les villes de l'intérieur.

Une importante observation à faire c'est que

cet effectif d'environ cinquante-six mille hommes comprenait vingt-six mille cent hommes appelés sous les drapeaux postérieurement au 25 mars :

1^o Deux mille hommes qui restaient des réserves de la milice de 1828 et 1829 ;

2^o Dix mille cinq cents hommes de la réserve de 1830 ;

3^o Cinq mille six cents hommes devant composer les deux bataillons de tirailleurs francs dont la formation n'avait été ordonnée que les 8 et 12 avril par des arrêtés du régent ;

4^o Huit mille hommes de la réserve de 1831.

Il est à remarquer que c'est au 30 mars seulement que les divers corps francs formés dans le principe de la révolution furent enrégimentés ; ils devaient compter trois régiments, deux de chasseurs et un d'infanterie de ligne.

Une remarque plus essentielle encore c'est que les huit mille hommes de la réserve de 1831, qui figurent à l'effectif de 1831, n'ont été appelés sous les drapeaux que postérieurement à la retraite de M. d'Hane de Steenhuyse, et par arrêté du 16 juin.

Ainsi, l'effectif sous les drapeaux, au 1^{er} juin, n'était en réalité que de quarante-huit mille hommes, parmi lesquels douze mille cinq cents

ne comptaient pas, au 1^{er} juin, plus de deux mois de service.

Les deux tiers à peine de l'effectif étaient armés et équipés. Dans ce nombre même beaucoup manquaient de pantalons, de chemises, de souliers, à tel point que les hommes ne pouvaient pas faire le service. Un pareil état de dénûment n'a rien de surprenant si l'on rapproche les dates auxquelles ces troupes furent successivement appelées sous les armes ; si l'on tient compte du temps nécessaire pour l'incorporation de la milice, pour la création et l'organisation des corps de tirailleurs composés de volontaires qu'il fallait recruter, équiper et armer ; si l'on songe, enfin, aux difficultés inhérentes à la situation.

La cavalerie n'était qu'en partie montée.

L'artillerie manquait de chevaux et de matériel. Le plus grand nombre des batteries n'étaient pas attelées.

Les ambulances avaient été décrétées, mais n'étaient pas formées.

Le service des vivres n'était organisé que dans les deux Flandres et dans la province d'Anvers. Dans le Limbourg, les soldats étaient logés et nourris chez les habitants.

Dans les villes où il y avait des casernes, les

objets de casernement laissaient beaucoup à désirer. C'est le 26 mai seulement qu'un arrêté du régent avait autorisé le département de la guerre à pourvoir au service des lits militaires au moyen de contrats soit avec les régences des villes de garnison, soit avec des entrepreneurs spéciaux.

Tel est le résumé sommaire de la situation de l'armée au 1^{er} juin.

La première et la plus importante de toutes les questions à examiner est celle de savoir si les armements opérés par le ministre de la guerre ont été en raison non-seulement des intentions manifestées par le Congrès, mais encore des allocations de fonds.

Le 9 juin, c'est-à-dire huit jours après son entrée au ministère (¹), le général de Faily mit sous les yeux du Congrès, réuni en comité secret, tous les renseignements que le temps lui avait permis de recueillir sur la situation de l'armée, et, par suite de l'impossibilité où il se trouvait de fournir un budget qui fût son œuvre, il demanda qu'il fût donné suite à celui qui avait été présenté par son prédécesseur.

(¹) Budget du département de la guerre présenté, dans la séance du 1^{er} juin 1834, par M. le baron de Faily. (HUYTENS, *Discussions du Congrès national*, t. IV, pp. 536 et suiv.)

Dans ses explications, le ministre déclara, l'état de situation à la main, que l'effectif de l'armée s'élevait à cinquante-six mille hommes soldés, et que, par suite de l'incorporation de la milice de 1831, cet effectif serait porté à environ soixante mille hommes. De ces soixante mille hommes, lorsqu'ils seraient complètement habillés, équipés et armés, il estimait que l'on pouvait former une armée mobile de quarante-cinq à cinquante mille hommes.

Cette force lui paraissait insuffisante à cause de la grande étendue de frontières à garder. La position stratégique du pays exigeait qu'il y eût un corps d'armée dans les Flandres, une très-forte garnison à Anvers, un corps d'observation devant Maestricht, un autre corps d'observation dans le Luxembourg; des troupes en nombre suffisant étaient en outre nécessaires pour garnir les points intermédiaires, la Campine anversoise et limbourgeoise, et donner des garnisons à toutes les villes un peu importantes de l'intérieur.

Le ministre demandait donc que l'armée fût renforcée. C'était pour atteindre en partie ce but que le gouvernement avait ordonné la mobilisation de la garde civique qui, regardée comme réserve, devait occuper les places frontières,

telles qu'Anvers, Maestricht, et former un corps d'observation dans le Luxembourg. Cette mesure offrait moins d'inconvénients, et aussi plus d'économie pour le trésor, qu'une levée d'hommes extraordinaire. La garde civique mobilisée ne surchargeait pas les cadres et évitait ainsi une charge onéreuse pour le pays en temps de paix.

Le budget présenté par M. d'Hane s'élevait à un total de fl. 35,711,235-85. Il était basé :

1° Sur un effectif de cinquante mille hommes de troupes de ligne ;

2° Sur l'entretien, pendant six mois, de cinquante mille hommes de garde civique mobilisée.

Le successeur de M. d'Hane, annonçant l'intention de porter l'effectif de l'armée à soixante mille hommes de troupes de ligne et à quatre-vingt mille hommes de garde civique mobilisée, demandait que le budget fût porté à la somme de 38,400,000 florins.

Différence pour dix mille hommes de troupes de ligne et de trente mille hommes de garde civique mobilisée, en plus fl. 2,688,764-15.

Ces prévisions n'avaient certes rien d'exagéré, puisque sous l'administration de M. Ch. de Brouckere, alors que la Belgique n'avait sous les armes que quatre-vingt mille hommes de

troupes de ligne et gardes civiques mobilisés compris, l'allocation définitive pour 1831 s'est élevée à 34,800,000 florins. Et qu'on ne suppose pas que la plus forte partie de cette somme ait été absorbée par les dépenses faites dans les sept premiers mois de l'année, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet : il n'en est rien. Pour les sept premiers mois de l'année, du 1^{er} janvier au 31 juillet, la dépense s'est élevée à 16,900,000 florins. Pour les cinq derniers mois elle a donc été de 17,900,000 florins. Tels sont les chiffres qui résultent du rapport de la commission chargée de l'examen du budget de la guerre à la Chambre des représentants.

Le budget avait été remis dans le courant du mois de mai à M. Ch. de Brouckere qui, en sa qualité de ministre des finances, devait le présenter et en soutenir la discussion. Le 30 mai, lors de la retraite de ce ministre et de son remplacement par M. Duvivier, rien n'avait été fait. Le budget fut renvoyé au département de la guerre qui le transmet de nouveau au Congrès, en insistant sur les observations fournies en comité secret, le 9 juin. Une commission fut nommée : elle se composait de MM. Ch. Lecocq, Ch. de Brouckere, Brabant, de Rouillé, Rodenbach, Jules Frison et Dubus aîné.

Les 22, 23 et 24 juin seulement la commission tint ses séances et arrêta les bases du travail qui ne fut soumis au Congrès que le 19 juillet, en dépit de toutes les instances du ministre qui voyait arriver l'époque où le Congrès devait se séparer et où les fonds pour la guerre allaient manquer. Le 16, un travail, en quelque sorte préliminaire, consistant en notes sur les divers chapitres du budget, avait été communiqué au ministre, qui s'était empressé de préparer les réponses aux demandes de renseignements. Le 18, au matin, les renseignements étaient entre les mains de M. Ch. de Brouckere, qui se trouvait chargé de proposer l'allocation des crédits provisoires pour le troisième trimestre de 1831. Le 19, M. Ch. de Brouckere avait oublié dans sa poche, sans en donner connaissance à la commission, le volumineux mémoire qui lui avait été remis par le ministre le 18. Le même jour, dans une séance du soir, en qualité de rapporteur de la commission chargée de l'examen du budget, il se plaignait de ce que les ministres n'avaient pas daigné répondre aux questions qui leur avaient été adressées par la commission, et montrant un petit morceau de papier, il ajoutait : « Tenez, voilà tout ce que nous avons obtenu. »

Sur cette déclaration au moins singulière de M. de Brouckere, M. Osy proposa au Congrès de nommer une commission à l'effet de s'entendre avec les ministres, afin que les projets de crédits provisoires pour tous les départements pussent être discutés dans la séance du 20. Cette proposition adoptée, la commission fut composée de MM. Osy, de Brouckere, Serruys, d'Hanis van Canaert et d'Elhoungne. Le 20, le ministre de la guerre se rendit au sein de la commission et témoigna sa surprise de ce qu'il n'eût été fait aucune mention des renseignements fournis par lui au rapporteur. C'est alors qu'il fut établi que les renseignements donnés par le ministre avaient été perdus de vue par M. de Brouckere.

La commission, sans tenir compte des nouvelles observations verbales du ministre, considérant que le service du mois de juillet était assuré et qu'une somme de 1,100,000 florins restait encore disponible sur les crédits antérieurs, proposa d'allouer, pour les mois d'août et septembre, 4,000,000 de florins. C'était donc, aux termes de la proposition de la commission, 5,100,000 florins pour le troisième trimestre, desquels il fallait déduire 500,000 florins pour payer les dépenses faites du 1^{er} au 31 janvier, dépenses que l'ex-intendant général était

chargé de liquider. Soit donc pour le trimestre 4,600,000 florins.

Outre les 1,100,000 florins restés disponibles, le ministre avait demandé six millions pour faire face aux armements dont il avait démontré la nécessité.

A la suite des renseignements fournis par lui, il disait : « J'abandonne à la sagesse de la commission et du Congrès le soin de décider du montant du budget de mon département; je les prie cependant de peser bien mûrement une question aussi importante de laquelle dépend tout à fait la réussite des opérations que les circonstances peuvent rendre absolument nécessaires et dont il serait de toute impossibilité de répondre si l'on était privé des moyens d'y parvenir. »

Que fait la commission? Elle propose de n'allouer que 4,000,000. Sur quoi la commission se fonde-t-elle, pour n'allouer en réalité que 4,600,000 florins; quel est son point de départ? Le voici :

Il a été démontré à la commission que les dépenses de l'armée pour le mois de juillet se sont élevées à 2,330,300 florins. L'armée restant la même, les dépenses pour août et septembre doivent donc s'élever à 4,660,600 florins. *L'armée*

restant la même, qu'on veuille bien y faire attention, et moins 60,600 florins, c'est précisément la somme que l'on propose d'allouer. *L'armée restant la même*, c'est-à-dire sans la mobilisation dans les limites indiquées du premier ban de la garde civique, dépense à laquelle il n'était pas question de pourvoir.

Nous sommes au 20 juillet, par conséquent à treize jours de l'agression hollandaise, qu'il n'était donné à personne de prévoir, mais qui rentrait dans l'ordre des éventualités contre lesquelles il fallait se précautionner ; voici comment parle la commission :

« Il restait à la commission un devoir à
« remplir : c'était de vous déclarer qu'elle avait,
« dans le cours de son travail, acquis la conviction
« intime du besoin d'une réorganisation
« entière du ministère de la guerre, et en même
« temps la conviction de la possibilité de grandes
« économies dans le matériel comme dans le
« personnel, *en supposant même l'état de guerre*
« *existant* (!). »

La commission qui parlait ainsi, il ne faut pas la confondre avec celle des crédits provisoires, c'est la commission du budget, celle qui était

(!) *Congrès national de Belgique*, HUYTTENS, t. IV, p. 552.

composée de MM. Lecocq, Ch. de Brouckere, Brabant, de Rouillé, Rodenbach, Jules Frison et Dubus aîné.

Veut-on juger par un seul mot de la pensée de cette commission sur la question des armements à opérer?

Le rapporteur, pour combattre l'allocation des crédits demandés, disait :

« Qu'il ne pouvait laisser dilapider et prodiguer la sueur du peuple; qu'il ne fallait à nos soldats, pour battre l'armée hollandaise, que des bâtons et des sabots. »

Les observations de la commission, en ce qui concerne la réorganisation possible des bureaux de la guerre, se rapportent, il est bon de le faire remarquer, à une époque antérieure au 1^{er} juin; bonnes ou mauvaises, elles ne s'appliquent donc pas au ministère de cette époque.

Nonobstant les observations du ministre de la guerre, et malgré les efforts du ministre de la justice, M. Barthélemy, qui défendait les armements proposés, le Congrès, dans sa séance du 20 juillet, adopta les conclusions du rapport de la commission.

Les limites financières dans lesquelles le Congrès renferma les opérations de la guerre ne permirent pas de continuer les armements;

aussi dut-on, et cela uniquement parce que le Congrès l'avait voulu, contremander la mobilisation déjà ordonnée de la garde civique.

La mobilisation du premier ban de la garde civique avait été ordonnée, dès le 7 juin, dans les provinces d'Anvers, du Brabant, du Hainaut, des Flandres, de Liège, de Namur et du Limbourg.

Chaque province devait fournir une légion composée de trois bataillons à six compagnies. Le 20 juillet, la province de Brabant avait mobilisé deux bataillons ; la Flandre orientale en avait trois prêts à l'être et celle de Namur en avait deux ; en tout sept bataillons auxquels avaient été distribuées toutes les armes qu'on avait pu se procurer à cette époque, indépendamment des marchés Michiels, Pierlot, Lesoinne et compagnie, qui avaient été refusés.

Aux termes de l'article 55, dans l'organisation de la garde civique mobilisée, les citoyens appelés étaient tenus de s'habiller à leurs frais. Le département de la guerre, cependant, avait fait confectionner des effets de linge et chaussures. Il était évident qu'une fois en activité de service les gardes civiques ne pouvaient plus continuer à s'habiller convenablement ; en supposant même que les moyens pécuniaires ne leur eus-

sent pas manqué, d'autres obstacles devaient nécessairement se rencontrer. Si la quantité des objets confectionnés ne fut pas plus considérable, c'est que les limites du budget ne le permettraient pas. Le ministre avait déjà assumé une grave responsabilité en ordonnant des dépenses non autorisées, mais qu'il jugeait nécessaires, quoique l'article 55 de la loi sur la garde civique ne permet pas de les faire.

De ce chef donc encore, réduction des ressources mises à la disposition du ministre de la guerre, le Congrès n'ayant eu en vue que l'armée de ligne.

Si donc l'organisation de la garde civique mobilisée n'a pas été complète, il faut l'attribuer d'abord à l'imperfection des lois sur la matière et aussi à ce que l'on n'a pu s'en occuper que vers la fin du mois de juin.

Si, d'un autre côté, la mobilisation n'a pas été continuée postérieurement au 20 juillet, c'est parce que le Congrès avait refusé les fonds nécessaires.

De tout ce qu'on vient de lire à ce sujet que résulte-t-il ? Une double vérité bien évidente selon nous : c'est que le ministre n'a pas été maître de porter les armements au point qu'il avait jugé convenable ;

C'est que le Congrès, loin d'ordonner les armements, avait au contraire refusé les fonds demandés par le ministre pour les armements que celui-ci avait déclarés indispensables.

Sur ce premier point à qui donc la faute ?

Le 16 juin un arrêté fut pris qui appelait sous les drapeaux les miliciens de la classe de 1831. — Le même jour un autre arrêté libérait définitivement du service les militaires de la classe de 1826. Après les événements d'août 1831, ce licenciement a été l'objet de beaucoup de critiques; pourquoy, a-t-on dit, licencier d'anciens soldats dans un instant de danger, et au moment surtout où l'on en appelle de jeunes ?

Voici les considérants qui précédaient l'arrêté; ils répondent victorieusement à toutes les critiques :

« Considérant qu'en temps de paix la levée
« de la milice de 1826 aurait eu droit d'être
« licenciée définitivement depuis le mois de
« mars dernier ;

« Qu'un arrêté du gouvernement provisoire
« en date du 15 février, n° 8, a ajourné provi-
« soirement le licenciement de ladite levée ;

« Qu'un arrêté du 16 novembre précédent a

« prescrit de délivrer des congés illimités à tous
« les miliciens de la classe de 1826, immédiate-
« ment après qu'ils auraient été immatriculés ;

« Que, par un arrêté du 25 du même mois,
« les officiers de l'état civil ont été autorisés à
« marier les miliciens de la classe de 1826,
« porteurs de congés illimités, sans exiger d'eux
« l'autorisation des chefs de corps ;

« Que, d'après les arrêtés qui précèdent, et
« surtout d'après le titre de celui du 16 novem-
« bre portant : *congés définitifs aux miliciens*
« *de 1826*, les miliciens de cette classe ont été
« induits à croire qu'ils étaient dispensés du
« service actif de la milice ;

« Que les miliciens dont il s'agit, étant en
« congé illimité dans leurs foyers, ne font aucun
« service et *restent néanmoins, comme sèmes-*
« *triers, étrangers à l'institution de la garde*
« *civique* ;

« Que l'âge de ces hommes les rangera dans
« la catégorie de ceux qui doivent faire partie
« de la garde civique aussitôt qu'ils seront
« licenciés de la milice ;

« *Qu'il convient de prendre une mesure qui*
« *mette ces hommes à même de pouvoir con-*
« *courir utilement à la défense de la patrie.* »

Les conséquences de cet arrêté étaient de

régulariser une situation irrégulière et de ne laisser inactif aucun individu en état de servir.

Il était évident que si les circonstances eussent exigé le rappel des miliciens de la classe de 1826 non licenciés, les mêmes circonstances auraient commandé la mobilisation du premier ban de la garde civique. En licenciant les miliciens de la classe de 1826, inactifs dans leurs foyers, on n'appauvrisait donc pas l'armée et l'on enrichissait le premier ban de la garde civique de soldats bien exercés et instruits.

Le 10 juin, la fourniture de quatre cents chevaux de grosse cavalerie fut mise en adjudication, et quatre cents chevaux pour le train d'artillerie furent l'objet d'un autre marché. La fonderie de Liège fut rétablie et son personnel organisé et installé. Deux batteries complètes y furent coulées. En même temps, on travaillait avec activité à l'arsenal d'Anvers; des munitions de guerre considérables y furent confectionnées, on y construisait aussi un grand nombre de voitures d'artillerie.

A Bruxelles, à Liège, à Tournai, en vertu de marchés passés, on préparait le harnachement pour l'artillerie et la cavalerie.

L'achat des fusils rencontra plus d'obstacles. Au 1^{er} juin les magasins n'en comptaient en de-

hors du service que sept mille. Sous le ministère précédent, deux marchés avaient été conclus : le premier pour la fourniture de quarante-six mille cinq cent quarante-six fusils, dont une moitié environ tirée d'Allemagne restait à livrer au 1^{er} juin ; le second de dix-huit mille fusils dont rien encore n'avait été fourni. Par suite de ces marchés il restait à livrer au 1^{er} juin trente-six mille fusils.

Le premier de ces marchés avait été conclu avec un sieur Michiels, le second avec les sieurs Pierlot, Lesoinne et C^{ie}, de Liège. Le sieur Michiels avait reçu par anticipation, sur ses livraisons, 246,000 florins. Les fusils de la compagnie Pierlot et Lesoinne devaient être payés à Hambourg sur simple avis d'embarquement.

Lorsque la première partie de l'expédition du sieur Michiels arriva à Liège, les fusils furent reconnus impropres au service, refusés régulièrement et déposés en magasin.

Dès qu'il fut reconnu que le sieur Michiels abusait de la confiance du gouvernement, le ministre de la guerre proposa de le faire arrêter. Le capitaine d'artillerie Eenens, officier très-capable et d'une puissante énergie d'action, désigné à cet effet, allait partir pour l'Allemagne où se trouvait le sieur Michiels, lorsque contre-

ordre fut donné. Le sieur Michiels se trouvant en pays étranger, la mission du capitaine Eenens aurait probablement manqué son but.

Il en fut de même des fusils envoyés par le sieur Lesoinne. Arrivés à Ostende, ils furent examinés, suivant les règles, par une commission d'artillerie, jugés impropres au service et, procès-verbal ayant été dressé, ils furent déposés, jusqu'à décision ultérieure, dans les magasins de l'État. Un mandat de 45,000 florins ordonnancée sur l'avis de l'embarquement à Hambourg avait été heureusement retenu par suite des soupçons qu'avait fait naitre l'envoi du sieur Michiels, soupçons qui se confirmèrent pleinement. Aucun de ces fusils ne fut distribué du 1^{er} juin au 2 août ; peut-être l'ont-ils été depuis.

Il est bon de remarquer que ces marchés ont été passés avant l'entrée du général de Faily au ministère, et que néanmoins on lui a reproché plus tard de les avoir conclus lui-même et d'avoir délivré à l'armée des armes en mauvais état.

Pour suppléer à l'insuffisance des approvisionnements en fait d'armes, une fourniture de 30,000 fusils fut mise en adjudication publique. La sévérité dont on avait usé envers les sieurs Michiels, Pierlot, Lesoinne et C^{ie} aurait certaine-

ment mis les fournisseurs en garde si ce mode de procéder, qui offrait tous les avantages de la libre concurrence, avait pu recevoir son application. Mais une protestation des fabricants de Liège fut adressée au régent et au ministre de la guerre, et pour favoriser les fabricants indigènes, le gouvernement crut devoir céder à leurs sollicitations. Tous furent admis à fournir aux mêmes conditions d'examen et d'essai et au prix commun de 28 francs.

Une commission fut formée pour la réception. En même temps le gouvernement prohibait la sortie des armes et prenait des mesures pour en empêcher l'exportation.

Dans cet espace de deux mois le service de santé et celui des ambulances furent régularisés. Un arrêté du 30 juin organisa l'intendance de l'armée en créant quatre directions administratives ayant chacune un intendant de 2^e classe et un intendant de 3^e classe chargés de l'administration de l'armée.

L'habillement de l'infanterie avait été déterminé et des arrêtés avaient réglé l'uniforme des différents corps de troupes. La cavalerie avait également reçu une organisation définitive. Le corps du génie militaire comptait un personnel trop peu nombreux. Par un arrêté en date du

20 juin, le régent avait mis à la disposition du département de la guerre tous les ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées civils.

Le **17** juin, l'adjudication de la fourniture des vivres, paille et couchage, bois de chauffage aux troupes cantonnées ou campées dans la province du Limbourg, à partir du **15** juillet jusqu'au **31** décembre, fut publiée et affichée. Le **15** juillet avait été le jour fixé pour l'entrée des troupes au camp. Le marché conclu avec le sieur Theuwens, membre du Congrès, complétait le service des subsistances militaires qui n'avait été assuré jusqu'alors que pour les troupes stationnées dans les Flandres et dans la province d'Anvers.

Nous verrons tout à l'heure quels motifs ont empêché l'établissement des camps au jour fixé; mais comme la fourniture du sieur Theuwens comprenait aussi bien les troupes cantonnées que les troupes campées, rien ne s'opposait à ce que le général commandant ne fit commencer la fourniture des vivres au **15** juillet.

On voit dans la correspondance du général de division Daine qu'en date du **28** juillet il écrit à l'intendant placé sous ses ordres, de s'entendre avec le sieur Theuwens pour tout

ce qui concerne son entreprise, d'arrêter le lieu qu'il jugera le plus convenable pour l'établissement des fours, de l'abattoir, des magasins et de lui faire connaître les conventions arrêtées pour qu'il pût *en ordonner l'exécution par un ordre du jour.*

Le même jour le même général écrit encore à son intendant de s'entendre avec le sieur Theuwens pour la distribution des vivres à trois ou quatre bataillons, à partir du 5 ou du 6 août, et les hostilités avaient été reprises le 2. Et l'on dit que le manque de vivres s'est fait sentir à l'armée de la Meuse; à qui la faute? Le devoir du ministre n'était-il pas rempli? N'avait-il pas mis le fournisseur à la disposition du général commandant? Le général commandant ne pouvait-il pas se faire délivrer des vivres, ou, en cas de refus, procéder comme les règles l'indiquent en pareille circonstance: passer un marché d'urgence à charge du fournisseur. Si, par déférence pour le fournisseur, ou pour tout autre motif, on ne fait pas exécuter le contrat, le ministre pourra plus tard intervenir, chercher où doit porter la responsabilité. Mais pour le moment n'a-t-il pas fait tout ce qu'il devait; doit-il répondre d'une non-exécution indépendante de sa volonté? Ce qu'on ne lui refusera

pas, c'est qu'il avait assuré le service des vivres, en tant qu'il était en lui de le faire.

L'instruction des troupes, celle en particulier des officiers nouvellement promus, l'intérêt de la discipline, la sûreté des frontières, exigeaient que les troupes fussent campées.

Dès son entrée en fonction, le ministre donnait les ordres pour l'établissement de deux camps, l'un dans la bruyère de Saint-Job-ten-Noode, l'autre en avant de Hasselt; un troisième devait être établi sur une pointe intermédiaire et servir à relier les deux autres.

Le 1^{er} juin, il écrivait au général Daine commandant les troupes réunies dans le Limbourg et formant la troisième division qui, par suite d'un arrêté en date du 16 fixant la dénomination des différents corps de troupes mobilisées, prit le nom d'*armée de la Meuse*, pour lui prescrire d'ordonner au major du génie Beau lieu de s'occuper *sans délai et toute besogne cessante* du travail préparatoire que l'établissement des camps exigeait.

Des officiers du génie étaient envoyés en même temps pour étudier le tracé des fortifications qu'il était urgent d'élever sur la ligne qui séparait les deux camps.

Pendant que ce travail s'exécutait, les cahiers

de charges étaient dressés pour la fourniture de tous les objets nécessaires au campement.

Le 15 juin fut annoncée et affichée l'adjudication de :

- 15,000 couvertures de laine,
- 3,000 marmites en fer blanc,
- 3,500 gamelles,
- 1,000 bidons,
- 2,000 haches en fer.

L'adjudication était fixée au 30 juin, pour la livraison être faite avant le 15 juillet.

Le 18 juin, le général Daine adressa au ministre le plan et le rapport du major du génie Beaulieu et relatifs au terrain qu'il avait reconnu pour établir un camp retranché près d'Asch. Le général annonçait en même temps qu'il croyait avoir découvert une position plus favorable en avant de Zonhoven et que sous peu de jours il en adresserait le plan.

La fourniture de paille et de bois nécessaires à la construction des baraques rencontra de grandes difficultés. Le 20 juillet, le général Daine informait le ministre que toutes les pailles de la province du Limbourg étaient épuisées et que la nouvelle récolte n'était pas assez avancée pour qu'on pût s'en procurer avec avantage. Le même général écrivait le 28 à l'intendant

de son armée que le sieur Delbroek s'était engagé à fournir pour l'établissement du camp 300,000 kilogrammes de paille à raison de 2 1/2 cents le kilogramme. Il n'avait pas voulu contracter pour une plus forte quantité dans l'espoir que la nouvelle récolte lui permettrait d'obtenir le reste de la fourniture nécessaire à un prix moins élevé.

L'absence d'objets de campement au 1^{er} juin, l'impossibilité absolue de se procurer les matériaux indispensables à la construction des baraques, le danger de faire bivouaquer les troupes sur un terrain humide, après deux mois de pluies incessantes, expliquent assez pourquoi le camp ne fut pas établi à l'époque fixée au 15 juillet et font comprendre comment au 2 août les troupes se trouvèrent encore dispersées dans les cantonnements. Quand tout manque, deux mois passent vite.

Après les événements du mois d'août, on a fait un grave reproche au ministre de la guerre du décousu des opérations, du défaut d'entente des généraux entre eux. Voyons ce qui s'était passé depuis le 1^{er} juin.

Au commencement du mois de juin les dix-huit articles n'étaient qu'un projet, la Belgique était encore sous l'empire de la protestation

contre les protocoles des 20 et 27 janvier. Le Congrès, dans une impatience fort naturelle, et pour amener une solution quelconque, avait résolu la reprise des hostilités pour le 30 juin.

Une pareille résolution engageait trop la responsabilité du ministre de la guerre pour qu'il pût consentir à l'accepter seul tout entière. Le peu de temps qui devait s'écouler entre la résolution et l'époque fixée pour son exécution ne permettait pas de faire tous les préparatifs nécessaires pour qu'une guerre offensive pût offrir des chances avantageuses.

Voulant néanmoins répondre, autant que possible, aux intentions du Congrès, le ministre soumit au conseil et fit agréer l'idée de réunir à Bruxelles tous les généraux commandants, à l'effet de connaître leur opinion sur l'issue probable de l'entreprise et, le cas échéant, prendre, d'accord avec eux, les mesures les plus opportunes. En conséquence, les généraux Daine, Tieken de Terhove, Goethals, Wauthier, Goblet, et les colonels de Ghistelles et Prisse furent convoqués à Bruxelles. Une première réunion eut lieu le 21 juin à l'hôtel du département de la guerre. Une seconde fut indiquée pour le lendemain à l'hôtel de M. le régent, où le conseil des ministres fut assemblé.

MM. de Sauvage, ministre de l'intérieur, Lebeau, ministre des affaires étrangères, Duvi-
vier, ministre *ad interim* des finances, Bar-
thélemy, ministre de la justice, et de Failly,
ministre de la guerre, assistèrent à la délibé-
ration.

Les généraux et officiers supérieurs convo-
qués avaient une pleine connaissance de l'état
matériel et moral de l'armée; ils savaient, par
exemple, que le gouvernement manquait de
fusils. Le général Goethals proposa d'armer le
troisième rang des piques qui avaient été con-
fectionnées sous le gouvernement provisoire.
Cette proposition fut repoussée à l'unanimité.
Après une longue délibération, le conseil des
généraux déclara que la Belgique n'était pas en
état d'entreprendre une guerre offensive, mais
que l'armée pouvait tenir sur la défensive.
Cependant, et même pour se défendre avec
succès, les généraux Daine et Tieken de Ter-
hove demandaient que leurs armées fussent
portées à quinze mille hommes de troupes dis-
ponibles : avec cette force ils croyaient pouvoir
s'engager à maintenir l'intégrité du territoire.

Il fut reconnu, en outre, que la mobilisation
de la garde civique était indispensable pour
faire occuper par elle les villes et les points

fortifiés, et faire rejoindre l'armée mobile par les troupes qui jusque-là y avaient été établies.

M. le ministre des affaires étrangères, Lebeau, émit l'opinion de subordonner les opérations de l'armée aux décisions d'un conseil de guerre établi à Bruxelles. Cette opinion fut vivement combattue par les deux généraux, Daine et Tieken de Terhove, et le conseil fut d'avis de leur laisser la liberté d'agir comme ils l'entendraient, pour le bien de la chose publique.

On ne tenait pas de procès-verbaux des séances du conseil des généraux; le seul document qui reste de ce qui s'est passé est un discours de M. Barthélemy.

« Le 22 juin, » disait-il, à la séance du 10 novembre 1831 de la Chambre des représentants, « le gouvernement prévoyait le cas où, à « cette dernière date, le Congrès décréterait la « reprise des hostilités. Le gouvernement, dis-je, « convoqua un conseil de généraux pour savoir « si l'on pourrait prendre l'offensive, ou seule- « ment rester sur la défensive. Les généraux, « Daine, Tieken de Terhove, Goethals, Wauthier « et Goblet assistaient à ce conseil. Après leur « délibération, le régent les invita à faire part « au conseil des ministres de leurs résolutions. « J'étais présent avec notre collègue Duvivier

« qui avait alors par *interim* le portefeuille des
« finances. Ils déclarèrent que, dans l'état où se
« trouvait alors l'armée, il y avait impossibilité
« de songer à la guerre offensive. Ils furent
« d'accord qu'on pouvait tenir la défensive, et
« consultés sur les points à occuper, ils répon-
« dirent que le général Tieken de Terhove
« s'appuierait sur Anvers, barrerait la droite de
« Bréda, et aurait à sa droite le général Daine.
« Quant aux autres points militaires qu'il impor-
« tait d'occuper, les généraux considéraient
« les mesures à prendre, comme devant être
« le résultat d'une délibération entre eux et
« promirent de s'en occuper.

« Telles furent les résolutions arrêtées dans
« ce conseil, résolutions d'après lesquelles
« l'ennemi aurait dû trouver toutes les posi-
« tions stratégiques occupées. Et cependant, le
« 22 août, cette jonction n'était pas opérée, et
« nous lisons dans les Mémoires du général
« Daine lui-même combien, à cette date, cette
« opération était peu avancée. En effet, nous
« voyons dans ce Mémoire et dans la corres-
« pondance du général Daine avec le général
« Tieken de Terhove ces deux faits positifs.
« M. Daine écrit à son collègue pour lui deman-
« der : Où êtes-vous? M. Tieken de Terhove

« répond : Je couvre la rive droite de l'Escaut,
« mon quartier général est à Schilde. Et vous,
« où êtes-vous? M. Daine répond à son tour :
« Je suis à Hasselt.

« Douze lieues seulement séparaient ces deux
« généraux à la reprise des hostilités. Vous
« croyez qu'ils vont faire leur jonction, mais
« point. Les Hollandais trouvent la frontière
« ouverte, et quand on envoie au général Daine
« l'ordre de faire cette jonction, qu'il s'était
« d'ailleurs engagé à faire spontanément, on
« le trouve se battant dans la Campine. Il avait
« un plan à lui, dit-il; il voulait porter la guerre
« dans le Brabant septentrional. »

On trouve, en effet, ce qui suit dans le Mémoire
du général Daine (page 15) : « Je lui fis observer
« (au général de Failly qui portait au général
« Daine les instructions qui lui étaient données
« en vertu d'ordre du roi) que l'on devait lais-
« ser à un général commandant une armée les
« coudées franches, que mon plan était depuis
« longtemps arrêté de porter la guerre dans le
« pays ennemi; de marcher sur le Brabant
« septentrional dont la population nous était
« acquise; de nourrir la guerre par la guerre;
« de relever le moral des Belges en les faisant
« aller en avant, d'obliger les forces ennemies à

« **rétrograder pour défendre leur sol, et, faisant**
« **tête de colonne à gauche, de rejoindre le**
« **général de Tieken après avoir porté la terreur**
« **dans le Brabant septentrional. »**

Il y aurait certes beaucoup à dire sur ce plan de campagne qui n'a jamais été communiqué ni au gouvernement, ni au général de Tieken qui aurait pu l'appuyer. Mais nous n'avons pas à nous occuper du plus ou moins de mérite du plan du général Daine; ce que nous avons à établir ici, c'est que, par suite de la décision du conseil des ministres du 22 juin, aux termes de laquelle une entière liberté d'action était laissée aux généraux commandant les armées, la responsabilité du ministre de la guerre, en ce qui touche les opérations militaires, était entièrement à couvert. A la rigueur même, ce n'était plus un ministre dirigeant, mais un ministre simplement ordonnateur. Il n'avait pas le droit de critiquer, son obligation unique était de diriger les troupes vers l'armée à laquelle elles devaient appartenir, de veiller aux approvisionnements et de faire payer la solde.

Ces détails prouvent que le gouvernement, comme on n'a pas craint de le dire, n'avait pas eu la pensée de placer le général Daine isolément en face de l'armée hollandaise à la position

où il s'est trouvé; il l'avait choisie lui-même, elle était d'ailleurs le résultat nécessaire de son inaction pendant les trois jours où il est resté indécis sur le parti qu'il devait prendre. Encore une fois, la responsabilité du ministre n'a rien à faire là, il avait été mis en dehors par la décision du 22 juin.

Reste un dernier point à examiner.

Les officiers généraux supérieurs et l'état-major étaient trop peu nombreux, et comme toujours c'est la faute du ministre. Une courte analyse des faits et des circonstances démontrera l'injustice de ce reproche.

Pour remplir les cadres et placer à la tête de chaque division, brigade, corps de troupes, ou dans l'état-major, des officiers dont les titres correspondissent aux fonctions qu'ils devaient remplir, il fallait, de deux choses l'une, ou les choisir parmi ceux d'un grade inférieur, ou bien admettre des officiers étrangers.

Depuis 1830, la plupart des officiers supérieurs avaient déjà obtenu un avancement très-rapide. Parmi les officiers inférieurs beaucoup n'avaient jamais servi. Les revêtir d'un nouveau grade ne leur aurait donné ni plus de capacités, ni plus d'expérience. Ceux qui, par exemple, colonels, commandaient une brigade, n'auraient

pas été rendus plus capables par un nouveau grade de général de brigade. Pour donner une certaine valeur à l'avancement, il fallait en faire une récompense accordée à des preuves de capacités ou de bravoure. Le temps n'a pas permis qu'il en fût ainsi.

Le gouvernement, en supposant qu'il y eût nécessité absolue de faire remplir toutes les fonctions par des titulaires de grade, n'avait donc d'autre ressource que d'appeler des officiers étrangers. Cette admission était-elle politique, était-elle matériellement possible? Non.

Une nation qui, comme la Belgique, a toujours joui d'une haute réputation militaire, qui, de tout temps, a fourni des hommes d'une bravoure éprouvée, et qui compte parmi ses enfants des généraux entourés d'estime et d'honneur à l'étranger même, une telle nation ne se laisse pas facilement imposer des chefs choisis hors de son sein. La mesure considérée sous ce point de vue est impolitique. Elle porte avec elle la reconnaissance du défaut de capacités nationales et comme telle jette de la déconsidération sur la nation même. Elle a d'ailleurs contre elle les préjugés dont la puissance est en raison directe de la force du sentiment d'honneur national qui règne chez un peuple. Personne

n'ignore à quel degré ce sentiment existait en Belgique après le triomphe de 1830. Alors la mesure n'était pas seulement impolitique, mais la réalisation en était matériellement impossible.

Parmi les griefs qui ont produit la catastrophe de 1830, on voit figurer la préférence donnée aux Hollandais sur les Belges dans la répartition des fonctions civiles et militaires. En effet, voici dans quelle proportion la Belgique était représentée dans l'armée des Pays-Bas :

Officiers généraux d'état-major. — Généraux, lieutenants-généraux et généraux-majors,	sur	76,	7 Belges.
Officiers d'état-major,	sur	43,	8 —
Officiers d'infanterie,	sur	1454,	259 —
Officiers de cavalerie,	sur	316,	84 —
Officiers d'artillerie,	sur	360,	33 —
Officiers du génie,	sur	128,	9 —

Vouloir introduire dans la composition d'une armée nationale des chefs étrangers, c'était blesser de nouveau ce sentiment, c'était méconnaître l'esprit du soldat et retomber dans les fautes de l'ancien régime.

Les prédécesseurs du général de Failly essayèrent de lutter contre ces obstacles, mais leurs tentatives échouèrent.

Le 9 avril 1831, le projet de décret suivant fut présenté au Congrès par M. Nothomb :

« LE CONGRÈS NATIONAL,

« Vu l'article 6 de la Constitution, etc., etc.,

« DÉCRÈTE :

« Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé jus-
« qu'à la paix à employer des officiers supérieurs
« étrangers et à leur donner des commande-
« ments dans l'armée, en tant que les besoins
« de la guerre l'exigent et que leurs talents les
« recommandent. »

L'article 2 était relatif au serment à prêter par les officiers étrangers admis au service de la Belgique.

Cette proposition primitive fut modifiée et ramenée aux limites les plus étroites. Le 11 avril le Congrès l'adopta en ces termes :

« LE CONGRÈS NATIONAL,

« Vu l'article 6 de la Constitution ainsi conçu, etc.,

« Considérant que, dans les circonstances
« graves où se trouve la Belgique, la défense du
« territoire peut exiger que des emplois mili-
« taires soient, par exception, confiés à des

« étrangers ; que, par suite du système du gou-
 « vernement déchu, les Belges étaient en général
 « écartés des emplois d'officiers d'artillerie; que
 « le gouvernement actuel doit être mis à même
 « d'accueillir les offres que pourraient lui faire
 « des étrangers connus par leur amour pour la
 « liberté et leurs talents militaires; mais que la
 « Constitution fait un devoir au pouvoir légis-
 « latif de déterminer, d'une manière particu-
 « lière, les emplois militaires que le gouverne-
 « ment pourra confier à des étrangers,

« DÉCRÈTE :

« ART. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à
 « employer jusqu'à la paix les officiers étran-
 « gers dont la désignation suit, savoir :

« 1^o Un général en chef et trois officiers
 « supérieurs;

« 2^o Dans l'artillerie : un colonel, trois chefs
 « de bataillon, douze capitaines, et vingt lieu-
 « tenants et sous-lieutenants. »

Ainsi réduite, la proposition n'obtint dans le Congrès que les deux tiers des voix. Du Congrès l'opposition passa dans le pays et dans l'armée et elle s'exprima si énergiquement que le régent n'osa pas mettre le décret à exécution.

Pour donner une idée de la force de cette

opposition, nous ne citerons qu'un fait. M. le major de la Gotellerie (Français) avait été l'ami de celui des comtes de Mérode qui est mort en combattant pour l'indépendance nationale. Sur son lit de mort M. de Mérode demanda pour son ami une place dans l'armée belge. Cette dernière pensée d'un homme victime glorieuse de son dévouement à la patrie, ce dernier vœu d'un soldat succombant à des blessures reçues sur le champ de bataille, étaient certes un brevet d'admission. Il y a plus, la capacité et la bravoure de M. de la Gotellerie étaient généralement appréciées. On l'a vu plus tard (et le général Daine l'a cité honorablement) charger avec les guides de la Meuse à Kermpt, sous une grêle de balles et de mitraille. Eh bien ! malgré tous ces titres, M. d'Hane de Steenhuyse ayant voulu placer M. de la Gotellerie dans le 1^{er} régiment de lanciers, l'antipathie contre les officiers étrangers était telle que M. de la Gotellerie ne put pas paraître au régiment.

Ce fait suffit à prouver que si le gouvernement s'était obstiné à exécuter ce décret du 11 avril, il se serait exposé à jeter la perturbation dans l'armée. Il est une chose qu'il ne faut pas perdre de vue. Les Belges ont toujours joui d'une haute réputation militaire : en septembre 1830, sans

officiers, sans généraux, ils avaient vaincu et chassé les Hollandais. Venir leur dire : il ne se trouve pas parmi vous d'hommes capables de vous commander, n'était-ce pas les humilier, les dégrader à leurs propres yeux ? Certes ils rendaient toute justice à l'éclatante bravoure des officiers que la France aurait pu nous fournir, mais la conquête de la Belgique sur les Hollandais était leur victoire et ils ne voulaient pas la partager.

Ce sentiment qui, chez les soldats et les officiers belges, était honorable et national, qu'un ministre eût été imprudent de blesser, était admirablement compris par le roi, qui écrivait le 9 août au général Belliard :

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Je suis arrivé ici (à Aerschot) d'assez bonne
« heure. J'ai pris quinze cents gardes civiques
« de différents cantons et vingt gendarmes et
« je me suis rendu avec toutes les précautions
« militaires à Westmeerbeek, assez près de Wes-
« terloo. Là j'ai eu le bonheur de me réunir à
« Ticken : ce général que j'ai amené ici a à peu
« près treize mille hommes sous les armes.
« J'ai été reçu par la troupe, qui était fatiguée
« à mort, avec des acclamations et une joie

« extrêmes. Je pense réunir ici demain matin,
 « pour enlever Montaigu et marcher vers Daine
 « qui parait avoir eu du succès, environ dix-
 « sept mille hommes et une vingtaine de canons.

« Je respire à présent, ayant ce bon gros
 « bataillon qui est animé du meilleur esprit.

« Les circonstances se trouvant si favorables,
 « je crois qu'il est urgent d'arrêter le mouve-
 « ment du maréchal Gérard : *Le sentiment est*
 « *extrêmement fort dans l'armée, et je le trouve*
 « *naturel, de combattre sans secours étranger.*

« Je pense que, pour la bonne harmonie avec
 « les puissances, il est absolument désirable de
 « ne faire marcher le maréchal que lorsque
 « l'urgence des circonstances le demandera.

« Veuillez, me croire, mon bien-aimé comte,
 « toujours votre sincèrement dévoué ami.

« LÉOPOLD. »

Une dernière considération sur ce point : pour atteindre le but qu'on se proposait, il ne suffisait pas de prendre à l'étranger des officiers tels quels, — il fallait en trouver et en choisir qui fussent dignes de la mission qui devait leur être confiée. Or les officiers d'une réputation justement acquise, qui jouissent de l'estime et de la confiance de leurs concitoyens, n'exposent

pas à la légère cette réputation dans des entreprises dont le succès est toujours problématique. Ils préfèrent rester dans leurs foyers.

Ce que nous disons ici ne s'adresse en aucune façon aux officiers étrangers venus en Belgique postérieurement aux événements du mois d'août. Ceux-là y sont arrivés régulièrement, avec une mission de leur gouvernement et sans faire aucun sacrifice de position.

Les officiers généraux belges qui n'avaient jamais commandé d'armée, et le ministre de la guerre tout le premier, auraient accepté avec empressement les conseils et la direction d'un ancien officier général de l'empire, mais ils n'auraient sans doute pas consenti à abandonner à l'ambition d'un intrigant les destinées de leur patrie. Dans les négociations entamées par le gouvernement pour confier le commandement de l'armée à des officiers étrangers, deux s'étaient présentés : l'un avait demandé un traitement de 100,000 florins et 25,000 florins d'entrée en campagne; l'autre ne demandait pas d'argent, il se contentait de la dictature.

Après avoir démontré combien l'admission d'officiers étrangers rencontra d'obstacles, il serait superflu d'examiner la question de savoir jusqu'à quel point cette admission aurait été

utile. Une observation doit être faite à cet égard.

Les armes qui, à raison du petit nombre d'officiers qu'elles comptaient, et à raison des connaissances spéciales requises, semblaient exiger le concours de chefs étrangers, étaient sans contredit le génie et l'artillerie. Eh bien! pour l'honneur du nom belge, aucun officier étranger n'a, jusqu'à la date d'aujourd'hui, fait partie des cadres de ces armes, et certes leur organisation n'en a point souffert.

La cavalerie n'éprouvait aucunement le besoin d'auxiliaires étrangers. Cette arme, qui sous le royaume des Pays-Bas avait été la mieux partagée, comptait grand nombre d'officiers supérieurs, tous d'un mérite distingué.

Quant à l'infanterie, le nombre d'officiers supérieurs et expérimentés était assez considérable pour la diriger dans tous les détails d'une campagne, et la maintenir à la hauteur de son ancienne réputation.

Nous touchons aux événements du mois d'août. Voici quelle était la force numérique et la division de l'armée au 20 juillet, c'est-à-dire

environ six semaines après l'entrée aux affaires du ministre de la guerre du 1^{er} juin, qui avait succédé à M. d'Hane. En comparant ce tableau à la situation au 1^{er} juin que nous avons donnée, on reconnaîtra sans doute que les six semaines écoulées n'avaient pas été inactives : tous les corps étaient embrigadés, tous étaient pourvus d'armes, habillés, montés et équipés, à l'exception des miliciens de la classe de 1831 qui n'étaient pas entièrement habillés et du régiment de cuirassiers qui ne comptait encore que trois escadrons de guerre.

L'arrêté du 16 juin qui avait donné le nom d'*armée de la Meuse* aux troupes de la 3^e division rassemblées dans le Limbourg, sous les ordres du général Daine, avait donné à la 2^e division réunie dans la province d'Anvers le nom d'*armée de l'Escaut*. La 1^{re} division avait reçu le nom d'*armée des Flandres* et la 4^e division celui d'*armée du Luxembourg*.

Les corps pour les forces desquels on n'a pu se procurer des renseignements ne sont inscrits que pour mémoire.

État-major général ; état-major des places ; intendance militaire ; service de santé ; ambulances

Hommes. Chevaux. Bouches à feu.

Pour mémoire.

	Hommes.	Chevaux.	Bouches à feu.
<i>Infanterie :</i>			
Douze régiments de ligne; trois régiments de chasseurs d'infanterie légère; chaque ré- giment à trois bataillons de guerre et un bataillon de dépôt.	43,232	"	"
Quatorze bataillons de tirail- leurs	6,899	"	"
<i>Cavalerie :</i>			
Deux régiments de chas- seurs; deux régiments de lan- ciers, chacun à quatre escadrons de guerre et un escadron de dépôt; un régiment de cuiras- siers à trois escadrons de guerre et un escadron de dépôt; une compagnie de guides.	4,497	3,537	"
<i>Artillerie :</i>			
Onze batteries de campagne; quinze compagnies de siège; le train d'artillerie; canonniers sédentaires; dépôt d'artillerie.	5,066	2,090	66
<i>Génie :</i>			
Sapeurs mineurs	1,144	"	"
Troupes hors ligne; maré- chaussée; gardes forestiers; garde municipale de Gand; corps franc maritime; dépôt de déserteurs étrangers.	2,154	944	"
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	62,989	6,538	66

Ce tableau ne comprend pas les bataillons de garde civique mobilisée.

L'armée active, divisée par arrêté du régent en quatre corps, était ainsi formée :

Armée de l'Escaut. Sous les ordres du général de division de Tieken de Terhove, elle comptait quatre brigades d'infanterie et une de cavalerie.

1^{re} brigade (général Niellon), 2^e régiment de chasseurs à pied, 9^e régiment d'infanterie de ligne, 1^{er} bataillon des tirailleurs de l'Escaut.

2^e brigade (général Clump), 1^{er} et 4^e régiment de ligne, 2^e bataillon des tirailleurs de l'Escaut.

3^e brigade (colonel de l'Escaille), 3^e et 12^e régiment de ligne.

4^e brigade (général de Tabor). Elle était formée des 5^e et 7^e régiments de ligne (garnison d'Anvers).

Brigade de cavalerie (général Marneffe), 1^{er} régiment de chasseurs et 1^{er} régiment de lanciers.

Artillerie, commandée par le major Dupont, 1^{re}, 3^e, 9^e et 10^e batterie.

Toutes ces troupes réunies présentaient un effectif de vingt-deux mille six cent soixante et onze hommes, mille neuf cent soixante-quatorze chevaux et vingt-quatre bouches à feu.

Armée de la Meuse. Sous les ordres du général de division Daine. Trois brigades d'infanterie, une de cavalerie.

1^{re} brigade (colonel Van den Broeck), 3^e régiment de chasseurs à pied, 10^e régiment de ligne.

2^e brigade (colonel du Fresnel), 1^{er} bataillon de tirailleurs de la Meuse, 2^e régiment de ligne.

3^e brigade (colonel l'Ollivier), 1^{er} régiment de chasseurs à pied, 11^e régiment de ligne.

Brigade de cavalerie (colonel Spaye), 2^e régiment de lanciers, 2^e régiment de chasseurs, le régiment des cuirassiers, la compagnie des guides de la Meuse.

Artillerie (lieutenant colonel Van Dam), 2^e, 4^e, 5^e, 7^e et 11^e batterie.

Effectif de l'armée de la Meuse, quatorze mille cinq cent vingt-cinq hommes, deux mille deux cent cinquante-quatre chevaux, trente boucles à feu.

Armée des Flandres commandée par le général de division de Wauthier.

6^e et 8^e régiment de ligne, 1^{er} bataillon de tirailleurs et 6^e batterie d'artillerie.

Six mille deux cent trente-sept hommes, cent trente-deux chevaux, six bouches à feu.

Armée du Luxembourg sous les ordres du général de division Goethals.

Dix bataillons de tirailleurs, 4^e et 8^e batterie.

Quatre mille sept cent onze hommes, cent vingt-trois chevaux, six bouches à feu.

RÉCAPITULATION.

	Hommes.	Chevaux.	Bouches à feu.
Armée de l'Escaut.	22,671	1,974	24
Armée de la Meuse.	14,525	2,254	30
Armée des Flandres.	6,237	132	6
Armée du Luxembourg.	4,711	123	6
	<hr/> 48,144	<hr/> 4,483	<hr/> 66

Ces quatre corps principaux n'étaient encore que des centres où venaient se grouper successivement les différentes armes à mesure que leur organisation permettait de les mettre en campagne.

Le surplus des troupes se composait des dépôts des différentes armes, de la maréchassée, des gardes forestiers, de la garde municipale de Gand, du dépôt des déserteurs étrangers, etc., etc., etc.

Une fois les opérations militaires commencées, le ministre de la guerre, qui ne commande pas l'armée, ne peut être responsable des évé-

nements. Les mouvements des troupes restant dans les attributions des généraux-commandants, c'est à eux qu'il appartient de déterminer sur quel point elles doivent se porter. Si le ministre donne encore des ordres à ce sujet, il n'est plus qu'un instrument à l'abri de toute responsabilité.

Mais il n'en est pas de même de la disposition stratégique des troupes pour la défense du pays ; cette disposition est entièrement de son ressort. Il importe donc d'expliquer comment les forces étaient placées au moment de la brusque agression de l'armée néerlandaise.

La Belgique a sur le côté qui était alors plus particulièrement menacé une frontière très-étendue, sans places fortes, ouverte aux irruptions de l'ennemi. Il eût été contraire à toutes les règles de l'art de concentrer l'armée sur un seul point. La prudence exigeait au contraire la division des forces par toute la frontière, pour que tous les points fussent gardés en même temps, et qu'en cas d'attaque il fût possible de se réunir et de se concentrer pour venir au secours des points menacés.

Il fallait un corps d'armée dans les Flandres pour garantir la frontière septentrionale de ces provinces et empêcher que des troupes débar-

quées dans la Flandre zélandaise ne pénétrasent de ce côté, appuyées qu'elles pouvaient être par la flotte qui stationnait dans l'Escaut.

Un autre corps était nécessaire dans le Luxembourg pour tenir en échec la garnison de la forteresse.

Des forces devaient être échelonnées le long de la frontière, depuis Hasselt jusqu'à Venloo, pour tenir tête aux troupes ennemies stationnées dans le Brabant septentrional et s'opposer de l'autre côté aux excursions de la garnison de Maestricht placée sur leurs derrières.

Il fallait encore garantir la ville d'Anvers contre les attaques possibles de la citadelle et de la flotte et réunir des forces assez imposantes dans la Campine anversoise pour contenir les troupes ennemies échelonnées entre Bréda et Berg-op-Zoom.

Dans le système de défense qui vient d'être indiqué, les forces placées dans la Campine anversoise devaient appuyer leur droite à celles qui garnissaient la frontière depuis Hasselt jusqu'à Venloo pour qu'il n'y eût aucune lacune, aucune ouverture offerte à l'ennemi. C'est ce qui avait été prescrit, c'est ce que les deux généraux Daine et Tieken de Terhove s'étaient engagés à faire, c'est ce que le ministre avait

en vue lorsqu'il ordonnait la formation de deux camps, et d'un troisième entre les deux camps principaux, destiné à les relier entre eux.

Sous le rapport stratégique, le ministre, dans l'ordre de ses attributions, avait tout fait pour que la défense du pays fût assurée. Si donc, au moment où l'armée hollandaise s'est présentée, une lacune s'est offerte à elle, c'est que les deux généraux, pris par le temps, n'avaient pas encore opéré leur jonction, c'est aussi parce que les camps, où devaient venir se masser les troupes aussitôt qu'elles auraient été remplacées dans les garnisons par la garde civique mobilisée, ne se trouvaient pas encore établis. Dans toute cette affaire la question de temps a été immense, et si du temps a été perdu, ce n'est certainement point par le ministre auquel deux mois seulement avaient été donnés pour faire ses préparatifs.

Résumons-nous sur cette partie de notre travail, c'est-à-dire sur tout ce qui s'est passé du 1^{er} juin au 2 août.

Dans les discussions qui ont suivi les événements du mois d'août, aucune accusation en quelque sorte technique n'a été portée, on s'est tenu à des généralités : c'est beaucoup plus facile. Nous avons, nous, présenté tous les points

sur lesquels auraient dû porter les accusations, si l'on eût voulu sortir des généralités, et nous avons prouvé :

1° Que non-seulement le ministre a opéré les armements en raison des sommes votées par le Congrès, mais encore que le Congrès a refusé les sommes demandées par le ministre pour des armements qu'il jugeait nécessaires ;

2° Que le matériel de l'armée a été porté au grand complet puisque, au 20 juillet, tous les hommes sous les drapeaux étaient armés, équipés ou habillés ; que la cavalerie était montée et que soixante-six bouches à feu étaient attelées ;

3° Que le service des ambulances avait été organisé et que le 15 juillet celui des vivres se trouvait complété par le marché Theuwens ;

4° Que sous le rapport de l'instruction et de la discipline de l'armée et aussi de la défense du pays, le ministre, en prescrivant la formation des camps et en réunissant tous les objets nécessaires pour que ces camps fussent possibles, avait eu recours au moyen le plus puissant pour créer l'instruction et la discipline ;

5° Que par le fait de la décision du 22 juin la direction des opérations militaires était devenue tout à fait étrangère au ministre, et que dans

l'ordre de ses attributions, en ce qui touche la disposition stratégique des forces antérieurement aux opérations militaires, rien ne manquait sous le rapport de l'organisation et que les forces avaient été disposées de manière à couvrir toute la frontière ;

6° Que s'il y a eu insuffisance d'officiers généraux, supérieurs et d'état-major, ce qui est loin d'être établi, il eût été dangereux de pourvoir, par un avancement exagéré, aux vacances ; et que l'introduction de quelques officiers étrangers rendue possible par le décret du 11 avril eût été du plus fâcheux effet sur le moral de l'armée ;

7° Enfin, nous avons prouvé par des relevés officiels, que tout le monde peut contrôler, qu'il n'y a jamais rien eu d'exagéré dans les états des forces disponibles qui ont été soumis au Congrès.

Ces différents points expliqués, nous pouvons arriver au 2 août, à la reprise si inopinée des hostilités.



III

C'est le 2 août que l'armée hollandaise a attaqué la frontière belge ; le 14 elle rétrogradait reconduite par les troupes françaises. Cette campagne n'a donc duré que onze jours, mais elle présente tant d'incidents, tant de singularités, tant de choses restées incompréhensibles et à peu près inexplicables, que, pour la décrire dans tous ses détails, il faudrait un volume. C'est un véritable imbroglio dans lequel les rôles sont à chaque instant changés, intervertis ; c'est une intrigue dont le fil échappe au moment où on croit le tenir ; une intrigue où la question diplomatique se mêle à la question militaire,

pour la compliquer et l'embrouiller, et quand on arrive au dénoûment, qui a tout l'air d'une mystification, chacun se demande qui l'on a trompé.

Tout a été dit sur le caractère de l'agression hollandaise venant saisir la Belgique au moment où l'acceptation du trône par le prince Léopold et son arrivée en Belgique avaient rassuré les esprits et avaient été considérées comme le gage du maintien de la paix.

Avant tout, ce fut une surprise déloyale. La Belgique et la Hollande avaient accepté la suspension d'armes sans lui assigner de terme. La Hollande rompt cette suspension d'armes sans dénonciation préalable. La Hollande, la première, avait provoqué la médiation de la conférence de Londres, la Belgique avait été forcée de l'accepter. En présence d'une médiation consentie d'un commun accord, est-il admissible qu'une des parties puisse assigner seule un terme à la suspension d'armes, et, en lui en supposant le droit, ne devait-elle pas fixer ce terme à l'avance et d'une manière expresse?

Mais non ! Dans la pensée du roi de Hollande, l'agression du mois d'août devait être une surprise. C'était chez lui une idée si bien arrêtée que la conférence n'est avertie que le 3 août et

en termes vagues du projet mis à exécution dès le 2.

« Il n'est pas de nation qui n'ait eu ses jours
« de malheur, dit M. Nothomb, l'histoire par-
« donne les revers, mais ce qu'elle ne par-
« donne pas, c'est le manque de foi, c'est la
« violation d'engagements sacrés; la véritable
« gloire désavoue celui qui n'a dû ses succès
« qu'à la surprise et à la déloyauté. Les duels
« entre peuples comme entre particuliers ont
« leurs lois. Ces lois, on ne les viole pas impu-
« nément. »

Il y a autre chose encore dans cette violation des règles de la guerre, il y a un remarquable aveu de faiblesse. Les Hollandais reconnaissaient donc que pour vaincre à leur tour les Belges, qui les avaient vaincus un an auparavant, il fallait les surprendre.

Au mois d'août 1831, l'armée hollandaise présentait un total général de quatre-vingt mille hommes, y compris trente mille gardes communaux ou volontaires. Le corps destiné à agir contre la Belgique s'était réuni entre l'Escaut et la Meuse au nombre de quarante mille hommes d'infanterie, quatre mille chevaux et soixante-douze pièces de canon. Il formait quatre divisions d'infanterie et une division de cavalerie.

La première division, général van Gheen, était à la droite. La seconde, commandée par le duc Bernard et Saxe-Weimar, formait le centre droit et l'avant-garde. La troisième division, général Meyer, formait le centre gauche, et la quatrième, commandée par le général Cort-Heiligers et composée en grande partie de *schutterey*, formait l'extrême gauche. La cavalerie, sous les ordres du général Trip, était divisée en deux brigades, l'une de grosse cavalerie, l'autre de cavalerie légère, la première en réserve, la seconde à l'avant-garde.

La position stratégique de cette armée était, on le conçoit, infiniment plus favorable que celle de l'armée belge. La droite appuyée sur l'Escaut était protégée par la citadelle d'Anvers ; la gauche appuyée à la Meuse était protégée par Maestricht. Son plan naturel était de menacer tous les points à la fois, en tenant le gros de ses forces en réserve prêt à pénétrer sur le point que la concentration des forces belges sur un autre point, aurait laissé à découvert.

Des attaques eurent lieu en effet sur tous les points. La garnison de la citadelle d'Anvers faisait des sorties au moment où les Flandres étaient attaquées, au moment où des forces se dirigeaient sur Venloo. La ville d'Anvers était

menacée d'un nouveau bombardement, tandis que le général Tieken de Terhove était aux prises avec l'ennemi au-dessus d'Anvers.

C'est à Liège que le Roi apprit la reprise des hostilités. Revenu aussitôt à Bruxelles, il y rassemble le conseil des ministres, annonce l'intention de prendre le commandement de l'armée et désigne le ministre de la guerre pour remplir les fonctions de major général en lui conservant son portefeuille.

C'est ici que la position de ce ministre commence à devenir étrange, et il est bon, avant d'aller plus loin, de jeter un coup d'œil sur les surprenantes vicissitudes de cette existence ministérielle de deux mois.

Le général de Failly, revenu de Hollande en Belgique, se trouvait inactif à Bruxelles, lorsque éclata le complot d'Anvers. Il fut envoyé dans cette ville avec le général Le Hardy de Beaulieu. Son influence personnelle et ses relations de famille lui permirent de rendre d'importants services, tant à l'époque même du complot que plus tard dans toutes les circonstances où il fallait calmer les esprits et maintenir l'ordre.

Désigné d'abord, le 21 avril, pour être attaché au corps formé dans le Limbourg en qualité de chef d'état-major, le général de Failly est obligé de revenir à Anvers pour y préparer la réception du général Daine ; il y était encore lorsque le 18 mai il est appelé à la direction du département de la guerre. Retenu cependant à Anvers pour y installer le général Tieken de Terhove, qui remplaça dans cette ville le général Daine, ce n'est que le 30 mai qu'il entre en fonction.

Les révolutions usent vite les hommes ; accepter un ministère dans un temps de révolution c'est faire acte d'un grand dévouement. Ce ne fut qu'avec une extrême répugnance, toutefois, que le général de Failly accepta le portefeuille qui lui était offert ; M. Lebeau l'a dit à la tribune le 15 septembre 1831. Pour l'y engager, on lui représentait qu'il ne pouvait refuser ce portefeuille, afin de sauver le pays d'un danger imminent. Cette répugnance était justifiée, le général n'ignorait pas qu'il échangeait une position dans laquelle il avait su se concilier l'estime générale pour un poste beaucoup plus en évidence où l'attendaient les haines et les calomnies, qui, du reste, ne lui ont pas fait défaut. Il savait d'avance qu'on ne lui tiendrait aucun compte du bien qu'il aurait pu faire et qu'on l'accuse-

rait de tout le mal qu'il n'aurait pu empêcher. Et puis il croyait sa place marquée dans les rangs de l'armée, et il lui était douloureux de sacrifier des habitudes de vingt-six ans pour se jeter au milieu des débats orageux qui tourmentaient le pays.

Il savait que la nécessité de réprimer les désordres de l'intérieur, de faire respecter les lois et les ordres du gouvernement, allait soulever contre lui toutes les animosités, toute la violence de la presse qui ne manqua point, à peine sa nomination était-elle connue et tandis qu'il n'était pas encore à son poste, de se déchaîner contre lui et de l'accabler des injures les plus grossières.

Il savait que la réorganisation de l'armée n'était qu'ébauchée, que presque tout restait encore à faire; il a accepté cependant, il s'est résigné, et les devoirs que les difficultés du moment lui imposaient ont tous été remplis.

Il y avait aussi à se faire respecter d'un ennemi intérieur, l'anarchie, qui bravait avec impunité les lois et les ordres du gouvernement. La désolation et la terreur étaient dans toutes les familles; les propriétés et les existences étaient menacées. Tous les partis hostiles à la révolution étaient d'accord entre eux dans

leurs attentats contre le gouvernement, parce que tous s'opposaient à l'élection royale. Voilà ce que le général de Faily eut à contenir et à pacifier ; et en effet, sous son ministère, les complots furent étouffés, et il n'y eut plus de ces pillages qui déshonorent un pays.

A l'époque de l'adoption des dix-huit articles et de la retraite de M. Lebeau du ministère, le général de Faily, qui savait que M. Ch. de Brouckere se verrait avec plaisir appelé au ministère de la guerre où il croyait pouvoir rendre des services, le lui fit offrir par M. Goblet. L'offre fut acceptée, mais le régent ne voulut pas y consentir.

Les difficultés que le général de Faily eut à surmonter se compliquaient journellement ; à chaque instant ses amis, ses camarades, les généraux de l'armée, lui disaient : J'admire vraiment votre courage d'avoir accepté le ministère dans de pareilles circonstances. Et en effet il en fallait.

Quelle a été sa récompense ?

Arrivé à Bruxelles et inauguré, le Roi forma son ministère. Resté seul du dernier cabinet, et sans avoir été consulté sur le remplacement de ses anciens collègues et sur le choix des nouveaux ministres, le général offre sa démission ; elle est refusée dans des termes qui ne lui per-

mettent pas d'insister, et l'intrigue pourtant, qui devait jouer un si grand rôle dans les événements d'août, cernait déjà le nouveau trône.

Le 3 août au soir, par un arrêté contre-signé Ch. de Brouckere, ministre de l'intérieur, le Roi confère au général de Failly, malgré sa résistance, les fonctions de major général et donne la signature par intérim du département de la guerre à M. d'Hane.

Il avait été convenu que le nouveau major général accompagnerait constamment le roi.

Sur l'ordre du Roi reçu à une heure du matin, dans la nuit du 3 au 4 août, le général se rend à Anvers ; c'était le point le plus exposé, et le roi avait décidé que son quartier général y serait établi.

Sa Majesté arriva effectivement à Anvers dans la journée du 4, accompagnée du général d'Hane de Steenhuyse, qui avait pris le titre de ministre de la guerre ad intérim, et de son conseil composé de MM. Lebeau, Goblet et Ch. de Brouckere.

Le conseil se réunissait sans que le général y assistât, sans même qu'il en fût informé : cela était juste, puisqu'il n'était plus ministre de la guerre ; mais il serait de toute injustice de le rendre responsable d'actes auxquels il n'a pris aucune part.

Le nouveau major général était à peine à Anvers, que le bruit se répandit à Bruxelles, bruit accueilli par les journaux, qu'il avait quitté le ministère, qu'il était disparu et qu'on l'avait arrêté.

Le 5 août, le général de Faily fut envoyé à Schilde, au quartier général de Tieken de Terhove, pour y remplir une mission que lui confia le roi. Rentré à Anvers, le général n'y trouva plus Sa Majesté qui avait transféré son quartier général à Malines. Il s'empressa de partir et rencontra le roi aux environs de Malines. Dès qu'il aperçut le général, le Roi descendit de voiture et lui dit : « J'ai la plus grande inquiétude sur le général Daine. On n'a de lui aucune nouvelle, on ne sait ce qu'il fait. Je ne vois personne autour de moi, si ce n'est vous, que je puisse charger de se rendre auprès de lui pour le déterminer à sortir de son inaction et à opérer sa jonction avec le général Tieken. Allez m'attendre à Malines, » ajouta le Roi, « nous en causerons encore, et reposez-vous, car vous êtes fatigué. » En effet, le général n'avait pris aucun repos depuis trois nuits.

En arrivant à Malines, le général trouve tout le monde occupé de sa disgrâce, que lui seul

ignorait encore, et du danger qui menaçait sa vie s'il se montrait à Bruxelles. « On vous accuse, lui disaient ses camarades, de n'avoir pas organisé l'armée afin de faciliter le retour de l'ennemi. »

Pourquoi ce changement ? D'où partaient ces nouvelles, alors que pas un coup de fusil n'avait été tiré ?

« Je ne connais pas votre général, » disait quelqu'un à l'aide de camp du général de Failly, « mais prévenez-le d'éviter d'aller à Bruxelles, le peuple est irrité contre lui ; il pourrait lui arriver malheur. »

Celui qui tenait ce langage, qui disait ne pas connaître le général, l'avait vu naitre, et naguère encore il venait à chaque instant le voir et le remercier du bon effet de ses actes administratifs et des services qu'il rendait à la chose publique.

Un autre disait ouvertement : « Quand on ne veut plus d'un ministre, il y a des formes à respecter. »

Surpris de ce qui se passait, le général demanda une audience au roi et ne dissimula pas son indignation. Le Roi lui répondit qu'il avait la plus grande confiance en lui et qu'il espérait bien qu'il ne se refuserait pas à

« lui rendre le service important de se rendre
« au quartier général de l'armée de la Meuse
« pour presser le général Daine d'opérer sa
« jonction avec le général Tieken de Ter-
« hove. »

Le général demanda alors des ordres pour le commandant du corps d'armée de la Meuse et des pouvoirs afin d'agir suivant les circonstances. Sa Majesté les promit comme nécessaires.

A dix heures du soir, le général quitta Malines pour le quartier général de la Meuse, porteur du pli qui était censé contenir ses instructions et ses pouvoirs. Arrivé près du général Daine, il s'aperçoit trop tard qu'on s'était joué de lui et que tout ce qu'on avait voulu, c'était l'éloigner pour le dépouiller pendant son absence des fonctions qui étaient venues le chercher dans un temps difficile. Les pouvoirs qu'il avait demandés ne lui avaient pas été donnés, et il a su plus tard par le Roi lui-même que Sa Majesté avait reçu le conseil de ne pas les lui accorder ; il ne se trouva donc porteur que d'un simple ordre, et traité comme un simple officier d'ordonnance. Il n'est plus en réalité ni ministre de la guerre, ni major général, et c'est sans fonctions qu'il servira désormais à l'armée de

la Meuse. Il s'y trouvait encore, lorsque, le 16 août, le gouvernement envoya l'ordre de dislocation de cette armée, et dans cet ordre il n'était pas même mentionné. Il ne lui restait qu'à retourner à Bruxelles où il apprit que M. Ch. de Brouckere avait été nommé ministre de la guerre.

Pendant l'absence du général, sa femme et ses enfants avaient été menacés d'assassinat. Abreuvé de dégoûts, il envoya sa démission ; elle fut purement et simplement acceptée.

Après vingt-six ans de bons services, après deux mois d'angoisses, telle devait être pour lui la reconnaissance du pays et du gouvernement. Il lui fallait tomber victime d'intérêts personnels auxquels avaient été sacrifiés ceux du pays.

Revenons aux événements de la guerre.

Averti dès le 2 août de la reprise des hostilités, le général Tieken de Terhove avait sans perdre de temps réuni et concentré ses troupes à Schilde, sur la route d'Anvers à Turnhout. Il avait la conviction que l'armée hollandaise se dirigerait sur Anvers pour com-

biner ses moyens d'attaque avec les forces de l'Escaut et de la citadelle. Cette opinion fort raisonnable a été en partie confirmée par les événements. Dès le 3 août, en effet, les avant-postes de l'armée de l'Escaut étaient fortement attaqués à Turnhout et à Westwesel, en même temps qu'une colonne ennemie sortie de Berg-op-Zoom attaquait les postes près d'Anvers. Le général de Ticken se contenta de concentrer ses troupes et de tenir l'ennemi en échec, espérant qu'enfin le général Daine opérerait sa jonction avec lui.

La capitulation du 5 novembre 1830 prescrivait au commandant hollandais de la citadelle d'Anvers de dénoncer trois jours à l'avance la reprise des hostilités. Le général Chassé avait régulièrement dénoncé la reprise des hostilités, et la suspension d'armes, en ce qui le concernait, devait cesser le 4 août à neuf heures du soir.

La notification du général Chassé arriva au Roi le 2 août, à Liège, et au gouvernement, à Bruxelles, dans l'après-midi du 2 août. Elle fut bientôt suivie d'une lettre du général de Ticken annonçant la marche en avant de l'armée hollandaise.

Le Roi, se trouvant à Liège sans aucun mi-

nistre, fit appeler M. Lebeau, qui avait repris les fonctions d'avocat général près la cour d'appel. A la demande du souverain, M. Lebeau écrivit à M. Le Hon, ministre de Belgique à Paris, pour qu'il réclamât l'intervention éventuelle de la France, et il donna avis de ce qui se passait à M. Vande Weyer. Les ministres à Bruxelles n'eurent connaissance de la lettre adressée à M. Le Hon que par la réponse qui leur parvint et qui annonçait la formation sur la frontière du Nord d'un corps d'armée sous les ordres du maréchal Gérard.

Les ministres insistèrent fortement auprès du Roi pour empêcher l'exécution d'une mesure qui était de nature à froisser l'honneur militaire du pays. Le Roi répondit que la demande d'intervention n'était que conditionnelle et non absolue et que la lettre à M. Le Hon était en substance semblable à celle qu'il avait adressée aux lords Grey et Palmerston.

Dès le 2 août, une copie de la lettre envoyée par le général Chassé au commandant supérieur de la ville d'Anvers, et par laquelle il dénonçait la reprise des hostilités, avait été également adressée au général Daine. Expédiée de Liège le 2 août dans la soirée, elle fut reçue le 3 à deux heures du matin Elle était accompagnée

d'une lettre écrite d'après les ordres du Roi.
 Cette lettre était ainsi conçue :

« MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint
 « copie d'une lettre adressée par le général
 « Chassé à M. le général commandant supérieur
 « de la ville d'Anvers. Cette dénonciation de la
 « reprise des hostilités ne doit servir, Monsieur
 « le Général, qu'à redoubler de votre côté toute
 « votre attention sur les mouvements qui pour-
 « raient s'opérer dans l'armée hollandaise.

« Vous voudrez bien faire parvenir à Bruxelles
 « tous les rapports que vous écrirez de nature
 « à intéresser le gouvernement; vous devez
 « éviter tout ce qui pourrait donner lieu à
 « une reprise d'hostilités; il sera utile que vous
 « vous entendiez fréquemment avec le général
 « Ticken et que vous teniez des communi-
 « cations bien suivies dans la direction de
 « Venloo.

« Les ordres sont donnés pour faire diriger
 « toutes les troupes et l'artillerie qui sont dans
 « le Luxembourg sur votre corps d'armée, où
 « elles seront sous votre commandement.

« *Le ministre de la guerre*

« **BARON DE FAILLY.** »

A Anvers, le général de Tabor avait essayé vainement par une négociation d'amener le général Chassé à reconnaître la neutralité de la ville. Le général Chassé avait répondu par une sortie destinée à détruire les moyens d'attaque préparés contre la lunette Saint-Laurent. Le général Belliard, qui avait suivi le Roi à Anvers, renouvela la négociation le 4 août sans plus de succès; mais le 5, ayant déclaré que la ville était sous la protection de la France et des autres grandes puissances, et que le général Chassé serait personnellement responsable des événements, il obtint la promesse que les hostilités de la citadelle ne seraient renouvelées qu'autant qu'il y aurait provocation de la part de la ville.

Le général Chassé avait atteint son but, qui n'était autre que d'augmenter le désordre et la confusion.

Le général Daine, pendant les journées du 3 et du 4, ne fit aucun mouvement. Ne sachant au juste s'il devait se porter à gauche, vers le général Tieken, ou à droite, à Venloo, son incertitude avait pour cause un mouvement de l'armée hollandaise qui, probablement afin de ravitailler Maestricht, menaçait Venloo et avait déjà envahi le territoire.

Le général Daine rendit compte de ce mouvement au ministre de la guerre par une lettre qui fut soumise au Roi ; elle communiqua au quartier général l'indécision qu'éprouvait le général Daine lui-même. Dans l'ignorance où l'on était des intentions de l'ennemi, deux avis se présentaient : l'un d'ordonner la jonction immédiate des deux armées de la Meuse et de l'Escaut, l'autre d'opposer les forces du général Daine à l'ennemi qui se montrait dans le Limbourg. Le premier avis fut enfin adopté et l'ordre de jonction fut envoyé par une lettre du 4 août qui parvint le 5 à onze heures du matin. Mais à peine le courrier était-il parti, que le général Belliard détermina le Roi à changer d'avis et le ministre de la guerre fut obligé d'envoyer une nouvelle lettre qui parvint au général Daine le même jour, 5 août, à deux heures après midi, lui prescrivant de concentrer ses troupes à Hechtel et de combattre les généraux Meyer et Cortheiligers, sans s'inquiéter des forces qui menaçaient l'armée de l'Escaut.

Le 6 dans la matinée, les troupes du général Daine étaient réunies à Zonhoven au nombre de neuf à dix mille hommes ; il y avait en outre à Venloo deux bataillons du 2^e régiment de ligne forts de deux mille hommes environ ;

le 3^e régiment de chasseurs à pied, fort de mille quatre cents hommes, était à Ruremonde, et deux bataillons de chasseurs de mille cinq cents hommes se trouvaient à Tongres. Le 7, un bataillon de tirailleurs et la batterie d'artillerie venant du Luxembourg rejoignirent l'armée à Hasselt, tandis que les autres bataillons venant du Luxembourg n'arrivèrent à Huy que le 8, parce que les ordres que le général de Failly avait donnés de les faire voyager avec toute la célérité possible n'avaient pas été exécutés.

Ainsi renforcée, l'armée de la Meuse comptait de quinze à seize mille hommes.

Sur ces entrefaites l'ennemi, profitant de l'indécision qui avait régné, s'était avancé au centre.

Lorsqu'une partie des troupes formant l'armée de la Meuse fut réunie à Zonhoven, ces troupes manquaient de vivres. Le 3 août, le général Daine se borne à écrire à l'intendant « de faire préparer des vivres pour trois ou quatre bataillons, à dater du 5 ou du 6 » et de recommander « d'insister près des fournisseurs pour que toute l'armée en reçoive le plus tôt que faire se pourra. »

Le 4 août, c'est-à-dire le lendemain, il donne

l'ordre à l'intendant de se rendre à son quartier général, et parce que ses ordres ne sont pas exécutés sur-le-champ, il accuse le ministre de la guerre d'avoir négligé le service des vivres. A qui la faute cependant? La correspondance du général Daine le condamne lui-même, les marchés ayant été conclus avec les entrepreneurs pour que les vivres fussent fournis à partir du 15 juillet : le général Daine ne devait pas attendre jusqu'au dernier moment ; il avait d'ailleurs à sa disposition les mesures que tout chef de corps est tenu de prendre dans des circonstances d'urgence, c'est-à-dire qu'il pouvait passer un nouveau marché à charge du fournisseur.

Les ordres tardifs du général Daine ne prouvent qu'une chose : c'est qu'il ne s'occupait nullement de porter la guerre dans le Brabant septentrional, comme il l'a prétendu.

C'est vers les dix heures du matin, et non à six heures du soir comme le dit le général Daine, que le général de Failly, envoyé de Malines par le Roi, arriva au quartier général de l'armée de la Meuse, au moment où les tirailleurs étaient engagés avec l'avant-garde d'une division de l'armée néerlandaise qui débouchait par Heuesden. Le soir du même jour

cette avant-garde se replia sur le corps dont elle faisait partie.

Voici comment le général Daine rapporte sa première entrevue avec le général de Failly :

« M. le général de Failly » (la lettre dont le général de Failly était porteur ne faisait mention ni du titre de ministre de la guerre, ni de celui de major général de l'armée) « par-
« vint jusqu'à moi avec une instruction signée
« d'Hane, ministre de la guerre *ad interim*.
« J'étais alors aux prises avec l'ennemi. Je lui
« fis remarquer qu'il existait un peu de confu-
« sion dans notre conseil aulique; que le 5
« j'avais reçu ordre de marcher sur Schilde,
« puis contre-ordre et injonction le même jour
« de me rendre à Hechtel et de marcher sur
« toute troupe qui tenterait de menacer Venloo;
« que, le 6, on me donnait l'ordre de passer
« sur le centre de vingt et un mille hommes
« qui se trouvaient à Diest, s'il était possible,
« sans compter le corps de dix mille hommes
« que je battais, et sans s'inquiéter si j'avais
« une livre de pain et de viande pour nourrir
« neuf mille hommes, dans un pays aussi acci-
« denté que celui de Diest; ayant en face et sur
« mon flanc droit des forces imposantes. Je
« lui fis aussi observer que l'on devait laisser

« à un général commandant une armée les
 « coudées franches; que mon plan était depuis
 « longtemps arrêté de porter la guerre dans
 « le pays ennemi; de marcher sur le Brabant
 « septentrional, dont la population nous était
 « acquise; de nourrir la guerre par la guerre;
 « de relever le moral des Belges en les faisant
 « aller en avant; d'obliger les forces ennemies
 « à rétrograder pour défendre leur sol, et, fai-
 « sant tête de colonne à gauche, de rejoindre
 « le général Tieken après avoir porté la terreur
 « dans le Brabant septentrional.

« Je le laissai juge et lui demandai si, au
 « moment où mes troupes étaient engagées, je
 « pouvais faire demi-tour pour obéir aux
 « ordres du ministre; je lui dis que dans cette
 « circonstance un ordre de la main du Roi
 « m'eût fort rassuré; que cependant j'obéirais
 « le lendemain et que mes troupes étant exté-
 « nuées par la faim, la soif, la chaleur et le
 « combat meurtrier dont il était témoin, elles
 « avaient besoin d'un peu de repos. »

Il est à observer qu'on avait laissé jusqu'ici
 au général Daine toute liberté d'action; qu'on
 lui avait laissé ses coudées franches et que per-
 sonne ne l'avait empêché de porter la guerre
 dans le Brabant septentrional. Pourquoi n'y

était-il donc pas allé s'il en avait eu réellement l'intention?

Il est aussi utile de remarquer que l'ordre dont le général de Failly était porteur n'enjoignait pas au commandant de l'armée de la Meuse de faire tête de colonne à gauche : il lui prescrivait de se porter immédiatement sur Diest et Sichem, et, le jour suivant, sur Westerlo; de concentrer ensuite son armée à Gheel et d'y rester jusqu'à ce que le général de Tieken, qui avait reçu de son côté l'ordre d'opérer sa jonction avec le général Daine, lui eût donné la main, et alors seulement de commencer une attaque sérieuse.

Remarquons ici que si un ordre écrit de la main du Roi eût fait marcher le général en avant, ce n'est ni le défaut de vivres, ni le moral du soldat abattu, ni le manque de troupes qui, comme il le prétend, l'ont empêché d'agir.

Ce qui est vrai, c'est que les troupes se trouvant engagées dans ce moment, un mouvement immédiat n'était pas praticable. Le général de Failly en informa aussitôt le Roi en lui faisant connaître la situation du général Daine, et prévint Sa Majesté que, tout pouvant changer d'un moment à l'autre, l'armée exécuterait l'ordre reçu.

Le même jour, en effet, 6 août, dans la soirée, les avant-postes hollandais se retirèrent ; le lendemain 7, l'ennemi ne reparaissant plus, l'armée pouvait se mettre en marche ; mais le général Daine refusa d'obtempérer aux ordres supérieurs. Le général de Failly, voyant alors sa mission manquée, froissé de la position inexplicable où l'avaient placé les conseillers de la couronne, convaincu en outre qu'on avait cherché à l'éloigner pour le dépouiller pendant son absence, écrivit la lettre suivante à M. d'Hane, ministre de la guerre *ad interim* :

« Je vous ai fait connaître hier le résultat de
« ma mission ; depuis, j'ai épuisé sans aucun
« succès tous les moyens de persuasion pour
« engager le général Daine à obtempérer aux
« ordres que j'avais été chargé de lui remettre.
« Placé ainsi dans une position singulière et
« équivoque qui me prouve que l'on n'a plus
« en moi cette confiance que j'ai le droit de
« mériter, je n'ai d'autre parti à prendre que
« de vous demander d'offrir à Sa Majesté ma
« démission des fonctions qui m'ont été con-
« fiées. Je demande seulement qu'il me soit
« permis de rester à l'armée jusqu'à ce que la
« tranquillité et la paix soient assurées à mon
« pays.

« Je me trouverai heureux si l'on veut assurer
« un sort à mon aide de camp, M. le capitaine
« Raikem. Il mérite à tous égards la bienveil-
« lance du Roi. »

Le général demandait donc démission des fonctions de ministre et de major général et nullement du grade militaire dont il était revêtu.

Le 7 après-midi, le général Daine se décida enfin à diriger ses colonnes vers Diest. Elles se heurtèrent aux avant-postes ennemis à Yerkenrodeet les repoussèrent vigoureusement jusqu'au village de Kermpt. A peine avaient-elles dépassé Kermpt que la nuit la plus obscure vint mettre obstacle à la poursuite. L'obscurité était telle que plusieurs bataillons ne se reconnaissant plus tirèrent les uns sur les autres.

Pendant cette nuit, et au moment où l'on s'occupait de prendre des mesures pour continuer le succès de la veille, on reçut l'avis que le centre de l'armée hollandaise était échelonné depuis Beerbroek jusqu'à Diest ; qu'une division occupait Saint-Trond et qu'une autre division n'avait pas quitté sa position à Heusden.

Ainsi l'armée de la Meuse se trouvait au beau milieu de l'armée hollandaise. Il ne restait que deux partis : attaquer le centre de l'ennemi et

tâcher de le percer, ou faire un mouvement rétrograde pour essayer de tourner sa ligne d'opération et par un détour sur Louvain faire jonction avec l'armée de l'Escaut.

Le succès seul aurait pu justifier l'audace téméraire du premier parti : percer le centre de l'ennemi composé de l'élite de ses troupes et bien garni de cavalerie et d'artillerie, alors que nos flancs n'étaient rien moins qu'assurés, était chose difficile. En cas de revers toute retraite était impossible, l'armée de la Meuse était perdue et le Roi était laissé avec le seul corps de l'Escaut.

Indépendamment de ces considérations, des nouvelles reçues du quartier général royal pendant cette même nuit annonçaient que bientôt le général de Tieken passerait la Nèthe à Lierre pour se diriger sur Diest et appuyer l'attaque que nous devons faire sur ce point. Mais il était facile de concevoir que le mouvement du général de Tieken, quel qu'il fût, ne pourrait pas avoir lieu dans la journée du 8 (il n'est arrivé en effet à Aerschot que le 9) et comme il est évident que l'ennemi ne serait pas resté l'arme au bras pendant les journées du 8 et du 9, l'armée ne pouvait attendre sans s'exposer à une destruction complète.

On décida en conséquence que la position que l'on occupait serait abandonnée ; qu'on prendrait la route de Tongres et qu'on se dirigerait par l'ancienne voie romaine vers Tirlemont et Louvain. Cette résolution bien exécutée, la position de l'ennemi était tournée et nous pouvions nous trouver le 9 à la hauteur de Tirlemont avant que l'ennemi eût pu nous inquiéter. Nos forces se seraient augmentées des troupes restées à Tongres et des bataillons venant du Luxembourg attendus à chaque instant.

Dans l'intervalle le Roi eût été averti et il eût pu choisir un point de jonction convenable. Cette jonction était possible puisque l'ennemi employa quatre jours pour aller de Hasselt à Louvain.

La résolution prise à neuf heures du soir, l'aide de camp du général de Failly fut aussitôt chargé de porter l'ordre à l'avant-garde de rétrograder sur Hasselt où toutes les troupes se concentrèrent. Immédiatement après, les ordres du départ pour le lendemain à quatre heures du matin furent donnés. Pour éviter tout malentendu, on recommanda la plus grande exactitude. Cependant, quelques chefs de service, chargés d'une responsabilité nouvelle pour eux,

mirent du retard dans l'exécution des ordres, et le général Daine fut obligé de rester à Hasselt jusqu'à neuf heures du matin pour presser le départ et l'évacuation avant que l'ennemi eût eu le temps de reconnaître son mouvement ou de le poursuivre.

A peine le général Daine était-il sorti de la ville, qu'un parlementaire arriva et apprit le départ de nos troupes. L'ennemi se mit à l'instant même en mouvement, traversa la ville et atteignit notre arrière-garde à une lieue environ de Hasselt. Son artillerie tira quelques coups à mitraille. Cette attaque inattendue, jointe à un mouvement de notre cavalerie qui traversa subitement notre infanterie, jeta le désordre dans nos rangs. Les voitures d'équipage et d'ambulance, qui suivaient la grande route, se jetèrent en avant, augmentèrent la confusion, et bientôt la fuite devint générale.

L'avant-garde était restée intacte ; elle fut immédiatement disposée pour servir de point de ralliement aux troupes qui fuyaient au hasard dans toutes les directions. Le général de Failly, qui dès le départ avait pris le commandement de l'avant-garde, se rendit en toute hâte à l'arrière-garde pour s'opposer à la marche de l'ennemi, pendant que le général Daine cher-

chait à arrêter les fuyards. Arrivé au village de Cortessem, le général de Failly y trouva trois pièces de canons, deux de douze, commandées par le capitaine Gantois et le lieutenant Lebrun, et une de six par le lieutenant Gendebien. Ces pièces dirigées par le major Kessels firent taire le feu de l'ennemi, et, avec l'aide de trois escadrons de cuirassiers du lieutenant-colonel de Lobel, arrêtèrent sa marche.

Malheureusement, le général Daine s'était vainement efforcé de dissiper la terreur panique. Vers quatre heures, le ralliement n'avait pu être opéré.

Le général Daine envoya alors à Tongres, au colonel commandant le premier régiment de chasseurs à pied, composé de deux bataillons, qui se trouvait dans cette ville, l'ordre d'arrêter toutes les troupes qui viendraient pour traverser la ville. L'ordre arriva trop tard. Cet officier supérieur était déjà parti pour Liège. Il ne restait plus qu'un parti à prendre, et la retraite sur Tongres fut ordonnée.

Le général Daine atterré par cet événement voulait se brûler la cervelle. Le général de Failly eut toutes les peines du monde à relever son courage en lui faisant espérer des jours meilleurs, et il le précéda ensuite à Tongres

pour y rendre compte au Roi de ce qui s'était passé. Il y rédigeait son rapport lorsque, dans la chambre où il écrivait, entre le général Daine suivi bientôt après d'un sous-officier de lanciers qui s'approche du général Daine et lui adresse la parole fort vivement. Daine, s'apercevant que cet homme tenait un pistolet caché, se lève précipitamment, lui saisit le bras en s'écriant : « Coquin, tu veux me tuer ! » et le coup part sans atteindre personne. Au bruit de l'explosion, plusieurs officiers envahirent la chambre; le militaire qui avait attenté aux jours de son général fut traduit devant un conseil de guerre, mais le général Daine demanda sa grâce.

A Tongres, on parvint à rassembler toute l'artillerie, la cavalerie et un bataillon du dixième régiment qui fut placé en avant de la ville. Ce bataillon était commandé par un officier en qui le général Daine avait placé toute sa confiance. Quelle ne fut pas la surprise de ce dernier, lorsque venant le soir pour visiter la position, il ne trouva plus le bataillon qui s'était retiré sans en informer personne !

Dès lors, le séjour de Tongres devint impossible et le quartier général se dirigea vers Liège où il arriva le 9, à une heure du matin.

En arrivant à Liège, plusieurs officiers supérieurs pressèrent le général de Failly de prendre le commandement de l'armée. Le gouverneur de la province, M. Tielemans, lui fit la même proposition. Le général ayant répondu qu'il ne s'était pas rendu au quartier général pour déposer le général Daine de son emploi, les officiers supérieurs voulaient adresser collectivement au Roi une demande de remplacement de leur général. Le général de Failly, informé de leur projet, se rendit au milieu d'eux, leur fit observer toute l'inconvenance de leur conduite, tout le blâme qu'elle méritait, et, faisant allusion à la demande de sa démission qu'il avait envoyée depuis le 7, il leur dit : « J'aide le général Daine « et lui prête mon assistance, dans un but bien « désintéressé, puisque après cette campagne « personne ne me saura gré de mon dévouement, tandis que vous, messieurs, de l'avancement et des récompenses vous attendent : « méritez-les en donnant l'exemple de l'obéissance et de la discipline. »

D'un autre côté, le gouverneur de la province, M. Tielemans, après le refus du général de Failly de se substituer au général Daine, obtint de ce dernier une lettre écrite au général Goethals pour lui offrir le commandement de

l'armée de la Meuse. Cette lettre signée, M. Tielemans la porta lui-même au général Goethals. Le général de Faily était occupé dans ce moment à faire prendre les mesures nécessaires pour remettre l'armée en campagne, lorsque le général Daine vint lui montrer la copie de la lettre adressée au général Goethals. Le général de Faily, prenant alors la parole, s'exprima ainsi :
« Vous avez mal fait, général ; vous n'avez pas le
« droit de remettre votre commandement sans
« l'autorisation du Roi, et tant que je serai ici,
« vous le conserverez. D'ailleurs, on n'en viendra
« pas à cette extrémité, parce que je ne pense
« pas que le général Goethals quitte son com-
« mandement sans autorisation. — Mais s'il
« arrive, reprit le général Daine. — Eh bien,
« vous lui direz que vous avez changé d'avis. Je
« lui expliquerai votre position. »

Le général Goethals arriva, reçut les explications du général de Faily et retourna à son poste.

Comme nous l'avons dit, on arriva à Liège le 9, à une heure du matin. La journée du 9, ainsi que le lendemain, 10, furent employés à réunir les hommes égarés, dispersés, à compléter les munitions de guerre, à réparer les trains d'artillerie. Le 10, toutes les dispositions

étaient prises pour mettre l'armée en campagne à l'effectif de douze mille hommes, avec ses batteries complètes et tout le matériel nécessaire. Le même jour, un premier ordre vint du quartier général royal; il prescrivait de conduire l'armée à Namur. Cet ordre ne fut pas exécuté, d'une part, parce qu'il était facile de concevoir qu'il n'était que le résultat de l'alarme portée au quartier général du Roi par des fuyards qui avaient présenté l'armée de la Meuse comme entièrement détruite, et, d'autre part, parce qu'on attendait le retour d'un officier qui la veille avait été envoyé à Sa Majesté pour lui faire un rapport exact. On croyait qu'il serait porteur d'un ordre plus en harmonie avec les circonstances. On se flattait qu'en se portant sur les derrières de l'ennemi pendant que le corps du général de Tieken serait renfermé dans Louvain et aurait évité de combattre en attendant la jonction de l'armée de la Meuse, il y avait moyen de réparer l'échec de la journée du 8.

Contrairement à ces prévisions, l'officier envoyé au quartier général royal revint avec l'ordre de concentrer les troupes à Liège et de ne faire aucun mouvement.

On a vu par la lettre du Roi au général Bel-

liard du 9 que Sa Majesté s'était réunie au général de Tieken à West-Meerbeck. Le lendemain, le Roi donnait le signal de l'attaque de Montaigu, lorsqu'il reçut des nouvelles exagérées sur la situation de l'armée de la Meuse. C'est alors que, ordonnant la retraite, il écrivit au général Belliard une lettre contraire à celle de la veille. Le même jour, l'armée française entrait en Belgique. Nonobstant la lettre du 9, le général Belliard n'avait pas cru devoir arrêter, comme le Roi le lui avait demandé, le mouvement des troupes françaises, car l'avant-garde franchit la frontière le 10.

Le 11 au soir, M. Ch. de Brouckere, ministre de l'intérieur et aide de camp du Roi, arriva avec des pleins pouvoirs. Le général Daine devait exécuter les ordres que l'envoyé du Roi lui donnerait, et régler tous ses mouvements d'après les instructions verbales que ce dernier avait reçues et qu'il était chargé de communiquer.

Une dépêche reçue dans le courant de la même journée du 11 faisant connaître que le Roi se portait sur Tirlemont, il aurait fallu se mettre en route immédiatement pour occuper l'ennemi d'un côté, tandis que le Roi l'aurait attaqué de l'autre. En agissant ainsi, non-seule-

ment on aurait jeté la perturbation dans les dispositions de l'ennemi déjà affaibli par les garnisons qu'il avait laissées sur sa ligne d'opération et par l'envoi d'une division sur Tervuren et Bruxelles, mais encore on aurait divisé ses forces et facilité ainsi le succès de l'entreprise. Une éclatante revanche était offerte et l'humiliation d'une intervention étrangère pouvait être épargnée à la Belgique.

Quelque sage que parût ce plan, M. Ch. de Brouckere, se retranchant derrière les instructions verbales qu'il avait reçues, fit rester l'armée inactive à Liège jusqu'à la défaite de l'armée de l'Escaut et l'intervention française.

Qui sait? le gouvernement de Louis-Philippe souhaitait sans doute que la Belgique ne prît pas sa revanche sur l'ennemi.

Qu'on lise un discours prononcé par M. Lebeau le 18 mars 1839, lors de la discussion sur le traité de paix, et qu'on y remarque cette phrase: « Les événements de 1831 ont fait
« changer les dix-huit articles, car la cause
« du Limbourg a été perdue dans les plaines
« de Louvain. » Et plus loin: « Croyez-vous
« que la France n'a pas applaudi aux évé-
« nements de 1831, qui ont fait changer les
« dix-huit articles en vingt-quatre articles? Les

« dix-huit articles nous faisaient entrer dans la
« Confédération germanique, les vingt-quatre
« articles nous en faisaient sortir ⁽¹⁾. »

C'est le 13 seulement que M. Ch. de Brouckere fit mettre l'armée de la Meuse en mouvement ; il lui fit traverser la Hesbaye ; arrivée à Lumay, elle put voir l'armée ennemie concentrée à Tirlemont et opérant la retraite.

Qu'on ne blâme pas la France de son intervention et que l'on reconnaisse qu'elle a rendu un grand service à l'humanité en empêchant des combats sanglants dans les plaines de Louvain, nous le voulons bien ; mais pourquoi avoir cherché à humilier notre nationalité en taxant nos officiers d'incapacité et en tournant en ridicule la garde civique, tandis que ces braves et courageux citoyens la plupart étrangers aux mœurs de la guerre, s'étaient portés avec tant de dévouement au secours de la patrie ?

Le commandant de la brigade de la garde civique a cru devoir les justifier en publiant le

(1) En ouvrant la session de la Chambre des députés, le 24 juillet 1831, trois jours après l'inauguration de la royauté belge, le roi Louis-Philippe déclarait avec bonheur que la Belgique ne ferait pas partie de la Confédération germanique.

récit de sa coopération. Il a démontré que cette brigade a été presque tout le temps de la campagne sans ordres et sans instructions et marchant à l'aventure, tandis que sa place était à Anvers.

Mais, encore une fois, si la garde civique est restée sans ordres et sans instructions, est-ce au général de Failly que la faute doit en être aussi imputée? Et cependant on lui a bien souvent reproché cette faute! On oubliait qu'il se trouvait à l'armée de la Meuse, tandis que la direction du département de la guerre avait été remise en d'autres mains, et qu'il ne pouvait plus porter la responsabilité des négligences commises.

Pour conclure, répétons encore les paroles de M. Nothomb :

« On a demandé quelles étaient les causes
« du désastre du mois d'août; sans porter une
« accusation individuelle on a proposé de faire
« une enquête générale. Les causes cependant
« n'étaient un secret pour aucun homme réflé-
« chi, et ne sont pas un secret pour l'histoire.
« J'en ai déjà signalé une : la surprise.

« Il faut chercher les autres dans l'état même
« du pays; les incertitudes politiques, le relâ-
« chement de tous les liens sociaux, la con-

« fiance excessive inspirée par nos succès de
« septembre, le mépris de toute science straté-
« gique, le défaut de tradition, l'absence de
« toutes capacités militaires, les provocations
« d'une presse absurde et malveillante, voilà
« les circonstances qui ont assuré en août aux
« Hollandais, unis et disciplinés, une supériorité
« momentanée sur les Belges surpris, désunis,
« indisciplinés; le courage individuel est resté
« sans reproche. A qui faut-il faire un crime de
« cette situation intérieure qui se retrouve par-
« tout au sortir d'une révolution? A personne
« ou à tout le monde. »

Quand nous avons montré la diplomatie arrêtant l'armée belge au 13 août, nous croyons avoir ajouté une cause puissante à toutes celles qui ont été si sagement énumérées par l'auteur de *l'Essai historique et politique sur la révolution belge*.

Si l'intervention française n'avait pas eu une arrière-pensée, comment, en effet, comprendre qu'un corps de vingt mille hommes retranché dans Louvain capitule sans tirer un coup de fusil, tandis qu'un corps de douze mille hommes bien pourvu d'artillerie qui se trouvait à Liège et les huit mille hommes qui étaient à Anvers pouvaient si facilement envelopper l'armée hol-

landaise dans un réseau dont elle n'aurait pu sortir ?

Les opérations antérieures avaient été malheureuses, et c'est au moment où la situation s'était améliorée que l'armée a été arrêtée.

Quant au ministre de la guerre du 1^{er} juin, ne commandant pas l'armée, n'ayant aucun ordre à donner pour la direction des opérations militaires, mis de côté depuis la rupture de l'armistice, sa responsabilité est incontestablement à couvert. En admettant que des fautes aient été commises, elles ne sauraient, à coup sûr, lui être imputées.

Ce qu'on est en droit de lui demander, c'est d'avoir fait tout ce qu'il est humainement possible de faire en deux mois et dans les limites de la volonté du Congrès, pour préparer la guerre. Or, le général de Failly a la conscience d'avoir fait son devoir et il croit avoir prouvé qu'il a même été au delà.

Le 16 août, le général se trouvait encore à l'armée de la Meuse lorsque le gouvernement envoya l'ordre de sa dislocation. L'ancien major-général ne se trouvait pas seulement mentionné dans cet ordre. Il revint à Bruxelles où il apprit son remplacement au ministère de la guerre par M. Ch. de Brouckere. Dès lors le général

de Faily ne devait plus se croire nécessaire et il retourna dans sa famille où il reçut l'avis que la démission de son grade avait été acceptée (démission non donnée) et qu'en conséquence il était rayé des cadres de l'armée.

MAY 10 1921

RÉPONSE DU BARON DE FAILLY

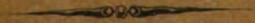
A L'OUVRAGE

LES CONSPIRATIONS MILITAIRES

DE 1834

PAR M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL A LA RETRAITE EENENS

Suite au Mémoire explicatif du général baron de Faily



BRUXELLES

LIBRAIRIE C. MUQUARDT

LIBRAIRE DU ROI

45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

MÊME MAISON A LEIPZIG

1875

RÉPONSE

AU

LIEUTENANT-GÉNÉRAL EENENS.

RÉPONSE DU BARON DE FAILLY

A L'OUVRAGE

LES CONSPIRATIONS MILITAIRES

DE 1831

PAR M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL A LA RETRAITE EENENS

Suite au Mémoire explicatif du général baron de Failly

BRUXELLES

LIBRAIRIE C. MUQUARDT

LIBRAIRE DU ROI

45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

MÊME MAISON A LEIPZIG

—
1875

AVANT-PROPOS



Après l'apparition du prospectus de l'ouvrage ayant pour titre *les Conspirations militaires de 1831*, j'ai livré au public le *Mémoire explicatif* du général baron de Failly. Je réfutais ainsi d'avance les imputations calomnieuses dirigées contre la mémoire de mon père dans la table des matières de l'ouvrage qui était annoncé avec tant de fracas.

Les Conspirations militaires ont paru, et on a recherché avidement les preuves des audacieuses allégations de l'auteur. Ces preuves,

historiques ou juridiques, démontrant la trahison, la culpabilité du général de Faily, où sont-elles ?

On les cherche vainement dans ces deux volumes. M. le général Eenens se distingue par la violence du langage ; c'est son principal mérite. Pour le surplus, il s'appuie presque constamment sur des oui-dire, et parfois même sur des clabaudages d'antichambre.

On peut se demander si M. le général Eenens, malgré ses emportements, n'a pas montré une prudence extrême en attendant patiemment la disparition de ceux qui auraient pu lui répondre comme acteurs ou comme témoins.

Ils ne sont plus ceux qu'il traîne à la barre de l'opinion publique. Le général de Faily eut pour aide de camp le capitaine Raikem, qui, lui aussi, s'éleva par son mérite jusqu'au rang de général. Or l'auteur des *Conspirations militaires* attend également que cet homme de bien, d'une loyauté proverbiale, soit descendu dans la tombe avant de publier son réquisitoire contre le ministre de la guerre de 1831. Il n'a plus à craindre ainsi que le général Raikem ne se lève pour défendre son ancien chef et que sa voix ne soit entendue.

L'auteur des *Conspirations militaires* ne

ressemble-t-il pas à un soldat qui traverserait le champ de bataille en dissimulant avec soin son arme et qui se mettrait ensuite à tirer sous un abri dans l'appréhension d'être atteint lui-même?

M. Eenens s'efforce de diriger ses coups les plus meurtriers contre le général de Failly. Mais s'il y a eu des fautes commises, pourquoi l'ancien ministre de la guerre doit-il en porter toute la responsabilité? On ne s'explique pas bien cette animosité, et l'on en demande le motif.

Il ne m'a pas été difficile de trouver le mot de l'énigme, et M. Eenens lui-même m'en donne la clef. Je vois, en effet ⁽¹⁾, que M. Eenens, nommé capitaine d'artillerie de 2^e classe, le 29 novembre 1830, n'a été promu à la 1^{re} classe de son grade que le 3 avril 1832, et que la veille du jour de sa nouvelle promotion deux officiers étrangers avaient obtenu le pas sur lui. Eh bien, le motif de sa vengeance, le voilà : c'est que le général de Failly, en ne récompensant pas les grands services rendus au pays par M. Eenens, n'avait pas mis à profit les deux mois qu'il avait passés au pouvoir. Remarquons encore ici une anomalie. M. Eenens reproche

(1) *Les Conspirations militaires*, t. I, p. 127.

continuellement à mon père de ne pas avoir accueilli avec assez de faveur les offres de services d'officiers étrangers, et lorsque son intérêt personnel est en jeu, il se plaint que ces mêmes étrangers lui soient préférés.

M. Eenens s'acharne donc principalement contre le général de Faily. Il ne lui ménage ni les épithètes malsonnantes, ni les accusations les plus invraisemblables. Il le suit pas à pas ; il cherche, dirait-on, à écraser sa victime. Le général de Faily n'est plus rien, il s'est retiré dans un village, et cependant l'auteur des *Conspirations militaires* ne le lâche pas encore. Il scrute sa vie privée et découvre que mon père, après avoir reçu un coup de fusil, a quitté furtivement la maison de campagne qu'il habitait à Neder-Heembeek et que, peu de temps après, il a acheté une fort belle propriété à Strythem. L'insinuation ne peut échapper à personne : cette propriété doit être le prix de la trahison, et je recueille les bénéfices du crime de mon père.

Voyons ce que signifie ce coup de fusil, et comment la propriété de Strythem est venue dans les mains du général de Faily.

A l'entrée de l'avenue du château que nous habitons à Needer-Heembeek existait un petit

cabaret dont l'hôte, patriote de mauvais aloi, et excité par les diatribes des journaux, n'avait cessé de menacer de mort ma mère et ses enfants, tandis que mon père était encore à l'armée. Deux ans peut-être après son retour, un domestique de la maison s'était mis un soir aux aguets pour chasser un chien qui venait ravager la basse-cour. La détonation de l'arme, les cris du chien donnèrent l'éveil, et le même jour, lorsque tout le monde fut couché, ce même cabaretier, accompagné d'un autre individu de même valeur, vint parcourir les promenades du parc en vociférant et tirant des coups de fusil dans les croisées. Le lendemain le bourgmestre averti fit une démarche afin d'épargner à ces deux hommes une condamnation en cour d'assises, et il obtint par ses instances que mon père voulût bien se contenter d'excuses. Ces malheureux se jetèrent aux pieds de mon père en pleurant, et demandèrent grâce pour eux et leurs enfants.

Voilà cette fameuse histoire du coup de fusil. Mon père a continué d'habiter ce même château jusqu'à la fin de 1837. Ce n'est qu'en 1838 qu'il *hérita* de la propriété de Strythem.

Toutes les accusations surannées dont l'auteur des *Conspirations militaires de 1831* cherche

à entretenir le public ont été victorieusement combattues par mon père.

Toutefois quelques points paraissant encore être restés dans l'ombre pour certains publicistes, je tâcherai de les élucider.

Après avoir raconté brièvement la carrière militaire de mon père jusqu'en 1831, je le suivrai au ministère de la guerre et à l'armée de la Meuse, et je réfuterai de nouveau toutes les allégations de son adversaire.



I

Amédée-Jean-Marie-Ghislain, baron de Faily, naquit à Bruxelles le 17 avril 1789. Après avoir fait ses études au lycée impérial de Bruxelles, il entra à l'école militaire de Fontainebleau. En 1805, il en sortit comme sous-lieutenant au 12^e régiment d'infanterie légère, et, dans l'espace de huit ans, fit six campagnes, celles de Prusse, de Pologne, d'Autriche, de Zélande, d'Espagne et de France, reçut trois blessures graves et fut admis dans l'ordre de la légion d'Honneur en 1813. A la chute de l'Empire, il avait vingt-quatre ans et il était chef de bataillon au 15^e régiment.

Rentré en Belgique, il fut élevé au rang de lieutenant-colonel. Il jouissait dans l'armée des Pays-Bas de la réputation d'un officier distingué, et lorsqu'il fut nommé, le 27 janvier 1826, colonel de la 5^e *afdeeling* d'infanterie, son régiment fut bientôt cité comme un régiment modèle pour la tenue et la bonne instruction militaire. Au camp de Zeist, il fut chargé du commandement d'une brigade. Le 4 juillet 1829, il était promu à la dignité de chevalier du Lion néerlandais. Il se trouvait à Bois-le-Duc lorsque éclata la révolution, et son régiment fit partie de l'armée chargée de rétablir l'autorité royale à Bruxelles.

La présence de mon père dans l'armée du prince Frédéric a été beaucoup critiquée (¹), et les journaux du temps ont même écrit que le colonel de Faily avait porté les armes contre

(¹) Dans une *Note* publiée en 1840, en réponse à un pamphlet anonyme, le général de Faily s'exprimait en ces termes : « J'ai concouru à l'attaque de Bruxelles, dit le pamphlet ; je ne dissimulerai rien : c'est vrai, je suis venu à Bruxelles à la tête d'un bataillon de mon régiment, j'ai occupé l'extrémité de la rue de Louvain, et là j'ai empêché l'incendie des maisons du boulevard de l'Observatoire, et j'ai fait annoncer aux habitants que, si l'on ne tirait pas sur nous, nous ne tirerions pas... »

ses concitoyens, au lieu de briser son épée. On est allé jusqu'à prétendre qu'il aurait à maintes reprises déclaré depuis vouloir faire oublier cette faute par son patriotisme.

J'ai été à même d'apprécier la parfaite honorabilité du caractère de mon père. Or, la conduite qu'il a tenue en 1830 est à l'abri de tout reproche ; comme d'autres officiers belges, il a agi conformément à son devoir, et j'affirme qu'il n'a jamais tenu le propos qu'on lui attribue.

Lorsque le colonel de Failly fut rentré à Bois-le-Duc avec son régiment, après la retraite de l'armée, le roi des Pays-Bas imposa un nouveau serment aux officiers belges qui voulaient demeurer définitivement à son service. Aux autres il offrait un traitement de non-activité ou leur démission.

La conduite de mon père était toute tracée. En prêtant un nouveau serment il s'exposait à devoir porter les armes contre son pays, et la disponibilité ne pouvait lui convenir. Il demanda donc sa démission honorable, démission qui lui fut accordée officiellement le 21 novembre 1830, et le colonel de Mercx, également en garnison à Bois-le-Duc, suivit son exemple.

M. Eenens fait l'apologie des officiers qui ont quitté l'armée néerlandaise sans prendre leur

démission honorable. Il cherche à prouver que la position de ces messieurs était identiquement la même que celle des officiers hollandais servant le premier empire, et il en tire cette conclusion que, puisque le roi des Pays-Bas avait couvert de son approbation les officiers qui avaient déserté l'armée française en 1814, les officiers belges étaient pleinement déliés de leur serment par l'appel du gouvernement provisoire.

Les peuples civilisés ont un code d'honneur unique. Les lois en sont absolues, et il n'est donné ni à un gouvernement ni à des individus de les interpréter à leur convenance. Les officiers hollandais et plus tard les officiers belges, qui crurent pouvoir quitter leurs drapeaux d'une manière irrégulière, furent mentionnés sur les registres matricules comme déserteurs. M. le général Eenens, il n'y a pas longtemps, en a fait l'expérience.

En demandant sa démission, le colonel de Faily écouta-t-il son intérêt ? Pas du tout. S'il était demeuré dans les rangs de l'armée hollandaise, les grades et les honneurs ne lui auraient pas fait défaut ; il était l'un des cinq colonels les plus anciens et sa réputation militaire était bien établie.

Il quittait donc une position assurée pour une autre très-incertaine. Sa conscience seule lui avait inspiré la ligne de conduite qu'il s'était tracée.

Après avoir obtenu sa démission, tous ses rapports avec le roi des Pays-Bas étaient rompus. Dégagé de son serment, il était libre de servir ou de ne pas servir la Belgique. Sa présence à Bois-le-Duc parut offrir quelque inconvénient ou danger, puisque le général Vermaesen, gouverneur militaire de cette forteresse, lui fit signifier l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures, et, quoique le colonel de Faily souffrit beaucoup d'une ancienne blessure reçue en Espagne, il n'obtint que très-difficilement un très-court sursis.

Le 6 janvier 1831, mon père, accompagné de sa famille, quitta le sol hollandais pour rentrer dans son pays. Passant par Anvers, les autorités militaires, qui étaient venues le voir, lui firent observer qu'il arrivait bien tard et que toutes les places étaient prises.

Mon père répondit dignement que le devoir seul le ramenait au milieu de ses concitoyens, et non l'intérêt personnel.

Quelques jours plus tard nous étions à Bruxelles, et mon père prit un appartement *rue des*

Trois-Têtes, dans la maison même occupée aujourd'hui par l'établissement des bains Léopold. C'est là qu'on sut bien venir le trouver et faire appel à son patriotisme.

En effet, le 25 mars à onze heures du soir, mon père était couché, lorsqu'on sonnait à sa porte. C'était un huissier du ministère de la guerre qui apportait au colonel de Faily l'invitation de se rendre immédiatement chez le ministre. Mon père se rendit aussitôt à cette invitation et trouva dans le cabinet du général d'Hane le général Le Hardy de Beaulieu qui avait été mandé comme lui. Là pour la première fois mon père entendit parler du complot qui avait été préparé à Anvers. Le général de Beaulieu ainsi que mon père acceptèrent la mission d'aller informer à Anvers. Le 26, à une heure du matin, le régent signa l'arrêté qui élevait mon père au grade de général de brigade, puis les deux commissions qui nommaient les deux généraux commandants militaires à Anvers. C'est là une particularité à noter : la situation paraissait si grave, que le gouvernement crut agir prudemment en nommant simultanément les deux généraux au même commandement ; il prévoyait le cas où l'un des deux viendrait à manquer.

Les deux généraux partirent à deux heures du matin pour leur destination. Arrivés à Anvers à six heures, ils donnèrent immédiatement au commandant de la place l'ordre de convoquer et de réunir à *l'hôtel du Grand Laboureur*, où ils étaient descendus, tous les officiers supérieurs de la garnison. Cette réunion eut lieu ; là commença leur enquête, et ils en adressèrent sur le champ le rapport au gouvernement.

La réponse de celui-ci contenait l'ordre d'arrestation des chefs du complot.

Le même courrier avait apporté les arrêtés qui nommaient le général Le Hardy de Beau-lieu commandant du 2^e commandement militaire, et mon père gouverneur militaire de la province d'Anvers, avec mission d'instruire sur les derniers événements. Le général de Faily se livra à l'enquête qui lui était prescrite, assisté de l'auditeur militaire Classens ; tous les officiers furent entendus de nouveau, et le procès-verbal servit de base à l'instruction faite plus tard par la haute cour militaire.

L'enquête, à laquelle avait présidé le général de Faily, a été signée par les généraux Clump et de Tabor, le colonel Coitin, les majors Hardy et de l'Eau, les capitaines Ryckhols et Eenens.

Le général Eenens n'en dit mot et pour cause; c'eût été rappeler un service.

Par ses relations, mon père était fort connu à Anvers et à son arrivée les autorités civiles et la bourgeoisie l'avaient accueilli comme un libérateur. Il justifia bientôt cette confiance. Il n'y eut plus de pillage; les habitants retrouvèrent leur tranquillité et la garnison se soumit à la discipline.

Nommé le 21 avril chef d'état-major au 3^e corps d'armée (quartier général de Tongres), le général de Faily avait été obligé de retourner le 29 avril à Anvers, par ordre du Régent, afin de calmer l'effervescence du soldat, qui, sourd à la voix de ses officiers, menaçait de recevoir à coups de fusil le général Daine, auquel venait d'être confié le 2^e commandement militaire (quartier général Anvers). Mon père ramena les soldats à l'obéissance; mais il jugea prudent de faire opérer un changement de garnison. Afin de mettre les nouvelles troupes à l'abri de tout contact dangereux, il se rendit lui-même hors de la ville à la rencontre du premier bataillon et, se mettant à la tête, il le conduisit à la caserne.

Le lendemain, à cinq heures du matin, on vint l'avertir que le bataillon en révolte avait

quitté la caserne et refusait d'y rentrer. En toute hâte le général de Faily se rendit à la caserne et trouva en effet tout le bataillon insensible aux exhortations des officiers. S'adressant alors aux soldats, mon père leur demande le motif de leur conduite; ils lui répondent que la caserne est minée: « C'est une grave erreur, répond mon père, et pour vous en donner la preuve, nous allons rentrer ensemble et je vais m'établir près de vous. Si nous sautons, nous sauterons ensemble. » Mon père rentra dans la caserne, suivi de tout le bataillon; il s'y fit dresser un lit, et, le lendemain, voyant le soldat calmé, gai même, et occupé de son service, il rentra chez lui et l'ordre ne fut plus troublé.

Le général de Tieken de Terhoven, investi du commandement des forces actives dans le 3^e commandement militaire (quartier général Tongres), écrivait à mon père :

Bruxelles, le 24 avril 1831.

Vous saurez déjà, mon ami, votre nouvelle destination et comme M. le ministre de la guerre m'a dit que nous devons nous rendre le plus tôt possible à notre poste, je vous attendrai ici à l'hôtel du *Groenendael*, rue de la Putterie, ce dont le ministre a connaissance. Conséquem-

ment, j'espère vous voir arriver au plus tard demain dans la journée. Mille choses amicales de ma part à l'ami Beaulieu. M. le régent lui a écrit hier; ainsi je m'abstiens d'y rien ajouter, sinon que son fils sera placé favorablement à son état-major, et lui-même est en odeur de sainteté.

Mes hommages respectueux à madame de Failly, embrassez vos enfants pour moi.

Tout à vous.

Le chevalier DE TIEKEN DE TERHOVEN.

Le 17 mai, mon père fut informé que le général de Tieken de Terhoven venait d'être nommé au commandement des forces actives dans la 2^e division militaire en remplacement du général Daine ⁽¹⁾.

(1)

Bruxelles, le 17 mai 1831.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté de ce jour M. le général de Tieken de Terhoven a été nommé au commandement des forces actives dans la 2^e division militaire, dont vous êtes chargé *par intérim*.

Jusqu'à disposition ultérieure, vous voudrez bien, Monsieur le Général, remplir les fonctions de chef d'état-major auprès du général de division prénommé, à qui la connais-

Enfin, le 20 mai, le général de Faily reçut l'avis que le Régent venait, par arrêté du 18 mai, de le nommer ministre de la guerre (1).

sance que vous avez acquise des lieux et des personnes sera d'une grande utilité.

Le Ministre de la guerre,
Colonel d'HANE.

(1)

Bruxelles, 20 mai 1831.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous adresser copie de l'arrêté de M. le régent, en date du 18 de ce mois, qui vous appelle au ministère de la guerre, en remplacement de M. le colonel d'Hane, dont la démission est acceptée.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Général, de vous offrir l'expression de ma haute estime et de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'intérieur,
E. DE SAUVAGE.

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Nous, Baron SURLLET DE CHOKIER, régent de la Belgique ;
Le conseil des ministres entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1. La démission de M. le colonel d'Hane, en qualité de ministre de la guerre, est acceptée.

ART. 2. M. le général de brigade baron de Faily est

Le général de Faily avait été pressenti sur ses intentions par la lettre suivante du colonel d'Hane :

Bruxelles, le 10 mai 1831.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Le ministère tombé en décadence doit se retirer, et comme ce n'est qu'à corps défendant que j'ai pris dans le temps le portefeuille de la guerre, je vois avec un grand plaisir le moment venu que je puis me débarrasser d'une besogne qui n'est ni de mon goût ni qui entre dans mes habitudes ; mais il faut quelqu'un qui me remplace et personne dans l'armée n'occupera mieux et plus honorablement la dignité ministérielle que vous. Tout le monde est tellement persuadé de cette vérité que je suis chargé de vous demander si vous consentez à donner au pays cette nouvelle marque de dévouement ; vous connaissant, j'espère que vous ne refuserez pas ce qui généralement est désiré.

J'attends avec empressement votre réponse pour la mettre sous les yeux de M. le régent qui a une estime toute

nommé Ministre de la guerre ; nous nous réservons de fixer ultérieurement le jour de son entrée en fonctions.

Jusque-là, M. Ch. de Brouckere, ministre des finances, est chargé ad interim du portefeuille de la guerre.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 mai 1831.

Par le Régent :

Signé : SURLET DE CHOKIER.

Signé : E. DE SAUVAGE.

particulière pour vous et qui verra dans votre acceptation une nouvelle preuve de votre attachement pour lui.

Recevez, je vous prie, mon cher Général, la réitération de mes sentiments affectueux et de dévouement.

Colonel D'HANE.

Cette offre fut d'abord déclinée : M. Lebeau l'a déclaré lui-même à la tribune, le 15 septembre 1831. Mon père ne pouvait se décider à quitter l'armée, où il avait su se concilier l'estime et la confiance, et puis il comprenait fort bien qu'accepter les fonctions ministérielles dans un moment où l'armée n'était qu'à peine ébauchée, lorsqu'elle manquait de tout le matériel nécessaire et que tout restait à créer, il comprenait qu'on ne manquerait pas de l'accuser de tout le mal qu'il n'aurait pu empêcher, et qu'on ne lui tiendrait aucun compte du bien qu'il aurait pu faire. D'un autre côté, ses amis lui donnaient aussi le conseil de ne pas accepter cette position ingrate. Le Régent employa alors tous les moyens de persuasion. Il fit sonner bien haut les mots de patriotisme, d'abnégation et de dévouement à la patrie. Mon père finit par se laisser fléchir, et, tandis qu'il se trouvait encore à Anvers, il fut nommé ministre de la guerre.

De nouveaux incidents ne lui permirent pas de prendre immédiatement la direction de son

ministère. Je veux parler de l'occupation de la lunette Saint-Laurent par le général Chassé, en violation de la convention du 5 novembre 1830.

Tout ce qui concerne cet épisode a été longuement décrit dans le *Mémoire explicatif* du général de Faily (¹). M. Eenens, avec la partialité qui le caractérise, prétend que mon père, dans cette circonstance, n'a pas agi d'après sa propre initiative, mais qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres du comité de défense. En quoi pouvait consister ce comité de défense, et mon père, en vertu du pouvoir discrétionnaire dont il était investi, ne résumait-il pas en lui-même l'autorité suprême?

Je donne ici copie de toutes les lettres qui ont été écrites à mon père à cette occasion, ainsi que copie de toutes les pièces qui ont servi à la négociation entamée avec le général Chassé par le général Belliard et l'agent anglais, M. White. On verra la diplomatie à l'œuvre.

MON CHER GÉNÉRAL,

J'ai vu avec bien de la peine votre rapport au régent. Faudra-t-il que les représentants des grandes puissances se rendent encore à Anvers pour employer leurs bons offices afin d'arrêter une opération qui nécessairement doit amener

(¹) *Mémoire explicatif*, pp. 33 et suiv.

la guerre et compromettre l'existence et l'indépendance de votre pays que vous aimez ?

Si je n'étais pas assuré que vous allez exécuter les ordres que vous a envoyés M. le régent, nous serions partis ce soir. J'envoie M. le colonel Répécaud vous porter mes dépêches et mes prières dans votre intérêt comme dans celui de la Belgique. Répondez-moi de suite, je vous prie, s'il est nécessaire que nous arrivions, ou dites-le au colonel Répécaud qui m'enverra un courrier, et nous serons en route de suite.

Recevez, je vous prie, mon cher Général, l'assurance de mon vieil attachement.

AUG^{te} BELLIARD.

Remettez bien vite l'ordre dans votre commandement et vous viendrez ensuite dans la capitale.

Bruxelles, le 18 mai 1831.

Vous devez connaître maintenant la lettre très-bonne du général Chassé.

Bruxelles, le 19 mai 1831, minuit.

MON CHER GÉNÉRAL,

Le régent m'a communiqué vos lettres. J'espère que votre fermeté, votre courage et votre prudence auront vaincu tous les obstacles, et qu'en faisant cesser les travaux vous aurez sauvé Anvers, empêché les hostilités et rendu à votre pays un service immense. Je serai heureux de savoir que c'est à vous qu'on devra le maintien de la paix et peut-être même le salut de la patrie, et cela par l'attachement que je porte à un ancien camarade de guerre.

Les nouvelles reçues de Londres aujourd'hui sont très-bonnes et nous font espérer que bientôt les affaires de la Belgique seront terminées convenablement avec la Hollande.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

AUG^{te} BELLIARD.

J'attends, vous le pensez bien, avec grande impatience, le courrier qui doit partir d'Anvers de 6 à 7 heures.

Voulez-vous faire parvenir la dépêche ci-jointe à M. le général Chassé ?

Lettre du général Belliard au général Chassé.

Bruxelles, le 19 mai 1831, minuit.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Ayant appris hier matin que les Belges avaient commencé des travaux contre la citadelle que vous commandez, en infraction au droit des gens et à toutes conventions militaires, nous nous sommes empressés d'aller chez M. le régent pour le prier de faire cesser ces travaux. Les ordres furent donnés de suite, mais le retard dans l'exécution a pensé tout compromettre. Nous avons admiré votre prudence et nous ferons connaître votre noble conduite dans ces circonstances difficiles ; nous savons que les ordres sont arrivés ce matin au général de Faily, que de suite il s'est mis en mesure de les faire exécuter, et nous espérons que les communications qui se sont ouvertes entre vous deux sauront arrêter les mesures de rigueur que vos devoirs vous auraient peut-être forcé de prendre.

M. le régent renouvelle encore les ordres les plus posi-

tifs pour que toute espèce de travaux de siège cesse à l'instant et qu'à l'avenir on s'abstienne de toute démonstration hostile contre la lunette Saint-Laurent qui par la capitulation d'Anvers appartient à la citadelle et fait partie de sa défense. S'il arrivait, Monsieur le Général, que les ordres du régent ne pussent pas être exécutés aussi promptement qu'on pourrait le désirer, nous pensons que vous ne regarderez pas ce retard comme une continuation d'attaque et de menace, et la prudence qui vous caractérise, ainsi que l'amour de la paix qui vous domine et dont vous venez de donner de si grandes preuves, vous feront aussi retarder l'exécution des mesures de défense que vous pourriez être forcé d'employer. Ce sera à votre sagesse qu'on devra que la paix n'a pas été troublée.

Les nouvelles reçues de Londres aujourd'hui sont bonnes, tout fait espérer que nous touchons au moment de voir terminer par les soins des grandes puissances tous les différends qui existent entre la Hollande et la Belgique. Vous sentirez comme nous, Monsieur le Général, combien il est important de maintenir jusque-là l'état de paix dans lequel vivent les deux pays. Nous sommes assurés que de votre côté vous ferez tous vos efforts pour y arriver.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Général, de prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Le général, comte et pair de France,

Signé : CHARLES WHITE.

Signé : AUG^{te} BELLIARD.

Réponse du général Chassé.

Quartier général, citadelle d'Anvers, 20 mai 1831.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre en date d'hier, dont Votre Excellence et M. Charles White ont bien voulu m'honorer ; et je m'empresse de témoigner à Vos Excellences les assurances les plus formelles que l'occupation de la lunette Saint-Laurent ne s'est effectuée de ma part que pour nous garantir contre une attaque, sans les moindres sentiments hostiles, et purement défensifs. En même temps je n'ai pu donner de plus grande preuve de mon désir de prévenir la reprise des hostilités et d'éviter les désastres qui pourraient en suivre, qu'en tolérant les travaux assidus de la part des autorités militaires belges, malgré mes réclamations et leurs protestations.

Néanmoins, après la réception de votre honorée, je veux continuer à donner des preuves de mon désir à concourir au maintien de l'armistice et des conventions arrêtées, desquelles je me fais l'honneur de vous adresser une copie ; et du moment que les autorités militaires belges, stationnées à Anvers, veulent cesser leurs travaux assidus et retirer leur armement d'attaque qu'ils ont déjà placé devant la lunette Saint-Laurent, ainsi que leurs troupes et postes jusqu'à la ligne de démarcation arrêtée dans l'article 2 desdites conventions, je cesserai de même immédiatement tous les travaux de restauration ou augmentation de la lunette Saint-Laurent, laissant tout dans le *statu quo*, avec une simple garde de police sur ladite lunette, pour prévenir

les dégâts que la populace pourrait y essayer, comme cela est arrivé fréquemment pendant l'hiver passé et qui m'ont porté alors à des réclamations auxquelles on a fait droit.

Pour que de l'une et de l'autre part on fût assuré de l'observation des mesures susdites, il serait à souhaiter que M. le général commandant d'Anvers s'entendît avec moi pour déléguer des officiers chargés d'arrêter et marquer la ligne de démarcation, en dehors de la ville, par des poteaux.

En attendant, je ferai arrêter immédiatement de mon côté les travaux à ladite lunette, jusqu'à ce que je voie le résultat des bons offices que Vos Excellences veulent bien s'intéresser à accorder au bien-être et à la continuation de l'armistice et des conventions.

Ne croyant pas pouvoir donner de plus grande preuve de la sincérité de mes principes, j'ai l'honneur, Monsieur le Général, de prier Vos Excellences d'agréer l'assurance de ma très-haute considération.

*Le lieutenant-général, commandant supérieur
de la citadelle d'Anvers.*

B^{on} CHASSÉ.

ORDRE DU JOUR :

Aux troupes stationnées dans la province d'Anvers.

SOLDATS !

Une attaque inopinée des avant-postes de la citadelle avait exigé des mesures répressives.

Aujourd'hui que le général commandant la citadelle s'engage à faire cesser les travaux de la lunette Saint-Laurent,

à n'y laisser qu'une simple garde de police, nous devons de notre côté respecter les engagements contractés.

Je ne souffrirai pas, vous pouvez m'en croire, qu'il soit porté la moindre atteinte à l'honneur national par nos ennemis ; je sais combien je puis compter sur votre courage pour le faire respecter. Mais cet honneur commande que nous fassions la guerre avec loyauté, que nous respections les conventions jusqu'à la reprise régulière des hostilités. C'est donc au nom d'un sentiment qui vous anime comme moi que je vous invite, que je vous ordonne au besoin d'observer la discipline la plus sévère et l'obéissance aux ordres des chefs investis de ma confiance.

Le Régent,

SURLET DE CHOKIER.

Par ordonnance :

*Le Ministre des finances, chargé ad interim
du portefeuille de la guerre,*

CH. DE BROUCKERE.

Par la lecture de toutes ces pièces on pourra aisément découvrir le secret de la diplomatie. La Belgique était alors sous la tutelle de la conférence, et les deux puissances rivales, voulant éviter à tout prix une complication qui aurait pu ajouter des difficultés nouvelles à la solution d'un arrangement définitif et compromettre leurs intérêts opposés, préférèrent jeter un blâme sur la conduite de l'autorité militaire supérieure d'Anvers et peser sur le gouvernement belge.

Le général Belliard comprenait que mon père aurait toujours été un obstacle à la politique de la France, et l'incident d'Anvers, ne fut pas étranger aux intrigues qui éloignèrent le général de Failly de la personne du roi à la reprise des hostilités au mois d'août.

Du reste, mon père m'a très-souvent dit que, sans l'intervention du général Belliard, la citadelle d'Anvers serait sans grande peine tombée en son pouvoir.

Un nouveau conflit survenu entre les troupes belges et la citadelle obligea mon père à prolonger son séjour à Anvers jusqu'à l'arrivée du général de Tieken de Terhoven.



II

Ce fut le 30 mai que le général de Faily prit la direction du ministère de la guerre.

On trouve des particularités curieuses sur le gouvernement de cette époque dans des notes laissées par mon père :

« Les difficultés du ministère composé alors de MM. de Sauvage , Barthélemy , Lebeau , Ch. de Brouckere et moi, s'augmentèrent bientôt par la retraite successive de MM. Ch. de Brouckere et Lebeau.

« M. Ch. de Brouckere quitta le ministère le 30 mai, mécontent de la candidature du prince Léopold qu'il n'approuvait pas et dont le Congrès allait s'occuper. Il avait eu ce jour-là dans

la salle du conseil chez M. le Régent, où je me trouvais pour la première fois, une altercation très-vive avec M. Lebeau au sujet de cette élection. J'en fus témoin ainsi que M. de Sauvage. Après cette altercation, M. Ch. de Brouckere sortit précipitamment, et montrant à M. Lebeau un poing menaçant : « Je donne ma démission, lui dit-il, et vais tout dénoncer au Congrès. »

« En effet, M. Ch. de Brouckere est allé faire de l'opposition au Congrès et a voté contre l'élection du Roi et contre les Dix-Huit articles préliminaires de paix, condition *sine qua non* de l'acceptation du Roi.

« M. Lebeau donna sa démission le 5 juillet, pour rester conséquent avec lui-même, puisqu'il avait allégué, en preuve du désintéressement personnel qu'il apportait à l'élection du Roi, qu'immédiatement après cette élection il rentrerait dans la vie privée. »

Le général de Faily ajoute :

« Lorsque M. Ch. de Brouckere quitta le ministère des finances pour aller à la tribune contrarier le gouvernement et s'opposer à l'élection du prince Léopold, cette conduite me fit beaucoup de peine. J'espérai l'en détourner en lui faisant offrir ma place. J'avais appris qu'il désirait le ministère de la guerre. M. Goblet se

chargea de lui en faire la proposition : M. de Brouckere l'avait acceptée ; mais le Régent refusa son assentiment ⁽¹⁾. »

Cette abnégation du général de Faily démontre avec quel contentement il eût abandonné le poste qu'il n'avait accepté que par patriotisme. Est-ce là, nous le demandons encore une fois, la conduite d'un homme qui se propose d'abuser d'une haute position pour faire sciemment le mal, pour tromper, pour trahir ?

Si l'on écarte les inventions dont M. Eenens est si prodigue, on trouve qu'il dirige contre le général de Faily quatre accusations.

Il lui reproche principalement :

1° D'avoir trompé la Belgique sur l'importance de ses forces militaires ;

2° D'avoir licencié la levée de 1826 ;

3° De ne pas avoir pris des mesures pour assurer le service des vivres, et de ne pas avoir fourni l'armée *de bidons et autres ustensiles indispensables* ;

4° D'avoir ordonné le fractionnement des deux corps de l'Escaut et de la Meuse, de manière à laisser un passage ouvert aux opérations de l'ennemi.

(1) Voir ci-après, § V.

Bien que ces griefs aient déjà été victorieusement combattus dans le *Mémoire explicatif*, je vais les examiner de nouveau.

Dans le *Mémoire explicatif*, le général de Failly a montré que le budget de son prédécesseur était basé : 1° sur un effectif de 56,000 hommes de troupes de ligne, et 2° sur l'entretien, pendant six mois, de cinquante mille hommes de garde civique mobilisée. Il a fait remarquer que cet effectif de 56,000 hommes n'était pas au complet faute d'avoir pu les habiller et les équiper ; 20,000 hommes seulement étaient habillés et équipés, mais incomplètement encore. (Ils étaient en haillons, dit avec vérité M. Eenens.) En effet, lorsque, au mois de mai, arriva à Anvers le corps de volontaires venant de la frontière, ceux-ci étaient couverts de lambeaux, et mon père dut prendre sur lui de faire venir du dépôt du 3^e régiment de ligne, alors à Malines, des effets, des chaussures et du liège.

Le *Mémoire explicatif* a démontré que lorsque tous les hommes auraient pu rejoindre leurs drapeaux, et par suite de l'incorporation de la milice de 1831, l'effectif serait porté à 60,000 hommes, dont le ministre estimait pouvoir former une armée mobile de 45,000

à 50,000 hommes. Cette force néanmoins lui paraissait insuffisante et il annonçait l'intention de porter l'effectif de l'armée mobile à 60,000 hommes de troupes de ligne et à 80,000 hommes de garde civique mobilisée.

Il demandait en conséquence que le budget de son prédécesseur fût porté de 35,721,235-85 florins à 38,400,000.

Différence en plus, pour dix mille hommes de troupes de ligne et trente mille hommes de garde civique mobilisée, 2,688,764-15 florins.

Le ministre demandait en outre qu'un crédit de 6,000,000 de florins lui fût immédiatement alloué sur le budget.

Que fait le Congrès? Le Congrès, s'appuyant sur des raisons d'économie, rejette les propositions du ministre, et, *supposant l'état de guerre même existant*, n'alloue que 4,000,000 de florins.

Les limites financières, dans lesquelles le Congrès renferma les opérations de la guerre, ne permirent point de continuer les armements; aussi dut-on contremander la mobilisation déjà ordonnée de la garde civique.

Veut-on se faire une idée de la manière dont l'organisation de l'armée était envisagée à cette époque, il suffit de se rappeler les paroles du rapporteur de la commission pour combattre

l'allocation des crédits demandés : « Il ne faut, disait-il, que des bâtons et des sabots à nos soldats pour battre l'armée hollandaise (1). »

M. le baron de Stassart, alors gouverneur de la province de Namur, écrivait à mon père : « Je ne puis assez vous remercier, Monsieur le « Ministre, du service que vous rendez à ma « province, en laissant à leurs travaux des « champs des hommes qui y sont actuellement « si nécessaires. »

Le journal *le Belge* ainsi que le *Courrier belge* disaient à leur tour : « Les gardes civi- « ques paraissent généralement mécontents de « ce qu'après l'acceptation des Dix-Huit articles « préliminaires de paix on les ait enlevés à « leurs occupations pour les promener par le « pays et les mettre à charge de leurs compa- « triotes, tandis qu'à Bruxelles ils pouvaient « s'occuper de pourvoir à une honorable « existence. »

Comme on peut s'en convaincre par ce qui précède, l'opinion publique ne comprenait nullement la nécessité de consacrer des crédits importants à l'entretien et au renforcement de l'armée. Bien plus, on applaudissait à toutes les

(1) Voir ci-après, § V.

économies réalisées au département de la guerre.

Quels sont donc les reproches que l'on puisse adresser à mon père? Il indique les motifs pour lesquels l'armée doit être renforcée; il ne cache pas les dangers auxquels une négligence à cet égard pourrait exposer le pays, et, sans tenir compte de ses observations, le Congrès prétexte des raisons futiles d'économie. Et quand le moment suprême arrive et que les dangers ne peuvent plus être évités, alors c'est le ministre qui est accusé. On le rend responsable de tout; on lui adresse tous les outrages; on le taxe d'incapacité et on le met en parallèle avec son successeur qui est représenté comme le véritable organisateur de l'armée. Celui-là, dit M. Eenens, a porté notre effectif militaire, et comme par enchantement, au chiffre formidable de 85,000 hommes, et il a renforcé notre artillerie en portant le nombre de nos bouches à feu de 66 à 144 pièces.

C'est fort bien; mais de ces 84,000 hommes (et non pas 85,000) on doit retrancher 10,000 hommes de garde civique mobilisée (de l'aveu même de M. Ch. de Brouckere, fait le 23 novembre 1834 à la Chambre des représentants). L'armée n'a été réellement renforcée que de la levée

de 1826, évaluée à 7,600 hommes (¹). M. Ch. de Brouckere n'a donc porté l'effectif de l'armée qu'à 70,000 hommes, ainsi que mon père l'avait proposé au Congrès, avec cette seule différence que, immédiatement après les événements du mois d'août, la législature avait mis à la disposition du nouveau ministre un crédit de 10,000,000 de florins, sans compter les 1,100,000 florins qui restaient en caisse au 1^{er} août, ainsi que le crédit de 4,000,000 ouvert le 20 juillet et auquel on n'avait encore pu toucher.

Voici le tableau présentant les dépenses de la guerre dans l'année 1831 :

Du 1 ^{er} janvier au 15 juin . . .	fl. 13,630,015	
Du 16 juin au 31 juillet	3,269,985	
		<u>16,900,000</u>
Au 1 ^{er} août restait en		
caisse.	fl. 1,100,000	
Crédit ouvert au 20		
juillet.	4,000,000	
A reporter . . .	fl. 5,100,000	<u>16,900,000</u>

(¹) Les motifs du licenciement de la classe de 1826 par l'arrêté du 26 juin 1831 ont été clairement exposés dans le *Mémoire explicatif*, pp. 71-73. Nous y renvoyons le lecteur. En licenciant de la milice les hommes de 1826, on ne les libérait pas du service. On les rangeait dans la catégorie de ceux qui devaient faire partie de la garde civique mobilisée.

Report . . . fl.	5,100,000	16,900,000
Crédit ouvert en sep- tembre	10,000,000	
Crédit supplémen- taire, le 24 novembre .	2,800,000	
		<hr/>
Total des dépenses du 1 ^{er} août au 31 décembre 1831	fl.	17,900,000
		<hr/>
Total général du budget . . .	fl.	34,800,000

Voici le tableau des forces de l'armée :

17,900,000 florins ont été dépensés du 1 ^{er} août au 31 décembre 1831, en cinq mois, et l'armée qui était forte au mois d'août de	64,000
n'a été augmentée que de, savoir :	
En septembre le rappel de la milice de 1826.	7,600
En octobre 1831, de la garde civique mobilisée	10,000
Ainsi que cela est constaté par le rapport de M. Ch. de Brouckere fait, le 23 novembre 1831, à la Chambre des représentants.	
	<hr/>
Total des forces.	81,600

*M. Ch. de Brouckere a augmenté le matériel
de l'artillerie en élevant le nombre des bouches*

à feu de 66 pièces à 144. Mais lorsque mon père est arrivé au ministère, la fonderie de Liège était abandonnée et il fut obligé de la rétablir, et c'est cette fonderie qui, perfectionnée, fonctionne encore aujourd'hui. C'est donc mon père qui l'a créée. Or n'est-il pas plus aisé de faire couler 144 pièces, lorsque tous les rouages nécessaires pour cette opération sont établis, lorsque surtout on n'est pas surpris par le temps et que l'argent ne fait pas défaut, que de faire compléter la première pièce dans les conditions où se trouvait le général de Faily ?

Il résulte encore du rapport fait par M. Ch. de Brouckere, le 23 novembre 1831, que la levée de 1826 n'avait été rappelée sous les drapeaux que pour remplacer les dix bataillons de tirailleurs francs. L'armée soldée ne se trouvait donc pas réellement augmentée.

Le 17 juin, l'adjudication de vivres, paille et couchage, bois de chauffage pour les troupes cantonnées ou campées dans la province de Limbourg, à partir du 15 juillet jusqu'au 31 décembre, fut publiée et affichée.

Le 15, avait été annoncée et affichée l'adjudication des couvertures de laine, marmites, bidons, etc., et l'adjudication était fixée au 30 pour la livraison être faite avant le 15 juillet.

Voilà donc les marchés pour les subsistances et les fournitures du soldat prévus et conclus avant le 15 juillet, pour être mis à exécution à cette date. M. Eenens reconnaît lui-même que les magasins étaient suffisamment fournis des objets et ustensiles indispensables au soldat en campagne, mais que la distribution n'en avait pas été faite. A qui la faute? Ce n'est certes pas au ministre de faire directement aux troupes la distribution de bidons et autres ustensiles. Il ne doit que signer les bons de délivrance sur la demande qui en est faite par les chefs de corps. Or, ces demandes n'ont pas été présentées probablement. Il en est de même pour les vivres. Le général commandant l'armée de la Meuse avait été prévenu que les marchés avaient été conclus. Il n'avait qu'à charger ses intendants de s'entendre avec le sieur Theuwens, l'entrepreneur; il ne devait pas attendre jusqu'au 3 août pour demander des vivres pour trois ou quatre bataillons seulement, et ce à partir du 5 ou 6 août. Ce n'était pas la faute de mon père si le général en chef pensait pouvoir s'en passer avant ce moment.

Ce qui est vrai, c'est que le sieur Theuwens avait trouvé plus avantageux d'établir au camp de Zonhoven ses fours à pain, et comme ces

fours ne se trouvaient pas prêts au 21 juillet, il obtint du général Daine l'autorisation de ne commencer son service que le 10 août.

Il est utile de faire remarquer que les entrepreneurs devaient avoir en avance pour un mois de vivres de toute nature, et, d'après les règlements ordinaires, les intendants militaires ont la surveillance de l'exécution des marchés sous les ordres immédiats des officiers généraux commandants.

Or le sieur Theuwens, membre du Congrès, qui vota contre les Dix-Huit articles, contre l'élection du Roi et contre le budget de la guerre, devint introuvable à la reprise des hostilités. Il avait pris la fuite, crime prévu par l'article 74 du code d'instruction criminelle pour l'armée. Du reste, il a été constaté, le 6 août, qu'il n'avait à Liège des farines que pour 36,000 rations seulement. Il avait donc trompé le général Daine et spéculé sur la subsistance du soldat.

Mais, encore une fois, le ministre doit-il être rendu responsable du manque de prévoyance du général Daine et de la conduite coupable du sieur Theuwens?

Le manque de vivres ne s'est d'ailleurs fait sentir qu'à l'armée de la Meuse, sinon M. Eenens n'eût point manqué d'en faire la remarque.

Le général Eenens reproche enfin au ministre de la guerre d'avoir ordonné le fractionnement des deux corps de l'Escaut et de la Meuse, de manière à laisser un passage ouvert aux opérations de l'ennemi ; et, ajoute-t-il, c'est là la faute la plus grave qu'on puisse lui imputer.

M. Eenens doit se souvenir qu'au commencement de juin, les Dix-Huit articles n'étant encore qu'un projet, la Belgique se trouvait sous l'empire de la protestation contre les protocoles du 20 et du 27 janvier.

Le Congrès qui, quelques jours plus tard, refusait d'accorder le plus léger crédit pour renforcer l'armée, avait décrété, par une singulière anomalie, la reprise des hostilités.

Une pareille résolution engageait trop la responsabilité du ministre. Il proposa donc au Régent de réunir les généraux en conseil à Bruxelles, afin de les consulter.

Cette réunion eut lieu le 22 juin.

Les généraux, qui avaient une pleine connaissance de l'état matériel et moral de l'armée, furent unanimement d'avis que la Belgique n'était pas en état de commencer une guerre offensive, mais que l'armée pouvait tenir la défensive. Cependant, pour se défendre avec succès, les généraux de Tieken de Terhoven et

Daine demandaient que leurs troupes fussent portées à quinze mille hommes et que les gardes civiques occupassent les villes et les places fortifiées. En outre, *sur la demande de ces deux généraux*, le conseil leur accorda la liberté d'agir *comme ils l'entendraient*, et il fut convenu que ces deux mêmes généraux combindraient leurs mouvements d'un commun accord ; de plus, il avait été bien entendu qu'ils auraient fait de la défense une étude spéciale (').

(') Voici un extrait des souvenirs du général de Failly : « MM. les officiers généraux commandant les différents corps d'armée furent convoqués à Bruxelles le 21 juin, afin de prendre les mesures convenables pour, en cas d'une reprise d'hostilités, maintenir l'intégrité du territoire. C'était alors tout ce que nous pouvions faire, car je ne suppose pas que l'on eût voulu lancer l'armée, telle qu'elle était alors, sur les rives de la Hollande, sans avoir préparé dans l'intérieur des moyens pour la soutenir en cas de non-succès, et pour la renforcer au besoin. Deuxièmement, il existait des mésintelligences puériles entre ces messieurs ; en les réunissant ensemble j'ai pensé que ce moyen était le plus simple pour mettre un terme à de petites rivalités et leur faire comprendre que devant l'intérêt général tout ressentiment personnel devait cesser (*). Les délibérations de

(*) « Un accord parfait régnait entre nous. » *Mémoire justificatif du général Daine*, p. 74. Voilà l'explication de cette phrase.

Qu'avait alors à faire le ministre, si ce n'est, d'après la décision du conseil, de s'incliner devant la décision prise par la réunion des généraux? Sa mission principale consistait à diriger les troupes vers l'armée.

Or les corps de l'Escaut et de la Meuse, au

ces messieurs furent soumises au conseil des ministres, M. Lebeau ayant proposé de subordonner les opérations de l'armée aux ordres du gouvernement. MM. les généraux Ticken de Terhoven et Daine s'opposèrent à cette proposition (*) et demandèrent de pouvoir agir comme ils l'entendraient, pour le bien de la chose publique. Ils ont demandé l'un et l'autre d'avoir 15,000 hommes sous leurs ordres (**) et convinrent que le cas échéant ils réuniraient leurs corps d'armée pour agir conjointement. »

(*) *Mémoire explicatif du général Daine*, p. 74.

(**) Voir la lettre écrite par le général Ticken de Terhoven au général Daine, p. 41 de son Mémoire.

Ce Mémoire a été imprimé à Liège en août 1831. Il est écrit dans un sens hostile au gouvernement ; cependant M. le général Daine savait très-bien toutes les difficultés qui existaient alors, et voici les paroles qu'il m'a dites, le 22 juin : « Vous n'auriez pas dû accepter cela (la direction du ministère de la guerre) ; s'il arrive quelque malheur, on vous le mettra sur le dos ; c'est une place pour de Brouckere, il est en relations avec tous les journalistes, c'est un homme comme cela qu'il faut à présent. » Je suis persuadé que dans le fond de son cœur il n'a pas voulu me rendre responsable des événements qui ont eu lieu, puisque le 24 janvier 1832 il est venu me trouver pour me demander d'intercéder près de Sa Majesté pour le faire remettre en activité. Cette démarche prouvait bien toute la confiance qu'il avait dans mon caractère. (Note du général de Failly.)

lieu d'avoir chacun une force de 15,000 hommes, virent bientôt leurs effectifs portés au chiffre de 22,671 hommes pour le premier, et de 14,525 hommes pour le second. Le Roi lui-même, dans sa lettre du 9 août, datée d'Aerschot et écrite au général Belliard, reconnaît avoir réuni autour de lui 17,000 hommes parfaitement bien équipés et bien organisés (1).

De plus, si le plan conçu dans la réunion des généraux avait été suivi, les trois régiments d'infanterie restés à Anvers pendant la campagne du mois d'août, l'arme au bras, remplacés par une garnison formée de gardes civiques, auraient pu faire partie de l'armée mobile.

M. de Brouckere a dit à la tribune de la Chambre des représentants, le 14 septembre 1831, qu'il ne restait pas 2,000,000 de florins en caisse à son entrée au ministère; et plus tard, en janvier 1832, il déclarait que, lors de l'invasion, l'armée ne se composait que de 20,000 hommes de ligne. Mon père protesta immédiatement par la lettre suivante :

Neder-Heembeek, 23 janvier 1832.

MONSIEUR,

On lit dans le *Courrier belge* du 17 courant que vous

(1) Voir le *Mémoire explicatif*, p. 94.

avez déclaré à la tribune qu'il résulte à la dernière évidence, des états de situation des différents corps, qu'au moment de l'invasion hollandaise nous avions à peine 20,000 hommes sous les armes; vous devez savoir aussi bien que moi que ce fait est inexact. S'il est vrai que vous l'avez dit, ceci doit avoir échappé à votre irréflexion, il est de votre devoir de le rectifier, et s'il vous est imputé à tort, vous ne devez pas permettre que l'on vous prête un langage tendant à provoquer la malveillance envers vos prédécesseurs. En conséquence, je vous demande, Monsieur, de faire publier la situation exacte de l'armée, ainsi que la disposition des troupes au moment de la reprise des hostilités au 2 août 1834.

Réponse de M. Ch. de Brouckere.

Bruxelles, 24 janvier 1832.

MONSIEUR ET ANCIEN COLLÈGUE,

Au reçu de votre lettre, j'avais donné les ordres pour réunir les pièces, malheureusement rien n'est complet, exact, sur la situation des corps. Je n'ai jamais prétendu que nous n'avions que 20,000 hommes sous les armes, mais qu'entre Anvers et Maestricht il ne s'en trouvait pas davantage en ligne, c'est-à-dire sans les garnisons et sans les dépôts.

J'ai dit que la situation présentait un total de 64,000 hommes, y compris les volontaires, la gendarmerie, les compagnies sédentaires et les étrangers, mais que la force des troupes régulières présentes sous les armes, c'est-à-dire les absents défalqués, était renseignée à 44,000 hommes. Loin de chercher à noircir ou accuser mes prédécesseurs, j'ai présenté les choses de la manière la plus favorable.

Pour ce qui est des journaux, je n'ai de relations avec

aucun d'eux ni le temps de les lire. Je suis d'ailleurs assez quotidiennement attaqué pour ne pas m'y mêler. Si vous croyez avoir à vous plaindre, et avoir besoin de renseignements, toutes les pièces de nos archives sont à votre disposition ; vous pouvez en disposer.

Le Ministre de la guerre,

CH. DE BROUCKERE.

Ainsi M. de Brouckere ne nie pas que les forces de l'armée s'étaient élevées à 64,000 hommes, mais il soutient que l'armée mobile placée entre Anvers et Maestricht ne comportait que 20,000 hommes seulement.

Expliquons-nous :

Le 9 août, à Aerschot, le roi fait connaître au général Belliard que 17,000 hommes sont réunis autour de sa personne. Le 6 du même mois, le général Daine avait seulement rassemblé, dans le camp de Zonhoven, 9 à 10,000 hommes. Restaient encore disponibles à Anvers trois régiments et d'autres troupes présentant une force de 8,000 hommes pour le corps de l'Escaut ; en outre 4,900 hommes étaient restés à Venloo, Ruremonde et Tongres pour le corps de la Meuse, et le général Daine les avait à sa disposition. Ces renseignements sont exacts, irréfutables et involontairement avoués par nos contradicteurs.

III

Inauguré à Bruxelles, le Roi forma son premier ministère. Comme le général de Failly n'avait pas été consulté sur le remplacement de ses anciens collègues, il voulut donner sa démission. Elle fut refusée dans des termes qui ne lui permirent pas d'insister.

Mon père accompagne ensuite le Roi à Anvers et à Liège, dans une inspection que Sa Majesté voulait faire de l'armée. C'est à Liège qu'il apprit en même temps la rupture de l'armistice et la reprise des hostilités.

Mon père, après en avoir informé le général Daine (¹), et lui avoir adressé les instructions

(¹) Voir cette lettre dans le *Mémoire explicatif*, p. 124.

qu'il aurait à suivre, repart précipitamment pour Bruxelles. Le Roi, resté à Liège, réclama alors, sur le conseil de M. Lebeau, l'intervention française, et en donna avis au cabinet anglais.

Les ministres n'eurent connaissance de la lettre écrite à M. Le Hon que par la réponse qui leur parvint et qui annonçait la formation sur la frontière d'un corps d'armée français, sous les ordres du maréchal Gérard.

Le 3 août au soir, le Roi, à son retour de Liège, réunit le conseil des ministres, manifesta l'intention de se mettre à la tête de l'armée, et conféra au général de Faily les fonctions de major général.

Ces fonctions, mon père ne les accepta qu'après une grande résistance. En vain fit-il observer que son grade lui suffisait pour rendre au Roi et au pays tous les services qu'on était en droit d'attendre de lui, le Roi persista dans sa volonté.

Dans la nuit du 3 au 4 août, mon père reçut, de la main du Roi, l'ordre suivant :

Au Palais, à 1 heure du matin, le 4 août.

GÉNÉRAL,

Tâchez de partir aussitôt que vous pourrez pour vous rapprocher d'Anvers et envoyez à d'Hane le portefeuille. Il

faut tâcher de gagner du temps et d'empêcher que les Hollandais puissent se rendre maîtres de la ville. Nommez quelqu'un comme second au général de Tabor et dirigez vous-même les renforts dont vous pourrez disposer sur Anvers. Envoyez ordre au général Daine de faire filer ses troupes sur la gauche pour couvrir les lignes des Nèthes, en laissant garnison à Hasselt. Il devient urgent de couvrir cette ligne importante. Il devrait faire manœuvrer sur la gauche de l'ennemi.

Je compte moi-même me rendre à Malines et delà plus avant aussitôt que je le pourrai.

LÉOPOLD.

Je comprends que le départ précipité du général de Faily ait frappé ce bon huissier du ministère de la guerre, si complaisamment mentionné dans l'ouvrage de M. Eenens.

Je ne pense pas que mon père aurait dû instruire ce brave homme de l'ordre qu'il avait reçu, comme du motif de son départ. Je ne suppose pas qu'il soit d'usage de commettre de pareilles indiscretions. Qu'y a-t-il aussi d'étonnant que mon père, avant son départ, ait mis de l'ordre dans ses papiers, et qu'il en ait brûlé quelques-uns? Assez de ces insipides commérages.

Le Roi arriva à Anvers dans la journée du 4. C'est d'Anvers, le même jour, que mon père écrivit au général Daine, par ordre de Sa

Majesté, de manœuvrer sur la gauche, afin d'opérer sa jonction avec le général de Tieken de Terhoven. Mais à peine le courrier était-il parti que le général Belliard détermina le Roi à changer d'avis et le major général fut obligé, bien malgré lui, d'envoyer au général Daine une nouvelle lettre lui prescrivant de concentrer ses troupes à Hechtel et de combattre les généraux Meyer et Cortheiligers, sans s'inquiéter des forces qui menaçaient l'armée de l'Escaut. La première de ces lettres parvint au général Daine le 3 août, à onze heures du matin, et la seconde le même jour à deux heures de l'après-midi.

Ces lettres écrites, mon père fut chargé de se rendre à Schilde pour prévenir le général de Tieken de ces nouvelles dispositions, et pour lui communiquer des instructions en conséquence.

Je comprends et tout le monde doit comprendre la surprise des généraux devant des dispositions si contradictoires, si contraires à tout ce qui avait été combiné jusqu'alors, c'est-à-dire la jonction des deux corps d'armée. Il n'est donc pas étonnant que le général de Tieken ait manifesté tout son mécontentement, même sa colère, devant des dispositions prises si contrairement

à la raison. Mais comme il savait qu'elles avaient été prescrites contrairement aussi à l'avis de mon père, il aurait été fort injuste s'il avait persisté, comme le prétend M. Eenens, à lui en laisser la responsabilité.

La mission près du général de Ticken terminée, mon père ne trouva plus le Roi à Anvers; mais il le rejoignit à Malines le 5 août.

Le Roi pria aussitôt mon père de se rendre au quartier général de l'armée de la Meuse. Le général de Faily quitta Malines à dix heures du soir, porteur du pli qui était censé contenir ses instructions et ses pouvoirs. Arrivé près du général Daine à dix heures du matin, 6 août, il s'aperçoit qu'on s'était joué de lui et que tout ce qu'on avait voulu, c'était de l'éloigner pour le dépouiller, pendant son absence, des fonctions qui étaient venues le chercher dans un moment difficile. Les pouvoirs qu'il avait demandés ne lui avaient pas été donnés, et il a su plus tard par le Roi lui-même que Sa Majesté avait reçu le conseil de ne pas les lui accorder. Il était traité comme un simple officier d'ordonnance chargé de porter des ordres. Il n'est plus en réalité ni ministre de la guerre ni major général, et c'est sans fonctions qu'il servira désormais à l'armée de la Meuse.

Mon père arriva donc à dix heures du matin près du général Daine. L'ordre dont il était porteur enjoignait au général commandant l'armée de la Meuse de se porter immédiatement sur Diest et Sichem, et le jour suivant sur Westerlo, de concentrer ensuite son armée à Gheel et d'y rester jusqu'à ce que le général de Tieken, qui, de son côté, avait reçu l'ordre d'opérer sa jonction avec l'armée de la Meuse, lui eût donné la main, et alors seulement de commencer une opération sérieuse.

Le général Daine, pendant les journées du 3 et du 4, n'avait fait aucun mouvement, ne sachant au juste s'il devait se porter à gauche, vers le général de Tieken, ou à droite, à Venloo. Son incertitude avait pour cause un mouvement de l'armée hollandaise qui, probablement, pour ravitailler Maestricht, menaçait Venloo et avait déjà envahi le territoire.

Les avant-postes belges furent attaqués sans avoir même leurs armes chargées.

Lorsque mon père arriva au quartier général de la Meuse, le 6, à dix heures du matin, le général Daine venait seulement de concentrer ses troupes dans le camp de Zonhoven au nombre de 9,000 à 10,000 hommes. Les vivres manquaient, parce que le général Daine, par une

condescendance personnelle, mais imprudente, pour le sieur Theuwens, l'entrepreneur, avait consenti à accorder un sursis jusqu'au 10 août, pour la livraison. Or, dès la reprise des hostilités, le sieur Theuwens avait pris la fuite, et le général Daine négligea d'ordonner d'urgence un nouveau marché à charge du fournisseur.

Mon père eut la douleur d'être témoin de tout ce désordre.

Il n'est donc pas étonnant, comme le dit M. Eenens ⁽¹⁾, que le général de Faily ait paru inquiet; mais c'était pour une autre cause que celle qui lui est attribuée dans l'ouvrage sur les conspirations militaires de 1831. Mon père, témoin de tout ce désordre, savait que l'armée ennemie approchait; que l'on allait se trouver bientôt en présence de forces plus imposantes, et que, si les troupes se trouvaient engagées, il deviendrait impossible d'exécuter les ordres du Roi.

Le général de Faily informa aussitôt Sa Majesté de la situation de l'armée de la Meuse, et lui fit connaître que, tout pouvant néanmoins changer d'un moment à l'autre, l'ordre reçu serait exécuté.

(¹) T. II, p. 53.

M. Eenens donne (1) un extrait d'un ouvrage du général Niellon, où je remarque le passage suivant. (C'est au moment où mon père venait d'arriver au camp de Zonhoven) :

« Après une conférence préalable avec le
« général, le ministre reçut les officiers supé-
« rieurs de la division qui, par devoir, venaient
« se présenter.

« Pour toute réponse, et sans préambule, de
« Faily leur répéta mot pour mot la procla-
« mation du roi Guillaume, et ajouta sans hési-
« ter que toute résistance lui paraissait impos-
« sible; que le prince occupait Saint-Trond,
« ce qui n'était pas encore vrai; qu'il s'était
« emparé de Diest, qu'il menaçait Louvain et
« Bruxelles et que le lendemain il occuperait
« Hasselt.

« Jamais provocation à trahir ne fut faite
« d'une manière aussi impudente devant un
« corps d'officiers dont la plupart n'étaient
« pas disposés à y répondre par une adhésion.
« — Mais en voyant l'immobilité du général
« qui commandait leur corps d'armée, et qui
« avait presque l'air d'approuver, tous se turent
« en entendant ces paroles sinistres. »

(1) T. II, p. 254.

Je connaissais depuis longtemps ce passage, pour l'avoir lu dans l'ouvrage du général Niellon. Lorsque cet écrit vit le jour, je suis allé trouver sur le champ le général Ch. Raikem pour lui demander une explication.

En l'abordant, je lui dis : « Général, lorsque
« vous étiez l'aide de camp de mon père, l'avez-
« vous quitté d'un seul instant pendant toute la
« campagne du mois d'août? — Non, m'a-t-il
« répondu. — Eh bien! général, mon père a-t-il
« prononcé les paroles que voici; ou bien sa
« conduite peut-elle justifier cette accusation?
« — Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce
« récit. Tenez, si vous m'en croyez, jetez
« ce livre au rebut : quand on trouve sur son
« chemin un objet impur, on l'évite de peur de
« se souiller. »

Le général Raikem avait parfaitement raison, et j'ai suivi son conseil jusqu'ici.

C'est aussi le même général Niellon qui a eu recours à la presse pour lancer contre mon père les accusations les plus outrageantes et les plus mensongères; c'est lui qui donnait le mot d'ordre aux journaux. Il l'avoue lui-même dans ses Mémoires. Mon père l'avait toujours ignoré.

J'affirme aussi que le dîner auquel assistait mon père, en compagnie du général Daine,

devant un grand nombre de bouteilles vides, tandis que les troupes étaient engagées à Kermpt, est encore un méchant commérage. Mon père, qui était d'une grande sobriété, ne buvait presque pas de vin.

Dans la soirée du même jour, c'est-à-dire le 6 août, les avant-postes hollandais se retirèrent. Le lendemain 7, l'ennemi ne reparaisant plus, l'armée pouvait se mettre en marche; mais le général Daine refusa d'obtempérer aux ordres du Roi. Mon père, voyant alors sa mission manquée, froissé de la position inexplicable où l'avaient placé les conseillers de la Couronne, convaincu en outre qu'on avait cherché à l'éloigner pour le dépouiller pendant son absence, écrivit la lettre suivante à M. d'Hane, ministre de la guerre *ad interim* :

« Je vous ai fait connaître hier le résultat de
« ma mission; depuis, j'ai épuisé sans aucun
« succès tous les moyens de persuasion pour
« engager le général Daine à obtempérer aux
« ordres que j'avais été chargé de lui re-
« mettre.

« Placé ainsi dans une position singulière et
« équivoque qui me prouve que l'on n'a plus en
« moi cette confiance que j'ai le droit de
« mériter, je n'ai d'autre parti à prendre que de

« vous demander d'offrir à Sa Majesté ma
 « démission des fonctions qui m'ont été confiées.
 « Je demande seulement qu'il me soit permis de
 « rester à l'armée jusqu'à ce que la tranquillité
 « et la paix soient assurées à mon pays.
 « Je me trouverai heureux si l'on veut assurer
 « un sort à mon aide de camp, M. le capitaine
 « Raikem. Il mérite à tous égards la bienveil-
 « lance du Roi (!). »

(!) Le général Eenens (t. II, p. 74) donne de cette lettre un texte dénaturé ou falsifié. On en jugera :

Hasselt, 7 août 1831.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Après avoir employé tous les moyens de persuasion pour engager le général Daine à obtempérer aux ordres que vous m'aviez chargé de lui transmettre, n'ayant pu y réussir, j'ai l'honneur de vous informer que je ne puis rester dans une armée où je n'ai pas la confiance du chef, et, par conséquent, je n'aurai pas celle de l'armée.....

Je n'ai d'autre parti à prendre dans cette circonstance que de vous prier de demander à Sa Majesté qu'elle daigne m'accorder ma démission de tous grade et fonctions. Je lui demanderai seulement la permission de servir comme volontaire, sans fonction aucune, dans l'armée où je suis, jusqu'à ce que la tranquillité soit assurée à mon pays.

Je me trouverais heureux si vous vouliez assurer un sort à mon aide de camp, M. Raikem, qui mérite à tous égards la bienveillance de Sa Majesté.

Cette lettre ayant été écrite le 7 août, mon père ne peut avoir pris cette détermination sous l'impression de la lecture de celle que lui adressait M. d'Hane le même jour. Cela est impossible.

Voici cette lettre reproduite par M. Eenens :

Quartier général de Louvain, le 7 août 1831, à midi.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée pour m'annoncer votre arrivée au quartier général de l'armée de la Meuse ; en ayant donné connaissance à Sa Majesté, elle m'a témoigné toute sa surprise et son mécontentement de voir que son ordre dont vous étiez porteur n'a pas été ponctuellement exécuté, ordre de l'exécution duquel dépend le succès de l'opération qui se fait en ce moment, et que vous ne pouvez ignorer vous-même, puisque l'on vous avait fait connaître les vues du Roi, qui attend de vous, comme chef d'état-major, que l'exécution retardée aura lieu sur-le-champ, et persuadez-vous bien, Général, que le ravitaillement de Maestricht n'est en ce moment qu'un objet très-secondaire.

Le Ministre de la guerre ad interim,

D'HANE.

A M. le général de Faily, chef d'état-major de l'armée.

Les reproches que cette lettre renferme ne peuvent s'adresser à mon père. Le ministre de la guerre *ad interim* était parfaitement au

courant de la fausse position dans laquelle le major général avait été placé; il ne pouvait ignorer que, privé des pouvoirs nécessaires et sans aucune indication des fonctions qu'il devait occuper à l'armée de la Meuse, son influence devait rester sans effet auprès du général Daine. Le reproche ne peut donc s'adresser qu'à ce dernier, et la mention de chef d'état-major de l'armée faite dans la lettre de M. d'Hane, mention qui avait été omise à dessein dans le pli confié au général de Faily, ne peut être considérée que comme une réparation tardive des conséquences malheureuses qui en ont été la suite.

Nous avons vu que le 6 août, à dix heures du matin, à l'arrivée de mon père au camp de Zonhoven, les troupes se trouvaient aux prises avec les avant-postes de l'armée ennemie. A ce moment un mouvement immédiat de concentration sur Diest n'était pas possible, mais le même jour, dans la soirée, les Hollandais s'étant retirés, et le lendemain 7 ne reparaisant plus, le général Daine, par une aberration d'esprit inexplicable, refusa de se mettre en marche.

Le 7 après-midi, le général en chef de l'armée de la Meuse se décida seulement à diriger ses troupes vers Diest.

Il venait de recevoir l'ordre suivant :

Quartier général de Louvain, 7 août 1831, à midi.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Le Roi ne peut assez vous témoigner son mécontentement pour la non-exécution de l'ordre de marche qui vous a été remis par le général de Faily ; je suis chargé de vous prévenir de la part de Sa Majesté qu'elle attend de vous que vous obtempériez sur-le-champ à cet ordre. Vous laisserez seulement à Zonhoven le plus de gardes civiques que possible pour cacher votre mouvement à l'ennemi qui est à Houthalen. Je ne puis trop vous le répéter, Monsieur le Général, de la prompte et exacte exécution des ordres précités dépend le succès de l'opération qui se fait en ce moment et à côté de laquelle le ravitaillement de Maestricht n'est qu'un objet très-secondaire.

Le Ministre de la guerre ad interim,

D HANE.

M. le général Daine, commandant de l'armée de la Meuse.

Cette lettre arriva au général par le même courrier qui avait apporté la précédente à mon père. Cet ordre impérieux prouve bien qu'au quartier général royal on avait compris, comme je l'ai démontré, que mon père ne pouvait être regardé comme responsable de l'immobilité de l'armée de la Meuse.

Les troupes se heurtèrent aux avant-postes ennemis à Herkenrode et les repoussèrent

jusqu'au village de Kermpt ; mais à peine avaient-elles dépassé Kermpt que la nuit la plus obscure vint mettre obstacle à la poursuite.

Pendant cette nuit et au moment où l'on s'occupait de prendre des mesures pour continuer le succès de la veille, on reçut l'avis que le centre de l'armée hollandaise était échelonné depuis Beerbroek jusqu'à Diest, qu'une division occupait Saint-Trond et qu'une autre division n'avait pas quitté Heusden.

L'armée de la Meuse se trouvait donc au beau milieu de l'armée ennemie, et il eût été de la plus grande imprudence de chercher à en percer le centre. En cas de revers, l'armée de la Meuse était perdue, puisque toute retraite devenait impossible. On décida que la position que l'on occupait serait abandonnée, que l'on prendrait la route de Tongres et qu'on se dirigerait ensuite, par l'ancienne voie romaine, vers Tirlemont et Louvain.

Cette résolution bien exécutée, la position était tournée, et on pouvait se trouver à la hauteur de Tirlemont dans la journée du 9 ; en outre, l'armée se serait trouvée renforcée des troupes restées à Tongres et des bataillons venus du Luxembourg et qui étaient attendus à chaque instant.

Ce mouvement sur Tongres ne doit pas être considéré comme une retraite. C'était un mouvement stratégique prudemment combiné, et, s'il avait été bien exécuté, l'armée était sauvée. Mais, comme le dit M. Eenens lui-même, ce mouvement ne fut pas compris.

La position de l'ennemi n'était connue que du général en chef et des chefs de corps. Quelques-uns cependant ne paraissaient pas l'apprécier ; ils exprimaient leur mécontentement, et bientôt ce sentiment fut partagé par une partie des troupes qui éclatèrent en murmures.

Il n'est donc pas étonnant que les ordres de concentration près de Hasselt n'aient pas été exécutés avec la même ponctualité par tous ceux qui les avaient reçus. La conséquence de cette nonchalance fut désastreuse.

Le départ, qui avait été fixé pour quatre heures du matin, ne put avoir lieu, et le général Daine se trouvait encore à Hasselt à 9 heures. Mon père avait pris le commandement de l'avant-garde à six heures, afin de parer à l'éventualité de toute surprise, car on savait que l'ennemi occupait Saint-Trond.

L'armée avait à peine quitté Hasselt qu'un parlementaire s'y présente : l'ennemi, ayant appris le départ des Belges, se mit aussitôt en mou-

vement et atteignit notre arrière-garde à une lieue environ de la ville. Son artillerie tira quelques coups à mitraille. Cette attaque jointe à un mouvement de notre artillerie, qui traversa subitement l'infanterie, jeta le désordre dans nos rangs, et les voitures d'équipage et d'ambulance qui suivaient la grande route, en se portant en avant, augmentèrent la confusion; bientôt la fuite devint générale.

Mon père venait d'être rejoint par le général Daine, lequel voulait lui annoncer que rien n'entravait la marche de l'armée, lorsque la nouvelle de cette panique se répandit.

Laissant au général Daine le soin d'arrêter les fuyards, mon père se rendit rapidement à l'arrière-garde pour la soutenir, accompagné seulement de son aide de camp, le capitaine Raikem; traversant avec peine les masses d'hommes, de chevaux et de caissons qui encombraient la route, mon père arriva aux dernières maisons de Cortessem. Une longue plaine se déroule devant lui, et pas un homme, ni ami, ni ennemi, ne s'offre à son regard. Il finit néanmoins par apercevoir quelques canons et quelques cavaliers. Aussitôt il fait mettre en batterie par le major Kessels, qui l'avait rejoint, les deux pièces de douze et deux de six qui se trouvaient là. Ces

dispositions à peine prises, l'avant-garde ennemie débouchait d'un bois. Son artillerie tira quelques boulets, là notre artillerie y répondit promptement et fit taire le feu. Les trois escadrons de cuirassiers, commandés par le lieutenant-colonel de Lobel, étaient en bataille à gauche du village, et sur la route, derrière une haie les deux pièces de douze et les deux pièces de six, soutenues par le lieutenant Antoine Huys avec neuf hommes du 12^e régiment d'infanterie de ligne. Le major Kessels, le capitaine Raikem et mon père, trois officiers d'artillerie, le capitaine Gantois et les lieutenants Gendebien et Lebrun : voilà la poignée d'hommes qui arrêta l'armée hollandaise. Sans leur courage et leur présence d'esprit, l'ennemi aurait pu très-facilement poursuivre les troupes en déroute et entrer à Liège à leur suite.

L'histoire doit recueillir les noms que nous venons de rappeler et le pays, disait le général de Failly, ne doit pas oublier le sacrifice que ces braves firent alors de leur existence pour protéger la retraite de leurs camarades. Le général Daine l'a écrit dans son Mémoire : « Leur perte était infaillible, ils l'ont contem-
plée de sang-froid. »

Le général Eenens trouve aussi que le danger

était grand ; mais en relatant ce fait d'armes il omet le nom du général de Faily.....

Dans l'intervalle, Daine s'était vainement efforcé de dissiper la terreur panique qui avait gagné ses troupes. Vers quatre heures, le ralliement n'avait pu être opéré. Daine envoya alors à Tongres l'ordre au colonel commandant le 1^{er} régiment de chasseurs à pied, composé de deux bataillons, d'arrêter toutes les troupes qui viendraient pour traverser la ville. L'ordre arriva trop tard : cet officier supérieur était déjà parti pour Liège. Il ne restait plus qu'un parti à prendre, et la retraite sur Tongres fut ordonnée.

Un officier, le sous-lieutenant Culenère, fut alors envoyé à Liège pour mettre les autorités au courant des événements, et les charger en même temps des dispositions à prendre pour le ralliement des troupes et la distribution des vivres.

L'avant-garde qui était restée intacte, comme nous l'avons vu, commença sa retraite dans le plus grand ordre ; à Tongres on réussit à rassembler toute la cavalerie, toute l'artillerie, et un bataillon du 10^e de ligne fut placé à l'entrée de la ville pour éviter toute surprise. Ce bataillon était commandé par un officier en qui le général Daine avait toute confiance. Quelle ne fut pas la surprise de ce dernier,

lorsque, se rendant le soir pour visiter la position, il ne trouva plus le bataillon qui s'était retiré sans en informer personne !

Dès lors le quartier général se dirigea vers Liège, où il arriva le 9 à une heure du matin.

Le 10, toutes les dispositions furent prises pour mettre l'armée en campagne à l'effectif de douze mille hommes, avec ses batteries complètes et tout le matériel nécessaire.

Recapitulons :

Nous avons vu que le général Daine avait reçu communication de la reprise des hostilités par une lettre datée de Liège, le 2, et reçue le 3 août.

Toutes les troupes étaient encore disseminées dans leurs cantonnements. Elles y restèrent jusqu'au 6, et ce jour-là seulement elles n'étaient réunies à Zonhoven qu'au nombre de 9 à 10,000 hommes.

Le général Daine n'avait donc pas rempli l'engagement qu'il avait pris le 22 juin à Bruxelles, engagement par lequel il devait tenir les communications ouvertes avec le général de Tieken et couvrir en même temps par ses troupes tous les points stratégiques.

Il n'avait pas non plus réuni ses troupes à la

nouvelle de la reprise des hostilités, malgré des ordres réitérés, et le 6 août il refusait encore d'obtempérer aux ordres supérieurs remis par mon père.

Le général Daine, cependant, ne s'est pas rendu coupable de trahison. Il croyait qu'en concentrant son armée il n'aurait su la nourrir, et son esprit d'initiative n'allait pas jusqu'à comprendre qu'une ressource, comme nous l'avons dit, était réservée à tout chef de corps dans un cas pareil. Mais Daine a prouvé que le courage moral et la présence d'esprit, qualités nécessaires à tout général en chef, lui faisaient complètement défaut. Son désespoir à Tongres, son abattement à Liège, au point de le rendre incapable de prendre part aux dispositions arrêtées pour le ralliement des troupes, sont des preuves bien évidentes d'incapacité, mais non point de trahison. Je dirai plus et j'affirme que si le général Daine avait eu la moindre inclination à manquer à son honneur, mon père ne l'aurait pas souffert. Je dois à la justice de faire cette déclaration, et je dois rendre cet hommage à la vérité. Le devoir m'impose l'obligation de présenter sous son jour véritable la première cause, la cause réelle du désastre du mois d'août, et d'écarter de l'armée la pensée

malheureuse d'y avoir été entraînée par la trahison d'un chef indigne.

La première cause du désastre du mois d'août est donc l'inaction du général Daine dans son camp de Zonhoven.

La seconde cause est l'intrigue qui avait été ourdie dans l'entourage du Roi contre le général de Faily. S'il n'en avait pas été ainsi, des pleins pouvoirs auraient été donnés, mon père se mettait à la tête de l'armée de la Meuse, donnait la main à celle de l'Escaut, et la situation était changée.

On a vu qu'une nouvelle armée avait été formée à Liège avec les débris de celle de la Meuse. Le gouverneur de la province, M. Tielemans, ainsi que la plupart des officiers supérieurs, témoins de l'énergie et de l'activité de mon père, qui, livré à lui-même, avait pris toutes les dispositions d'après sa propre initiative, vinrent lui proposer d'en prendre le commandement. Mon père, pour des raisons d'équité et de discipline, refusa. Au Roi seul, disait-il, appartenait le droit de reprendre le commandement du général Daine, et le général Goethals, lorsqu'il vint à Liège sur l'invitation du général en chef de l'armée de la Meuse, le comprit également.

M. le capitaine Capiaumont qui travaillait avec mon père, ainsi que MM. Barré et Leconte, sous-intendants militaires, ont été témoins de la réponse que mon père fit au général Daine, lorsque ce dernier vint lui montrer la lettre qu'il avait écrite au général Goethals. M. le capitaine Capiaumont en fit même la lecture. — « Vous avez mal fait, disait mon père, et tant que je serai ici vous ne remettrez votre commandement à personne sans l'autorisation du Roi. »

J'attends de l'équité de M. le général Capiaumont qu'il veuille bien affirmer cet acte de généreux dévouement.

C'est encore guidé par le même sentiment que mon père écrivit au général d'Hane cette lettre si amèrement critiquée par M. Eenens. Or, les raisons pour lesquelles mon père donne le conseil de conserver le général Daine dans son commandement, ces raisons étaient justifiées par les circonstances. Écarter en un pareil moment le général Daine, c'était donner crédit aux nombreux faux bruits qui circulaient. Mieux valait pour l'honneur de l'armée surseoir à toute disposition nouvelle à l'égard du général en chef jusqu'au moment où une mesure aurait pu être prise légalement et régulièrement.

Voici la lettre du général de Failly au ministre de la guerre :

MON CHER GÉNÉRAL,

Nous avons éprouvé un échec plus désagréable qu'important, et l'on n'a pas manqué, suivant l'usage, de crier hautement à la trahison.

Les officiers de l'armée se plaignent aussi de Daine, mais plusieurs d'entre eux ont montré tant d'impéritie, de mollesse, de nonchalance, pour me servir d'un mot beaucoup trop doux, qu'ils trouvent commode de rejeter ces revers sur leur chef.

En tout état de cause, je pense que si le général en chef était changé, cette mesure devrait au moins être ajournée dans l'intérêt du service et surtout n'être opérée que par une décision légale.

J'ai pensé, mon cher Général, que ces détails vous mettraient à même d'apprécier les hommes et les choses et je me suis empressé de vous les donner.

B^{on} DE FAILLY.

Mon père avait raison, en parlant de la déroute, de dire que l'armée avait éprouvé un échec plus désagréable qu'important. En effet, la déroute n'était pas le résultat d'une fuite devant l'ennemi, après une bataille perdue, c'était l'effet d'une panique inexplicable.

L'armée de la Meuse réorganisée présentait encore, après le désastre, un effectif de 12,000

hommes avec son artillerie et son matériel au complet. Elle allait se remettre en campagne, lorsqu'elle reçut l'ordre de se concentrer à Liège et de ne faire aucun mouvement.

M. Ch. de Brouckere vint ensuite se mettre à sa tête. M. Ch. de Brouckere, lui, avait bien reçu ses pouvoirs, et il était bien qualifié de ministre de l'intérieur et d'aide de camp du Roi. Se retranchant derrière ses instructions verbales, il fit rester l'armée inactive à Liège, et elle demeura inactive jusqu'à la défaite de l'armée de l'Escaut et l'intervention française.

M. Eenens, comme dernière preuve de la culpabilité de mon père, donne un extrait du discours prononcé à la Chambre des représentants, le 15 juin 1871, par M. B. Dumortier. L'honorable député déclarait que c'était au ministère de la guerre que la conspiration avait son siège et qu'elle organisait tout pour préparer le retour du prince d'Orange par la défaite.

Je ne veux pas discuter cette opinion : je me bornerai à faire connaître que M. B. Dumortier n'a pas toujours été du même avis, car il disait à la même Chambre, dans la séance du 12 mars 1840 :

« Cependant on ne devrait jamais oublier les
« services rendus à la patrie.

« Rappelez-vous ce qui s'est passé au mois
« d'août. Un seul mot a causé notre perte; on
« s'est écrié : « Nos chefs ont trahi, ils trahis-
« sent encore. » Voilà quelle a été la cause du
« désastre du mois d'août. »

IV

Plusieurs fois on m'a demandé pourquoi mon père, qui prétendait avoir fait son devoir et croyait même être allé au delà, était tombé aussi promptement en disgrâce auprès du Roi.

La presse aussi m'a, pour ainsi dire, mis en demeure de m'expliquer.

Je répondrai que mon père n'est pas tombé en disgrâce. Le Roi n'a jamais manqué d'égards pour sa personne, et il avait même pour lui une grande estime. La preuve, c'est que plus tard, dans une conversation intime, Sa Majesté lui fit l'aveu qu'une personne qui se trouvait

avec elle à Malines lui avait donné le conseil de ne pas accorder les pouvoirs dont le général avait besoin pour se rendre à l'armée de la Meuse. Le Roi est allé plus loin encore : en reconnaissant l'iniquité de la mise à la retraite sans demande formulée à cet égard, Sa Majesté exprima la volonté de faire réintégrer mon père dans les cadres de l'armée avec le grade de général de division.

Mon père comprit l'inconvénient qu'une telle mesure aurait suscité dans la hiérarchie militaire en contrariant des positions personnelles : il crut devoir décliner l'offre de Sa Majesté.

L'explication de l'intrigue qui a amené mon père à demander la démission des fonctions attachées à son grade m'entraînera nécessairement à des personnalités, ce que j'aurais voulu éviter. Mais puisque j'y suis pour ainsi dire forcé et que l'honneur est ici en jeu, je ne reculerai pas et je parlerai, puisque mon devoir l'exige.

Lorsque le général Chassé s'empara, comme nous l'avons vu, de la lunette Saint-Laurent, c'était, d'après la convention du mois de novembre, une violation flagrante de l'armistice ; la reprise des hostilités au mois d'août s'accomplit également au mépris de cette même conven-

tion, avec cette réserve que les conséquences en ont été bien autrement importantes.

Dans l'un et dans l'autre cas, de quelque côté que la victoire se fût déclarée, les résultats n'auraient fait que compliquer la situation. Il fallait donc à tout prix empêcher les hostilités, et la France surtout y avait le plus grand intérêt, car une victoire remportée par les Belges l'aurait nécessairement entraînée au delà du but qu'elle voulait atteindre.

Le général Belliard avait été à même d'apprécier la conduite énergique tenue à Anvers par mon père, lors de la prise de possession de la lunette Saint-Laurent par le général Chassé ; mais aussi il avait pu juger que le général de Failly n'aurait jamais souscrit à servir les combinaisons d'une politique étrangère au détriment des intérêts de son pays. Le général Belliard en avait la conviction. On savait combien mon père était opposé à l'admission des officiers étrangers ; dès son entrée au ministère, le général Belliard écrivait au général Évain, qui attendait avec impatience l'issue des négociations entamées pour lui faire obtenir, conformément au décret du 11 avril, le commandement de l'armée, que tout espoir dans ce sens devait être écarté.

Le général Évain a porté ce fait à la connaissance de mon père, sous forme de reproche, dans une conversation entre eux au palais de Laeken, le 4 septembre 1832.

Le général Évain a donc été l'un ou l'autre de ces deux généraux qui demandaient, le premier, 100,000 florins de traitement, avec 25,000 florins d'entrée en campagne, et dont le second voulait se contenter simplement de la dictature.

On sait aussi avec quelle persistance le gouvernement de Louis-Philippe réclamait la démolition d'une partie de nos places-frontières de la France. M. Sol, secrétaire du général Belliard, se trouvant un jour chez le Régent et l'entretenant de cette question, mon père lui répondit que, tant qu'il serait ministre de la guerre, jamais on n'ôterait une pierre de nos fortifications.

Le caractère ouvert et décidé du général de Failly ne pouvait convenir au général Belliard, qui prétendait exercer une sorte de suprématie dans notre pays.

A la reprise des hostilités au mois d'août, toute la politique de Louis Philippe ne tendait à rien moins qu'à retarder une collision, afin de gagner du temps et de permettre à l'armée française d'intervenir.

Le général Belliard, qui ne quittait plus le Roi, lui soumettait des conseils dans ce sens.

N'avon-snous pas vu que le 4 août mon père écrivait d'Anvers au général Daine pour le presser d'opérer tous ses mouvements en vue d'effectuer sa jonction avec le général de Tieken, et qu'un moment après, toujours d'après les conseils du général Belliard, il est obligé d'écrire une lettre contraire à la première, et par laquelle il prescrivait au général Daine de se porter sur Hechtel et de s'y concentrer, sans s'inquiéter des troupes qui pourraient menacer le corps de l'Escaut ? L'impatience du général Belliard de voir paraître l'armée française était si grande que, malgré la lettre que le Roi lui écrivait le 9 août pour lui demander de suspendre l'arrivée des Français, il n'en fit rien. L'armée franchit la frontière le 10 août. Elle était à peine embrigadée et le service des vivres était si peu organisé, qu'elle dut partager le pain des troupes belges. Nouvelle preuve du manque de subsistances en Belgique.

Le général Belliard avait obtenu momentanément la dislocation des deux principaux de nos corps d'armée. Le Roi enfin, inquiet de l'indécision du général Daine, voulut charger mon père de la direction de l'armée de la Meuse. Tout

aurait pu changer ; mais lorsqu'une personne de l'entourage du Roi émit l'avis de ne pas accorder les pouvoirs nécessaires, quelle fut la conséquence de ce malheureux conseil? On l'a trop bien compris : l'humiliation de l'armée et la perte de deux de nos provinces... Mais la France obtint le prix de son labeur...



V

Le budget de la guerre avait été remis dans le courant du mois de mai à M. Ch. de Brouckere qui, en sa qualité de ministre des finances, devait le présenter et en soutenir la discussion. Le 30 mai, lors de la retraite de ce ministre et de son remplacement par M. Duvivier, rien n'avait été fait. Le budget fut renvoyé au département de la guerre qui le transmit de nouveau au Congrès, en insistant sur les observations fournies en comité secret. Le 9 juin, une commission était instituée, et naturellement M. Ch. de Brouckere en fut nommé rapporteur.

Les 22, 23 et 24 juin seulement, la commission

tint ses séances et arrêta les bases du travail qui ne fut soumis au Congrès que le 19 juillet, en dépit de toutes les instances du ministre.

Le 16 enfin, un travail en quelque sorte préliminaire, consistant en notes sur les divers chapitres du budget, avait été communiqué au ministre de la guerre qui s'était empressé de répondre aux demandes de renseignements.

Le 18 au matin, les renseignements étaient entre les mains de M. Ch. de Brouckere.

Le 19, M. Ch. de Brouckere, dans une séance du soir du Congrès, se plaignait de ce que le ministre n'avait pas daigné répondre aux questions qui lui avaient été adressées par la commission, et, montrant un petit morceau de papier, il ajoutait : « Tenez, voilà tout ce que nous avons obtenu. »

Le 20, le ministre de la guerre se rendit au sein de la commission et témoigna sa surprise de ce qu'il n'eût été fait aucune mention des renseignements fournis par lui au rapporteur. M. Ch. de Brouckere, pour toute réponse, les tira alors de sa poche.

La conduite de M. Ch. de Brouckere, comme rapporteur de la commission chargée d'examiner le budget de la guerre, doit paraître bien singulière, et plus étonné sera-t-on encore

lorsqu'on saura qu'ayant fait connaître, après le vote des Dix-Huit articles, sa volonté bien arrêtée de ne plus prendre part aux délibérations du Congrès, il vint déclarer, le 20 juillet, qu'il ne reparaisait que pour empêcher qu'on ne *dilapidât* la *sueur* du peuple; qu'une armée aussi forte devenait inutile par le rétablissement de la paix, et que, si la guerre venait à être déclarée de nouveau, quelques soldats armés de bâtons et chaussés de sabots devaient suffire pour vaincre les Hollandais.

M. Ch. de Brouckere ne tenait pas toujours le même langage; car nous nous souvenons de l'époque où il recommandait avec chaleur l'organisation d'une armée forte et imposante: c'était le 2 mars, lorsque, ministre des finances, il négociait l'emprunt de 12,000,000 de florins, et qu'il annonçait au Congrès la marche des armées prussiennes sur le Rhin avec des ambulances de campagne.

Le Congrès lui-même avait aussi bien changé d'avis lorsque, se conformant aux conclusions du rapport de la commission, il refusait les fonds que le ministre déclarait indispensables pour l'armée.

Reportons-nous au commencement de juin, quand la Belgique était encore sous l'empire

de la protestation contre les protocoles des 20 et 27 janvier. Le Congrès alors avait résolu la reprise des hostilités pour le 30 juin.

Nous connaissons l'avis que les généraux émirent à cet égard dans un conseil de guerre tenu à Bruxelles le 22 juin (!).

Pourquoi ces projets belliqueux ont-ils fait place à des sentiments tout pacifiques? Mon père ne partageait pas cette illusion, puisqu'il recommandait une forte organisation militaire. Mais la majorité du Congrès, moins prévoyante, éblouie par l'annonce d'une paix mal assurée encore, servait, *sans s'en douter*, les projets des factieux. Ceux-là, par système et par calcul, s'opposaient à toutes mesures prises dans l'intérêt de l'ordre, et servaient par le fait la politique française.

Le général de Failly n'avait accepté la direction du département de la guerre qu'à la suite des pressantes sollicitations du Régent. C'était le moment le plus critique de la révolution. Lorsque le crédit que le nouveau ministre avait réclamé comme indispensable lui eut été refusé par le Congrès, ses amis, les généraux même, l'engagèrent fortement à renoncer à

(!) Voir ci-dessous, p. 46.

cette position ingrate et qu'il n'avait nullement désirée.

M. Lebeau, entre autres, lui dit un jour :
« Mon cher, vous n'êtes pas assez populaire, il
« faudrait céder votre place à Ch. de Brouckere. »

Comme mon père se serait trouvé fort heureux qu'on eût pu se passer de lui, il pria aussitôt le général Goblet d'en parler à M. Ch. de Brouckere. Il avait la conviction que la proposition serait acceptée, puisque plusieurs personnes l'avaient déjà prévenu du désir de M. de Brouckere. En effet, M. Goblet revint avec une réponse affirmative.

Cette résolution ayant été communiquée au Régent, ce dernier répondit à mon père : « Ces
« messieurs ne connaissent pas Ch. de Brouc-
« kere. C'est un brouillon qui veut se mêler de
« tout, et qu'est-ce qu'il entend au ministère
« de la guerre? Il viendra là tout brouiller,
« tout mettre sens dessus dessous. Tenez, mon
« cher général, restez où vous êtes, ce serait
« me désobliger que de nous quitter. »

Après l'inauguration du Roi, Sa Majesté manifesta l'intention de visiter l'armée. Mon père l'accompagnait, lorsque ses collègues chargèrent M. le lieutenant-colonel Bouthay, chef du personnel du département de la guerre,

de le prier de faire connaître à Sa Majesté le désir de M. Ch. de Brouckere de lui être présenté à Liège.

Mon père s'empressa de demander l'audience sollicitée, et le Roi consentit à recevoir M. Ch. de Brouckere.

De ce moment, M. Ch. de Brouckere ne quitta plus le Roi et le suivit à Bruxelles. Le 3 août, M. de Sauvage lui céda le portefeuille de l'intérieur. Le même jour dans la soirée, le Roi, dans un conseil de ministres, conféra à mon père les fonctions de major général de l'armée. L'arrêté fut contre-signé par M. Ch. de Brouckere, et déjà le lendemain matin il paraissait dans les colonnes du *Courrier belge* et de l'*Indépendant*, avec des commentaires dignes des rues et des clubs. A l'exception du ministre, personne cependant ne connaissait l'existence de cet arrêté.

Le 4 août, le Roi arriva à Anvers accompagné de son conseil. MM. Lebeau, Goblet, Ch. de Brouckere et d'Hane en faisaient partie.

Le 5 août, mon père est envoyé à Schilde, près du général de Tieken. Le même jour, il rejoint le Roi à Malines et il reçoit une seconde mission pour le général Daine. Mais M. de Brouckere détourne le Roi, par ses conseils, de

remettre les pouvoirs nécessaires à mon père pour prendre la direction effective du corps de la Meuse.

L'entourage du Roi ne pouvait voir sans un œil d'envie la faveur dont mon père était l'objet bien malgré lui. Il fallait donc l'éloigner à tout prix. Le moyen fut bientôt trouvé, et le général Belliard rencontra dans l'ambition de M. de Brouckere un allié pour renverser l'obstacle à sa politique.

La preuve de cet accord tacite se révèle encore à l'arrivée de M. Ch. de Brouckere à Liège. Devenu déjà aide de camp, et muni cette fois des pouvoirs du Roi, le ministre de l'intérieur maintient l'armée de la Meuse dans l'immobilité la plus complète, tandis que le corps de l'Escaut était aux prises avec l'ennemi. Pour toute réponse aux observations qui lui furent faites, M. de Brouckere se retranchait derrière les instructions verbales qu'il avait reçues. L'armée française venait de franchir la frontière, et il importait de laisser à cette armée le temps d'imposer ses conditions à la Hollande.

Le 16 août l'ordre de dislocation arriva pour l'armée de la Meuse, et le nom de mon père ne fut pas même prononcé. Enfin, à son retour à Bruxelles, le général de Faily apprend que

M. Ch. de Brouckere l'avait remplacé au département de la guerre.

Quelques jours après, mon père recevait sa démission, non pas la démission de ses fonctions, mais, par une singulière équivoque, la démission de son grade qu'il n'avait jamais sollicitée.

M. Ch. de Brouckere signala son début au ministère de la guerre par l'introduction dans l'armée d'officiers français de tous grades. Nouvelle preuve d'accord avec la politique française. Cette mesure, contre laquelle mon père s'était toujours élevé pour des motifs longuement développés dans le *Mémoire explicatif*, fut exécutée avec la plus grande rigueur après les événements du mois d'août.

Je trouve une nouvelle preuve, et bien convaincante, des faits que j'ai avancés dans un extrait des Mémoires du général Belliard, cité par M. Eenens (1).

On se demande en vain pour quel motif et dans quel but le ministre de France reprend ainsi et après coup, pour les relater dans ses Mémoires, des rumeurs dont l'origine était restée inconnue.

Je réponds que M. le général Belliard avait tout intérêt, même après les événements du

(1) Voir les *Conspirations militaires de 1831*, t. II, p. 44.

mois d'août, à faire accréditer ces rumeurs, et il pensait bien que, relatées par lui-même, elles n'auraient pas manqué d'être accueillies comme exposant la situation de l'armée belge sous son véritable jour. Il avait un double but : cacher le jeu de son gouvernement à l'Europe d'abord, et démontrer ensuite à la Belgique que l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait de repousser l'invasion avait été seule la cause de l'intervention de l'armée française. Il éloignait tout soupçon d'intrigues de sa part, et se mettait à l'abri de toute accusation de connivence.

Le général Belliard représente aussi l'armée de la Meuse arrivant à Liège dans la plus complète déroute. Or l'avant-garde de cette armée, avec la cavalerie et l'artillerie presque au complet, fit dans le plus grand ordre sa retraite sur Liège, et y arriva le 9 août à une heure du matin; le lendemain 10 août toutes les dispositions avaient été prises pour mettre l'armée en campagne à l'effectif de 12,000 hommes. M. Eenens le reconnaît lui-même.

L'auteur des *Conspirations militaires de 1831* vient encore à mon aide lorsqu'il dit (1) : « Un « fait curieux que nous croyons devoir men-

(1) T. II, p. 221.

« tionner, c'est que le général Belliard demanda
 « au commandant de place un rapport sur
 « l'affaire de Louvain et que lui-même lui dicta
 « ce rapport. Nous lisons, en effet, dans une
 « lettre adressée par ce général à son premier
 « secrétaire, M. A. Sol : « Envoyez le rapport
 « au ministre, je l'ai signé. Le commandant de
 « place a signé; je le lui ai dicté comme rapport
 « qu'il me faisait; vous n'en parlerez pas. »

« Pourquoi, dit M. Eenens, le général se don-
 « nait-il la peine de dicter lui-même ce rapport
 « qui ne le concernait pas? — C'était sans doute
 « afin d'avoir une rédaction dans le sens le
 « plus convenable à la politique de son gouver-
 « nement, qui avait tout intérêt à faire croire
 « que la Belgique, trop faible pour résister
 « seule à la Hollande, ne pouvait se passer de
 « la tutelle de la France. »

M. Eenens a raison, et cette explication de sa part dévoile complètement les agissements de la diplomatie française et justifie tout ce que j'ai exposé.

M. Eenens reproche à mon père de ne pas avoir répondu à l'invitation réitérée de la commission d'enquête pour venir déposer devant elle sur certains faits reprochés au général Daine.

D'abord cette enquête n'a jamais eu rien de sérieux ; on ne la désirait pas et pour cause ; la responsabilité de trop de personnes aurait été mise en jeu, et l'intérêt personnel ne pouvait laisser paraître la lumière. Mon père se trouvait dans une autre condition. Il devait désirer que la vérité fût connue, et il n'aurait pas reculé devant un jugement. Il n'a pas cessé d'habiter le château de Nederheembeek de 1831 à 1837, et la justice militaire n'aurait pas eu de peine à y découvrir sa retraite. Son existence y était bien connue et le Roi lui faisait l'honneur de l'inviter au palais de Laeken.

M. Eenens dit enfin : « L'infamie dont se
« couvrit ce ministre aux yeux de Léopold
« triompha de la longanimité exemplaire de
« Sa Majesté qui plus tard resta sourde lors-
« qu'il s'agit de l'enterrer avec les honneurs
« militaires. »

Ceci est une question qui m'est toute personnelle. Je savais que mon père n'avait aucun droit aux honneurs militaires comme officier démissionné. Mais je pensais, et je n'étais pas seul à considérer la position de mon père sous ce rapport, je pensais que le second cabinet du Régent, dont le courage et le dévouement n'avaient pas hésité devant les plus grands

dangers afin d'assurer au pays la tranquillité qu'un gouvernement monarchique pouvait seul lui faire obtenir, je pensais enfin que les membres de ce cabinet, dans quelque condition qu'ils eussent pu se trouver, auraient eu droit à un hommage public rendu à leur dernière heure.

Je me suis trompé et l'on m'a répondu par une fin de non-recevoir. Je ne pense pas que Sa Majesté ait été consultée sur ma démarche.

BON DE FAILLY.

NOTE



La discussion des Dix-Huit articles amena l'époque la plus orageuse de la révolution belge. L'exaspération des ennemis de la révolution et des adversaires du gouvernement était au comble. Plus d'une fois des menaces de mort furent adressées aux ministres, notamment aux ministres de la guerre et de l'intérieur qui avaient contre-signé la proclamation suivante :

PROCLAMATION DU RÉGENT AU PEUPLE BELGE.

BELGES !

Le Congrès souverain va prononcer sur les préliminaires du traité de paix entre la Belgique et la Hollande.

Quelle que soit la décision de cette assemblée, elle seule représente la nation, elle seule doit donner des lois au pays.

C'est du Congrès souverain que je tiens mes pouvoirs, et je ne les ai reçus que pour faire exécuter les lois. Si je manquais à ce mandat, je violerais et mon mandat et mon serment.

Irrévocablement décidé à les remplir et mon honneur y étant engagé, je fais un appel à l'honneur de tous les Belges et à leur patriotisme ; ils ne voudront pas flétrir ce

glorieux nom de Belges par des tentatives d'anarchie et de guerre civile propres à attirer sur notre belle patrie les plus grands fléaux.

S'il en était autrement, je n'hésiterais pas à remplir le plus sacré de mes devoirs, à maintenir l'ordre, l'inviolabilité des personnes et des propriétés. Je compte à cet effet sur la fidélité de la garde civique, de l'armée et de tous les bons citoyens.

Si le Congrès adopte les préliminaires de paix, je regarde comme un devoir impérieux de rester au poste où m'a élevé la confiance des représentants de la nation jusqu'à l'arrivée du Roi dans cette capitale, qui ne peut être que très-prochaine suivant la promesse qu'il m'en a faite.

Bruxelles, le 5 juillet 1831.

Signé : SURET DE CHOKIER.

Le Ministre de l'intérieur,
DE SAUVAGE.

Le Ministre de la guerre,
B^{on} DE FAILLY.



MAY 20 1921

DEUXIÈME RÉPONSE

DU

BARON DE FAILLY

A

M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL EENENS



BRUXELLES

LIBRAIRIE C. MUQUARDT

LIBRAIRE DU ROI

45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

MÊME MAISON A LEIPZIG

1876

DEUXIÈME RÉPONSE

AU

LIEUTENANT-GÉNÉRAL EENENS

DEUXIÈME RÉPONSE

DU

BARON DE FAILLY

A

M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL EENENS



BRUXELLES

LIBRAIRIE C. MUQUARDT

LIBRAIRE DU ROI

45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

MÊME MAISON A LEIPZIG

1876

M. le général Eenens veut avoir le dernier mot dans la polémique qu'il a provoquée. Il a publié un supplément à son ouvrage *les Conspirations militaires de 1831*; en d'autres termes : *Réponses au général hollandais P.-G. Booms, au général belge Kessels et au baron de Failly.*

Cette prétendue réfutation ne détruit aucun des arguments que j'ai opposés à l'auteur d'un livre qui, dans les deux pays, a suscité les plus vives et les plus énergiques protestations. Et M. Eenens trouvera des contradicteurs jusqu'au moment où il sera forcé enfin de reconnaître qu'il s'est trompé; qu'il a eu le tort de se faire

l'écho des préventions, des rumeurs malveillantes, des commérages même d'une époque troublée par les plus violentes passions.

N'imitons pas les emportements de notre accusateur. Dissimulons notre émotion, s'il le faut; nous ne voulons pas fanatiser le public, nous voulons l'éclairer.

« Pourquoi, dit le général Eenens, avez-vous attendu aussi longtemps pour me répondre? N'en aviez-vous pas eu maintes fois l'occasion? Et votre père, pourquoi ne s'est-il pas expliqué devant la commission d'enquête? Il a préféré se taire, comme il l'a toujours fait, et il aurait encore conservé le silence aujourd'hui parce qu'il y a de ces causes si mauvaises qu'on ne peut les défendre. »

Mon père, mort en 1853, n'a pas publié ses mémoires, parce qu'il n'a pas voulu provoquer des luttes antipatriotiques et stériles. Il espérait en outre que le temps aurait suffi pour dissiper des préventions injustes et calomnieuses.

J'ai d'abord suivi son exemple.

Je n'ai pas répondu au colonel Huybrecht, parce que je n'ai pas connu son écrit. J'étais absent du pays lorsque ce livre vit le jour, et personne ne m'en a donné connaissance.

Je n'ai pas répondu au général Niellon,

parce que j'ai dédaigné de le faire. J'en ai dit les motifs (¹).

Je n'ai pas répondu au procureur général De Bavay, parce que j'ai également ignoré l'existence de son ouvrage.

Mais j'ai répondu au général Eenens, parce que le retentissement que son livre a obtenu, grâce à un excès de publicité, devait attirer toute mon attention, et que je ne pouvais laisser propager sans protestation des calomnies et des outrages dont la violence surpassait tout ce qui avait paru jusqu'à ce jour. Voilà pourquoi j'ai répondu, et mon père aurait répondu également, mais avec beaucoup plus d'autorité que je ne puis le faire.

J'ai dit que la commission d'enquête n'avait eu aucun caractère sérieux. Mon père n'y a pas comparu, parce qu'il ne devait pas y répondre sur des faits personnels; il était cité pour témoigner à charge du général Daine. Or, s'il n'avait pas à répondre de sa conduite personnelle, il n'était point sous le poids d'une accusation. D'un autre côté, il n'a pas cru devoir déposer contre l'ancien commandant de l'armée de la Meuse.

(¹) Voir *Réponse du baron de Failly au général Eenens*, p. 58.

M. Eenens semble ne pas comprendre ce désintéressement !

Après avoir cherché, lui, à accabler mon père, il soutient qu'il ne lui en veut aucunement ; que sa conduite privée ne le regarde pas, et qu'il n'a prétendu juger que ses actes politiques.

M. Eenens a une singulière manière de parler et d'agir. Bien loin de se borner à blâmer le général, le ministre, il suit mon père dans sa retraite, et il appelle même le mépris de ses concitoyens sur les enfants du traître, comme il le dénomme.

L'honneur d'une famille est donc bien peu de chose pour M. Eenens, puisqu'il s'en fait un jouet. Il a été invité itérativement à fournir les preuves formelles de ses allégations sur le point le plus délicat, et toujours il s'est borné à des insinuations.

Résumant ses précédentes attaques, M. Eenens se plaît à déclarer de nouveau que mon père est responsable de toutes les fautes commises, non-seulement pendant son ministère, mais encore depuis le commencement de la révolution.

N'est-ce point pousser l'injustice jusqu'à la démence ?

Le 1^{er} juin, à son entrée au ministère, mon

père trouva tout à organiser. Les hommes n'étaient point habillés, les fusils manquaient, la cavalerie n'était qu'en partie montée, l'artillerie attendait chevaux et matériel, le service des vivres n'était prévu que pour les deux Flandres et la province d'Anvers.

Or, le général de Failyse préoccupa spécialement du service des vivres, et si la disette s'est fait sentir à l'armée de la Meuse, la faute doit en être imputée au commandant en chef de ce corps. Il ne devait pas, par une condescendance personnelle mais imprudente, autoriser l'entrepreneur à retarder jusqu'au 10 août l'accomplissement de ses obligations (*). Quant aux ustensiles destinés au soldat en campagne, ils avaient été mis à la disposition de l'armée, et si le colonel Pletinckx, le 25 juillet, n'a pu les obtenir dans le délai voulu, c'est que les ordres donnés par le ministre n'auront pas été exécutés, comme cela n'est que trop souvent arrivé à cette époque de désordre et d'anarchie.

Si, comme l'expérience le prouve, l'intendance est parfois en défaut dans les armées les

(*) Le manque de vivres signalé par le général Clump, le 10 août, fut un cas isolé pour l'armée de l'Escaut, et nécessairement le résultat des circonstances. Du reste, le général Clump n'avait qu'à ordonner des *réquisitions*.

plus anciennes et les mieux organisées, est-il surprenant que des plaintes se soient élevées dans une armée jeune et nouvelle, issue d'une révolution ?

Le général de Failly donna tous ses soins à la cavalerie et à l'artillerie. Quatre cents chevaux de grosse cavalerie et quatre cents chevaux du train d'artillerie furent l'objet de deux marchés. La fonderie de Liège fut rétablie et son personnel organisé et installé. Deux batteries complètes y furent coulées ('). En même temps on travaillait avec activité à l'arsenal d'Anvers ; des munitions considérables y furent confectionnées ; on y construisait également un grand nombre de voitures d'artillerie.

M. Eenens emprunte complaisamment à l'ouvrage du colonel Huybrecht une lettre confidentielle adressée par le général Goethals à mon père, et tombée, je ne sais comment, dans le domaine public. Quel était le but du général Goethals en faisant parvenir des observations critiques à son collègue ? Voulait-il faire retom-

(') Cette mesure, mal jugée par le général Eenens, ne donna lieu à aucune critique. Quant aux 400 chevaux qui avaient formé, le 40 juin, l'objet d'un marché, comme ils n'avaient pas tous été fournis à la reprise des hostilités, un certain nombre de pièces n'a pu être attelée.

ber sur le ministre toute la responsabilité des événements? Cela n'est pas croyable.

M. le général Goethals était parfaitement au courant de la situation de l'armée, puisque le 22 juin, au conseil des généraux dont nous parlerons tout à l'heure, il proposa d'armer le troisième rang de piques à défaut de fusils. Quelques jours plus tard, c'est-à-dire après le rejet du budget de la guerre, M. le général Goethals alla trouver mon père pour l'entretenir d'une affaire privée, et dans le cours de cette conversation tout amicale, il lui dit entre autres : « J'admire vraiment votre courage d'avoir « accepté le ministère dans de telles conditions. »

Il résulte de tout ce qui précède que le ministre de la guerre n'est pas demeuré inactif durant les deux mois de son administration, et qu'il a organisé l'armée dans les limites du possible. Le général de Failly n'a pas dit que cette organisation fût parfaite. On n'improvise pas une armée en deux mois; mais, au moins, nos troupes se trouvaient-elles dans un état convenable, et les « haillons » qui ont tant contristé M. Eenens ne se voyaient plus (!); en un

(!) Voir, au surplus, *les Conspirations militaires de 1831*, t. II, p. 148. Notice de M. Van Meyel.

mot, l'armée, quant à l'effectif, était ce que le Congrès avait voulu qu'elle fût, puisqu'il avait refusé au ministre de la guerre les sommes que celui-ci demandait.

M. Eenens prétend qu'après le rejet de son budget mon père aurait dû se retirer. C'est vrai, et il a même déploré depuis d'être resté au poste le plus périlleux. Mais on doit se souvenir que le Régent l'avait supplié de conserver son portefeuille, et que le Roi l'avait également retenu près de sa personne par des paroles telles qu'un refus devenait impossible.

Mon père déclare que les forces de l'armée de la Meuse s'élevaient à . . . 14,525 hommes et les forces de l'armée de l'Escaut à 22,671 —

Différents publicistes ont critiqué cette déclaration, en la taxant d'exagérée. M. Eenens notamment adopte cet avis et il avance que toutes les troupes des deux corps de l'Escaut et de la Meuse réunies ne présentaient qu'un effectif de 20,000 à 22,000 hommes à opposer à l'ennemi.

Si toutes les publications qui ont paru jusqu'à ce jour n'ont en vue que les troupes tenant la campagne, entre Anvers et Maestricht, je n'y fais aucune objection. Le fait est exact.

Mais si l'on prétend que les deux corps d'armée ne présentaient qu'un effectif de 13,000 hommes pour celui de l'Escaut, et de 9 à 10,000 hommes pour celui de la Meuse, je déclare que l'on est tombé dans une erreur grossière.

En effet, nous voyons qu'au 6 août le général Daine avait concentré 9,000 à 10,000 hommes au camp de Zonhoven ; en outre 4,900 hommes restaient encore à Tongres, Venloo et Ruremonde, et le général Daine les avait à sa disposition. A quelques variantes près, je suis entièrement d'accord avec le général Niellon (1).

Reste le corps de l'Escaut. Le général Eenens me fait observer qu'à Aerschot, le 9 août, le Roi n'avait point réuni autour de sa personne 17,000 soldats, mais bien 13,000 hommes de troupes de ligne et 4,000 gardes civiques mobilisés. Le général Niellon ne parle que de 12,784 hommes. Mais ce dernier ne fait aucune mention de la brigade du général de Tabor resté à Anvers, ni des troupes qui étaient venues le rejoindre à la nouvelle de la reprise des hostilités, pour couvrir cette place. Toutes ces forces réunies à Anvers, et appartenant bien au corps de l'Escaut, doivent être évaluées à plus de 8,000 hommes.

(1) Voir NIELLON, *Mémoires*, pp. 264 et 313.

Nous trouvons donc 13,000 hommes environ sous le commandement direct du général de Tieken, d'un côté, et 8,000 hommes restés à Anvers, de l'autre, ce qui présente un chiffre de 21,000. Nous arrivons sensiblement à celui que mon père a signalé, et je suis bien autorisé à déclarer que les deux corps d'armée de la Meuse et de l'Escaut présentaient un effectif de 14,525 hommes pour le premier, et de 22,674 hommes pour le second.

Nous avons à faire une autre remarque bien digne d'attention. Les 4,900 hommes restés à Venloo, Ruremonde et Tongres, comme les 8,000 hommes concentrés à Anvers, auraient pu et même dû rejoindre leurs corps respectifs, si l'on s'était conformé aux dispositions prévues et prises à Bruxelles le 22 juin, dans le conseil des généraux (1); c'est-à-dire que dans le cas d'une attaque du territoire toutes les troupes disponibles auraient été mobilisées, concentrées sur un même point, et les places fortes comme les points stratégiques occupés par la garde civique mobilisée. Ce plan si sage a été négligé, comme nous l'avons vu; les conséquences en ont été désastreuses; mais n'est-il pas inique de

(1) Voir ci-après, p. 47.

rendre mon père responsable de toutes ces fautes, dans le moment surtout où, placé sans commandement à l'armée de la Meuse, il n'avait plus aucun ordre à donner? N'est-il donc pas absurde de lui attribuer la paternité des ordres consécutifs signés du général d'Hane et qui ont avec raison excité la colère du général de Tiekens (1)?

Au commencement du mois de juin, quelques jours après que le général de Failly eut pris la direction du ministère de la guerre, le Congrès avait résolu la reprise des hostilités pour le 30.

Une pareille résolution engageait trop la responsabilité du ministre de la guerre pour qu'il pût consentir à l'accepter seul.

Le peu de temps qui devait s'écouler entre la résolution et l'époque fixée pour son exécution ne permettait pas de faire tous les préparatifs nécessaires pour qu'une guerre offensive pût offrir des chances avantageuses.

Le ministre soumit donc au conseil et fit agréer l'idée de réunir tous les généraux com-

(1) Voir NIELLON, *Mémoires*, pp. 216 et suivantes.

mandants, à l'effet de connaître leur opinion sur l'issue probable de l'entreprise, et, le cas échéant, afin de prendre, d'accord avec eux, les mesures les plus opportunes.

Les généraux Daine, Ticken de Terhove, Goethals, Wauthier, Goblet, et les colonels Prisse et de Ghistelles furent en conséquence convoqués à Bruxelles.

Une première réunion eut lieu le 21 juin à l'hôtel du département de la guerre. Une seconde fut indiquée pour le lendemain à l'hôtel de M. le Régent, où le conseil des ministres fut assemblé.

M. de Sauvage, ministre de l'intérieur, Lebeau, ministre des affaires étrangères, Duvivier, ministre *ad interim* des finances, Barthélemy, ministre de la justice et le général de Failly, ministre de la guerre, assistaient à la délibération.

Les généraux et officiers supérieurs, qui avaient une pleine connaissance de l'état matériel et moral de l'armée, déclarèrent, après une longue délibération, que la Belgique n'était pas en état d'entreprendre une guerre offensive, mais que l'armée pouvait tenir sur la défensive. Cependant et même pour se défendre avec succès, les généraux Daine et Ticken de Terhove demandaient que leurs armées fussent portées

chacune à quinze mille hommes de troupes disponibles ; avec cette force ils croyaient pouvoir s'engager à maintenir l'intégrité du territoire.

Il fut convenu en outre que la mobilisation de la garde civique était indispensable pour faire occuper par elle les villes et les points fortifiés, et faire rejoindre l'armée en campagne par les troupes qui jusque-là y avaient été établies.

M. Lebeau émit l'opinion de subordonner les opérations de l'armée aux décisions d'un conseil de guerre établi à Bruxelles. Cette opinion fut vivement combattue par les généraux Daine et Ticken de Terhove, et le conseil fut d'avis *de leur laisser la liberté d'agir comme ils l'entendraient, pour le bien de la chose publique.*

On ne tenait pas de procès-verbaux des séances du conseil ; le seul document qui reste de ce qui s'est passé dans la réunion des généraux est un discours de M. Barthélemy ; le voici :

« Le 22 juin, » disait-il, à la séance du 10 novembre 1831 de la Chambre des représentants, « le gouvernement prévoyait le cas où, à « cette dernière date, le Congrès décréterait la « reprise des hostilités. Le gouvernement, dis- « je, convoqua un conseil de généraux pour

« savoir si l'on pourrait prendre l'offensive, ou
 « seulement rester sur la défensive. Les géné-
 « raux Daine, Tieken de Terhove, Goethals,
 « Wauthier et Goblet assistaient à ce conseil.
 « Après leur délibération, le Régent les invita
 « à faire part au conseil des ministres de leurs
 « résolutions. J'étais présent avec notre collègue
 « Duvivier qui avait alors par intérim le porte-
 « feuille des finances. Ils déclarèrent que, dans
 « l'état où se trouvait alors l'armée, il y avait
 « impossibilité de songer à la guerre offensive.
 « Ils furent d'accord qu'on pouvait tenir la
 « défensive, et, consultés sur les points à occu-
 « per, ils répondirent que le général Tieken de
 « Terhove s'appuierait sur Anvers, barrerait
 « la route de Bréda, et aurait à sa droite le
 « général Daine. Quant aux autres points mili-
 « taires qu'il importait d'occuper, les généraux
 « considéraient les mesures à prendre *comme*
 « *devant être le résultat d'une délibération*
 « *entre eux et promirent de s'en occuper.*

« Telles furent les résolutions arrêtées dans
 « ce conseil, résolutions d'après lesquelles
 « l'ennemi aurait dû trouver toutes les posi-
 « tions stratégiques occupées. Et cependant, le
 « 2 août, cette jonction n'était pas opérée, et
 « nous lisons dans les mémoires du général

« Daine lui-même combien, à cette date, cette
 « opération était peu avancée. En effet, nous
 « voyons dans ce mémoire et dans la corres-
 « pondance du général Daine avec le général
 « Tiekens de Terhove ces deux faits positifs :
 « M. Daine écrit à son collègue pour lui deman-
 « der : Où êtes-vous? M. Tiekens de Terhove
 « répond : Je couvre la rive droite de l'Escaut,
 « mon quartier général est à Schilde. Et vous,
 « où êtes-vous? M. Daine répond à son tour :
 « Je suis à Hasselt.

« Douze lieues seulement séparaient ces deux
 « généraux à la reprise des hostilités. Vous
 « croyez qu'ils vont faire leur jonction? Mais
 « point. Les Hollandais trouvent la frontière
 « ouverte, et quand on envoie au général Daine
 « l'ordre de faire sa jonction, *qu'il s'était d'ail-*
 « *leurs engagé à faire spontanément*, on le
 « trouve se battant dans la Campine. Il avait
 « un plan à lui, dit-il; il voulait porter la
 « guerre dans le Brabant septentrional (!). »

(!) La dissémination de l'armée est le grief capital allégué contre le général de Faily. On voit maintenant sur qui retombe la responsabilité. Mais M. Eenens, pour accabler sans doute le général de Faily, s'est bien gardé de rappeler les délibérations du 22 juin. Quelle impartialité! Quelle véracité!

C'est par suite de cette liberté d'action que le conseil leur avait laissée, que les généraux Daine et Tieken de Terhove portèrent leur quartier général, le premier à Schilde, le second à Zonhoven.

Que la décision prise par ce conseil ait été bonne ou mauvaise, le ministre de la guerre devait s'incliner devant la majorité. Que M. le général Goethals ait cru devoir exposer à mon père tous les vices de ce plan dans une lettre privée, c'était son droit, mais lui aussi devait comme le ministre de la guerre accepter la résolution prise par la majorité.

Ce qui ressort de tout ce que l'on vient de lire, et ce qui est incontestable, c'est que la responsabilité du ministre était dorénavant à couvert. Des ordres, il n'en a plus à donner ; et si à la reprise des hostilités il en donnait encore au général Daine, c'était par le commandement du Roi, qui avait pris la direction de l'armée. On ne peut pas non plus le rendre responsable des deux ordres contradictoires qu'il avait transmis au commandant de l'armée de la Meuse, à quelques instants d'intervalle ⁽¹⁾, le premier enjoignant à celui-ci d'opérer sa jonction immédiate avec le

(1) Voir *Mémoire explicatif du général de Failly*, p. 126.

corps de l'Escaut, le second lui prescrivant au contraire de concentrer ses troupes à Hechtel et de combattre les généraux Meyer et Cortheiligers, sans s'inquiéter des forces qui menaçaient le général de Tieken de Terhove.

Ce second ordre, tant critiqué, était en effet contraire au bon sens. Mais on a vu que le général Belliard l'avait suggéré, et que mon père avait été obligé bien malgré lui de le transmettre.

Quant aux ordres donnés au général de Tieken, ils lui ont été transmis par le général d'Hane. Transcrits dans l'ouvrage du général Niellon avec force commentaires⁽¹⁾, ils avaient excité la colère du général de Tieken. Cela se conçoit aisément, parce qu'ils étaient en contradiction avec tout ce qui avait été convenu. L'épisode relaté par M. le lieutenant-général Pletinckx, dans sa lettre du 27 octobre 1875, doit donc se rapporter au 4 août, et non pas huit ou dix jours avant la reprise des hostilités. Mais, encore une fois, cette colère ne peut avoir été causée par mon père, puisque les ordres étaient donnés par le général d'Hane au nom du Roi, et tandis que mon père se trouvait à l'armée de la Meuse.

(1) Voir NIELLON, pp. 216 et suivantes.

Pendant les journées du 3 et du 4 août, le général Daine n'avait fait aucun mouvement, ne sachant s'il devait se porter à gauche vers le général de Tieken, ou à droite à Venloo. Son incertitude était causée par un mouvement de l'armée hollandaise, qui, probablement pour ravitailler Maestricht, menaçait Venloo et avait déjà envahi le territoire.

Les deux lettres contradictoires que mon père s'était vu obligé de faire parvenir au général Daine avaient augmenté cette indécision.

Pendant ce temps l'ennemi contournait la position du général Daine.

Le quartier général royal porté à Malines, le 5 août, avait cependant pressenti les véritables intentions de l'armée hollandaise ; on craignait que Diest, Saint-Trond et Hasselt ne fussent bientôt menacés, et le Roi avait chargé mon père de se rendre à l'armée de la Meuse pour lui faire exécuter un mouvement conforme aux circonstances.

L'ordre dont mon père était porteur enjoignait au général Daine de se porter immédiatement sur Diest et Sichem, et le jour suivant sur Westerloo ; de concentrer ensuite son armée à

Gheel et d'y rester jusqu'à ce que le général de Tieken l'eût rejoint.

Mon père, avant d'accepter cette mission, avait réclamé du Roi des pleins pouvoirs. Il prévoyait le cas où le général Daine aurait refusé de se conformer à ses instructions.

Ces pouvoirs n'ont pas été donnés. Nous avons vu quelle en fut la cause, et nous en connaissons aussi les malheureuses conséquences.

La prévision de mon père se réalisa. Le général Daine refusa d'obtempérer aux ordres supérieurs, et comme il se trouvait aux prises avec quelques avant-postes, il pensait avoir devant lui le gros de l'armée hollandaise.

Tout le monde doit comprendre le dépit que mon père a dû éprouver en ce moment. Il présentait les intentions de l'ennemi : un retard allait inévitablement exposer Diest, Saint-Trond et Tongres, enfermer le corps de la Meuse dans un réseau dont il ne lui aurait plus été possible de sortir.

Le général de Failly, comme on l'a vu, écrivait au général d'Hane : « Depuis, j'ai épuisé tous
« les moyens de persuasion pour engager le
« général Daine à obtempérer aux ordres que
« j'avais été chargé de lui remettre. » Donc mon père a exposé au général Daine les dan-

gers qu'il prévoyait. Outré de l'obstination de ce général à ne pas vouloir se rendre à l'évidence, il a tenu le même langage aux officiers de l'état-major. Il espérait que ceux-ci auraient apprécié la situation et auraient eu plus d'influence sur leur chef. Il est très-probable que, pour donner plus de force encore à ses paroles, il ait signalé la position fâcheuse, désespérée, de l'armée exposée à devoir mettre bas les armes et obligée de se rendre à composition, si les ordres du Roi n'étaient pas exécutés.

Ces paroles n'ont pas été comprises, et comme l'arrivée de mon père avait été précédée de la nouvelle de sa disgrâce et de sa fuite, annoncée faussement par les journaux, les officiers, prévenus contre lui, ne se rendaient pas compte du danger où l'armée se trouvait; éblouis en outre par des succès partiels obtenus contre des avant-postes, quelques-uns peuvent avoir traduit en paroles de trahison les avertissements de mon père. Ce que le général de Failly avait prédit s'accomplit cependant le lendemain, et l'ennemi occupait déjà ses nouvelles positions, lorsque parvint au général Daine l'injonction impérieuse d'exécuter sans plus de retard les ordres du Roi.

La fin de cette lettre, écrite au nom du Roi,

doit être remarquée. « Je ne puis trop vous le
« répéter, Monsieur le général, de la prompte
« et exacte exécution des ordres précités dé-
« pend le succès de l'opération qui se fait en ce
« moment, *et à côté de laquelle le ravitaille-*
« *ment de Maestricht n'est qu'un objet très-*
« *secondaire.* » Elle justifie bien l'appréciation
de mon père.

Mais il était trop tard.

Lorsque le général Daine se décida à obéir, il trouva la ville de Diest déjà occupée, et la route barrée. Le général de Faily avait annoncé, prédit cette occupation. Trahison ! s'écrie M. Eenens. Pourquoi ? Le général de Faily avait donné un avertissement, mais il ne commandait pas l'armée, et il n'avait pas à sa disposition les moyens d'éclairer sa marche.

Je n'ai pas dit que le général de Faily n'eût pas dîné à Hasselt avec le général Daine : j'ai dit que le récit de ce dîner, transformé en orgie par M. Eenens, était un méchant commérage. Il est constant cependant que tout l'état-major y assistait ; le colonel Fonson s'y trouvait aussi. A la nouvelle que l'armée était aux prises avec l'ennemi, cet officier supérieur se rendit sur le terrain de l'action, et les généraux s'y rendirent également.

Aux yeux de M. Eenens, mon père trahissait. Mais est-il admissible qu'un général qui se serait rendu coupable de trahison la veille affronte le lendemain les boulets et la mitraille de l'ennemi, comme mon père l'a fait à Cortessem, pour protéger la retraite de l'armée? Est-il admissible encore que les officiers de cette même armée, que mon père trahissait le 6 selon M. Eenens, l'aient conjuré de se mettre à leur tête le 10, à Liège, et que leurs instances aient été appuyées par le gouverneur de la province?

J'ai dit que la lettre par laquelle mon père demande la démission des fonctions attachées à son grade, telle que M. le général Eenens l'a produite, est une pièce fausse. Je le maintiens et je le prouve.

Que M. le général Eenens veuille se donner la peine de se rendre au département de la guerre, et il en sera convaincu. Il y verra la copie textuelle de la lettre authentique. L'original ne s'y rencontre pas, car il s'est trouvé mêlé avec d'autres papiers enlevés par M. Carolus, qui était attaché au cabinet du ministre de la guerre avant d'entrer dans la diplomatie. C'est M. Carolus lui-même qui me l'a dit en 1858. Il venait de retrouver le document dont il s'agit

et son intention était de le restituer à son dossier. Cette pièce se trouve probablement encore en possession de la famille.

L'arrêté de démission lui-même est une preuve convaincante :

« Vu la demande de M. le général de brigade de Faily;

« Sur le rapport de notre ministre de la guerre,

« Avons arrêté et arrêtons :

« ART. 1^{er}. Démission des fonctions de son grade est accordée sur sa demande à M. le général de brigade, baron de Faily; il cessera en conséquence de faire partie du cadre de l'armée.

« ART. 2. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Bruxelles, le 20 août 1831.

« LÉOPOLD.

« Par le Roi :

« *Le Ministre de la guerre,*

« CH. DE BROUCKERE. »

Mon père n'a pas demandé à être réintégré dans les cadres de l'armée. Mais regardant

comme inique l'arrêté par lequel on lui imposait, avec la démission de ses fonctions, la démission de son grade, démission qu'il n'avait pas offerte, il réclama plus tard sa mise à la retraite avec pension. Cette démarche ne fut pas accueillie.

Je termine. Si M. le général Eenens juge encore opportun de me répondre, et qu'il produise de nouvelles preuves aussi convaincantes que les premières, je ne me donnerai plus la peine de les réfuter. L'honneur de mon père n'a pas été atteint par ces déclamations. Tous les honnêtes gens le reconnaîtront, et j'ai confiance dans la loyauté du public impartial et désintéressé.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 06697 5205

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

